

Rapport de la vingt-septième session du

COMITÉ DES PÊCHES

Rome, 5-9 mars 2007



Les commandes de publications de la FAO peuvent être
adressées au:

Groupe des ventes et de la commercialisation
Division de la communication
FAO

Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie

Courriel: publications-sales@fao.org
Télécopie: (+39) 06 57053360

Rapport de la vingt-septième session du
COMITÉ DES PÊCHES
Rome, 5-9 mars 2007

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

ISBN 978-92-5-205738-3

Tous droits réservés. Les informations ci-après peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au Chef de la Sous-division des politiques et de l'appui en matière de publications électroniques, Division de la communication, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie ou, par courrier électronique, à copyright@fao.org

© FAO 2007

PRÉPARATION DE CE DOCUMENT

Le présent texte constitue la version définitive du rapport que le Comité des pêches a approuvé à sa vingt-septième session, tenue à Rome du 5 au 9 mars 2007.

FAO.

Rapport de la vingt-septième session du Comité des pêches. Rome, 5-9 mars 2007.

FAO Rapport sur les pêches. No. 830. Rome, FAO. 2007. 77p.

RÉSUMÉ

La vingt-septième session du Comité des pêches s'est tenue à Rome (Italie) du 5 au 9 mars 2007. Le Comité a examiné les questions de portée internationale et le programme de travail du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO concernant les pêches et l'aquaculture. Outre les activités supplémentaires visant à faciliter et à assurer l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et de ses Plans d'action internationaux (capacité, pêche illicite, non déclarée et non réglementée, requins et oiseaux de mer), le Comité des pêches s'est félicité de la présentation prochaine d'un programme de travail général pluriannuel pour la gestion des ressources génétiques dans le domaine des pêches et de l'aquaculture. Le Comité s'est déclaré préoccupé par le niveau de la capacité de pêche, qui est supérieur aujourd'hui à celui d'avant le tsunami de 2004 dans certaines zones touchées et il a reconnu qu'il fallait faire face à ce problème, avec l'aide de la FAO, le cas échéant, en élaborant et appliquant des arrangements rationnels de gestion des pêches, y compris la diminution progressive de la surcapacité et la prise en compte de considérations liées au contrôle, à l'accès et aux moyens d'existence. Le Comité a également évoqué la question de la sécurité en mer liée à l'utilisation de navires non conformes aux normes. Il a reconnu l'importance de la traçabilité pour le commerce du poisson et il s'est félicité du protocole d'accord conclu par la FAO et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Il a confirmé être convaincu que la FAO assumerait pleinement son rôle de coordination en vue de trouver des solutions aux problèmes auxquels est confrontée l'aquaculture mondiale et a souligné qu'il importait de s'occuper des impacts socioéconomiques de l'aquaculture et d'autres questions, notamment l'amélioration de la planification et l'élaboration des politiques aux échelles nationale et régionale. Le Comité est convenu d'accorder une plus grande place à la pêche artisanale et il s'est félicité de l'organisation d'une conférence internationale de grande envergure consacrée spécifiquement à la pêche artisanale. Il a encouragé les Membres à adhérer au Réseau international volontaire de suivi, contrôle et surveillance ou à coopérer avec lui et à élaborer un nouvel instrument juridiquement contraignant fondé sur le Plan type concernant les mesures du ressort de l'État du port pour la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et sur le Plan d'action international pour la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Le Comité a identifié plusieurs domaines pour des activités supplémentaires concernant des questions liées à l'approche écosystémique des pêches. Le Comité a jugé que le budget octroyé au Département de l'aquaculture et des pêches était insuffisant, qu'il n'était pas à la mesure de l'importance de ses travaux ni des attentes de la communauté internationale et il a demandé instamment que les organes directeurs de la FAO allouent davantage de ressources au Département.

Distribution:

Tous les Membres et Membres associés de la FAO
 Participants à la session
 Autres pays et organisations nationales et internationales intéressés
 Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO
 Fonctionnaire des pêches dans les Bureaux régionaux de la FAO

Letter from Hetti

TABLE DES MATIÈRES

	Page
QUESTIONS SOUMISES À L'ATTENTION DU CONSEIL	ix
	Paragraphes
INTRODUCTION	1-4
ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION	5-7
OUVERTURE DE LA SESSION	8-9
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION	10-11
PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CODE DE CONDUITE POUR UNE PÊCHE RESPONSABILE ET DE LA STRATÉGIE ET DES PLANS D'ACTION INTERNATIONAUX CONNEXES	12-23
REMISE EN ÉTAT ET RECONSTITUTION DES MOYENS D'EXISTENCE DANS LE SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE DES PAYS VICTIMES DU TSUNAMI EN 2004	24-30
DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA DIXIÈME SESSION DU SOUS COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON DU COFI	31-42
DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA TROISIÈME SESSION DU SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE DU COMITÉ DES PÊCHES DU COFI	43-52
CONSIDÉRATIONS D'ORDRE SOCIAL CONCERNANT LA PÊCHE ARTISANALE	53-62
LUTTE CONTRE LA PÊCHE ILLICITE, NON DÉCLARÉE ET NON RÉGLEMENTÉE PAR LE SUIVI, LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE, PAR DES MESURES INTÉRESSANT LES ÉTATS DU PORT ET PAR D'AUTRES MOYENS	63-72
MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DES PÊCHES, Y COMPRIS EN CE QUI CONCERNE LA PÊCHE EN EAUX PROFONDES, LES DÉBRIS MARINS ET LES ENGINS DE PÊCHE PERDUS OU ABANDONNÉS	73-82
RENFORCEMENT DES ORGANISATIONS RÉGIONALES DE GESTION DES PÊCHES ET DE LEUR FONCTIONNEMENT, NOTAMMENT DES RÉSULTATS DE LEUR RÉUNION SUR LES THONS DE 2007	83-89
PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA FAO SUR LES PÊCHES ET L'AQUACULTURE	90-94
AUTRES QUESTIONS	95-98
DATE ET LIEU DE LA VINGT-HUITIÈME SESSION	99
ADOPTION DU RAPPORT	100

ANNEXES

	Page	
A	Ordre du jour	19
B	Liste des délégués et observateurs	20
C	Liste des documents	69
D	Déclaration d'ouverture de M. David A. Harcharik, Directeur général adjoint de la FAO	71
E	Déclaration de M. Efthimios Mitropoulos, Secrétaire général, Organisation maritime internationale	74

QUESTIONS SOUMISES À L'ATTENTION DU CONSEIL

POUR INFORMATION/DÉCISION

Le Comité:

Progrès dans la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable et de la Stratégie et des Plans d'action internationaux connexes

- i. Tout en reconnaissant les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Code, **est convenu** que les Membres devraient redoubler d'efforts, individuellement et collectivement (par. 13).
- ii. **Est convenu** que si les considérations de coûts et autres le permettaient, les directives techniques sur les pratiques optimales à l'appui de l'élaboration des **plans d'action nationaux sur les oiseaux de mer** seraient élaborées dans le cadre d'activités conjointes entreprises par la FAO et des organismes compétents ou lors d'une consultation d'experts (par. 14).
- iii. **A reconnu** que les efforts s'intensifiaient afin de mettre en œuvre le Plan d'action international sur les requins, mais qu'il faudrait encore redoubler d'efforts (par. 15).
- iv. **A réaffirmé** les liens existant entre la surcapacité, les allocations, la surpêche et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, **est convenu** que les États devraient ajuster leur **capacité de pêche** pour maintenir des niveaux d'exploitation durables et **est convenu** qu'il fallait prendre de toute urgence les mesures prescrites dans le **Plan d'action international sur la capacité de pêche** et en faciliter sans délai la mise en œuvre (par. 16).
- v. **Est convenu** du fait que la **pêche illicite, non déclarée et non réglementée** restait, du fait de ses incidences et de son ampleur, une grave menace pour la durabilité et que la question devrait être examinée de façon approfondie (par. 17).
- vi. **A instamment invité** la FAO à poursuivre l'action dynamique entreprise avec l'OMC pour mieux faire comprendre les **questions de subventions des pêches** et leurs répercussions potentielles sur la durabilité des ressources et **a encouragé** la FAO à poursuivre ses études concernant l'impact des **subventions** sur la capacité de pêche, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, la gestion des pêches, ainsi que le développement durable, en faisant en sorte de compléter les travaux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) au lieu de faire double emploi (par. 18).
- vii. **A pris note avec satisfaction** de l'annonce faite par le Secrétariat, qui a indiqué qu'il présenterait à la onzième session de la Commission FAO des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en juin 2007, un programme de travail général pluriannuel et une demande de financements extérieurs pour la **gestion des ressources génétiques** dans le domaine des pêches et de l'aquaculture (par. 19).
- viii. **Est convenu** que les **Sous-Comités de l'aquaculture et du commerce du poisson** soient chargés respectivement du suivi de l'application des Articles 9 et 11 du Code étant entendu que les modalités et la fréquence de ce suivi plus détaillé seraient déterminées par les Sous-Comités lors de leurs sessions de 2008. Il a en outre été décidé que les rapports futurs des Sous-Comités présentés au Comité des pêches contiendraient des informations sur l'état d'avancement de l'application de ces articles (par. 21).
- ix. **A instamment invité** la FAO à continuer à affirmer son rôle de premier plan sur la scène internationale en tant que seul organisme mondial chargé des pêches et **est convenu** que la FAO devrait rester un interlocuteur important lors de l'examen des questions halieutiques mondiales afin d'intégrer les débats qui ont lieu dans différentes instances s'occupant des pêches et de l'aquaculture (par. 23).

Remise en état et reconstitution des moyens d'existence dans le secteur des pêches et de l'aquaculture des pays victimes du tsunami en 2004

- i. **Est convenu** que des **progrès considérables** avaient été accomplis en ce qui concerne la remise en état et la reconstitution du secteur des pêches et de l'aquaculture, comme signalé par les Membres touchés, mais que des efforts supplémentaires devaient encore être déployés dans de nombreux domaines (par. 25).
- ii. **A reconnu** qu'il convenait de faire face au problème de la capacité de pêches, aujourd'hui supérieure à ce qu'elle était avant le tsunami dans certaines zones touchées par la catastrophe avec l'aide de la FAO, le cas échéant, en élaborant et appliquant des arrangements rationnels de gestion des pêches, y compris la diminution progressive de la surcapacité et des considérations liées au contrôle, à l'accès et aux moyens d'existence (par. 26).
- iii. **S'est déclaré préoccupé** par les problèmes de **sécurité en mer** liés à l'utilisation de bateaux non conformes et **a vivement recommandé** que la FAO, en consultation avec d'autres institutions pertinentes des Nations Unies, maintienne ce problème à l'étude, en étroite collaboration avec les pays touchés (par. 27).
- iv. **S'est félicité** de l'accent mis dans les programmes réalisés en vue d'un **soutien supplémentaire à long terme** dans le domaine de la reconstruction et du développement durable sur des questions comme le contrôle et l'évaluation des pêches, la planification du secteur et le renforcement des institutions à l'appui du développement durable et de la gestion des pêches, la remise en état des habitats, la sécurité en mer, la reconstruction des infrastructures, les activités après capture et la mise en valeur de l'aquaculture (par. 28).
- v. **A recommandé** à la FAO de faire rapport de manière plus complète sur les **enseignements tirés** des activités de remise en état et de reconstruction mises en œuvre après le tsunami et de diffuser largement les résultats afin de faire en sorte d'améliorer les capacités d'intervention (par. 29).

Décisions et recommandations de la dixième session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches

- i. **A approuvé** le rapport de la dixième session du Sous-Comité (par. 32).
- ii. **A reconnu** l'importance de la **traçabilité** pour le commerce du poisson et **a estimé** que les **mécanismes de traçabilité pour la pêche artisanale** devraient être compatibles avec les règles de l'OMC (par. 34).
- iii. **S'est félicité** du protocole d'accord conclu par la FAO et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et **a reconnu** l'utilité des travaux du **Groupe consultatif spécial d'experts (FAO)**, chargé d'examiner toute proposition pertinente visant à amender les annexes de la CITES et de faire des recommandations à ce sujet et a noté qu'à l'issue de chaque conférence des parties de la CITES, il convenait que la FAO procède à une évaluation afin de vérifier si les recommandations du Groupe consultatif avaient été prises en considération et, le cas échéant, pourquoi elles ne l'avaient pas été (par. 35).
- iv. **A recommandé** à la FAO de poursuivre ses travaux sur les conditions minimales requises et les critères spécifiques pour l'**étiquetage écologique des produits des pêches continentales**. Ces activités devraient être associées à des travaux en cours du même type sur les critères techniques minimums contenus dans les directives pour l'**étiquetage écologique des produits des pêches marines** (par. 36).

- v. **Est convenu** que la FAO devrait organiser une consultation technique chargée d'examiner les **Directives techniques pour un commerce responsable du poisson** établies par la Consultation d'experts organisée à Washington (Etats-Unis d'Amérique) du 22 au 26 janvier 2007 (par. 37).
- vi. **A approuvé** les résultats d'un rapport de la FAO sur les corrélations entre le **commerce du poisson** et la **sécurité alimentaire** et **a recommandé** à la FAO de poursuivre ses activités dans ce domaine (par. 38).
- vii. **A recommandé** à la FAO de fournir une coopération et des compétences techniques à l'appui des négociations en cours sur les **subventions octroyées au secteur de la pêche** et d'être disposée, le cas échéant, à contribuer à l'application des disciplines qui régiront les subventions accordées au secteur des pêches (par. 40).
- viii. **Est convenu** qu'à l'avenir, l'ordre du jour des sessions du Sous-Comité du commerce du poisson devrait être prospectif et s'efforcer d'identifier les enjeux commerciaux naissants (par. 41).

Décisions et recommandations de la troisième session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches

- i. **A approuvé** le rapport de la troisième session du Sous-Comité de l'aquaculture (par. 43).
- ii. **A reconnu** l'importance croissante du **secteur de l'aquaculture**, dont la croissance doit être durable et responsable, et **a confirmé** être convaincu que la FAO assumerait pleinement son **rôle de coordination** en vue de trouver des solutions aux problèmes auxquels est confrontée l'aquaculture mondiale (par. 44).
- iii. **S'est félicité** de ce que le Département des pêches de la FAO ait été **rebaptisé** Département des pêches et de l'aquaculture et **a souligné** que le **budget** du Département devait être adéquat, afin d'augmenter les ressources allouées aux activités liées à l'aquaculture (par. 45).
- iv. **A souligné** qu'il convenait de tenir compte des **impacts socioéconomiques de l'aquaculture**, d'améliorer la **planification**, ainsi que la **mise au point des politiques** à l'échelle nationale et régionale, de renforcer la **sécurité sanitaire**, de protéger la **santé humaine**, de définir des **pratiques optimales de gestion** ainsi que des **méthodes d'évaluation des risques** et d'élaborer des **directives pour une gestion améliorée de l'aquaculture** et **a demandé** à la FAO de prendre les mesures nécessaires pour donner suite aux **recommandations** formulées par le Sous-Comité de l'aquaculture à sa troisième session, après les avoir classées par ordre de priorité, en rappelant en particulier la nécessité de fournir une **assistance technique** aux Membres (par. 46).
- v. **A souligné** qu'il convenait de disposer **d'informations et de données** de meilleure qualité sur l'aquaculture, afin d'étayer le développement durable du secteur et **a approuvé** le **Projet de stratégie et de plan pour l'amélioration de l'information concernant la situation et les tendances de l'aquaculture**. Il a également **approuvé** l'idée de créer un **groupe de coordination des statistiques aquacoles** et a affirmé la nécessité d'une mise en œuvre rapide de la Stratégie (par. 47).
- vi. **Est convenu** qu'il était nécessaire d'accorder une priorité élevée au **développement de l'aquaculture en Afrique** et d'établir un programme spécial bénéficiant de fonds budgétaires et extrabudgétaires, qui apporterait une assistance spécifique aux pays africains en matière d'accès aux services financiers et aux marchés, et stimulerait les investissements dans le domaine de l'aquaculture, l'échange de connaissances et les confrontations d'expérience, en particulier dans le cadre de la coopération Sud-Sud (par. 48).

- vii. **A demandé** à la FAO de prendre les mesures nécessaires en organisant des ateliers et des réunions d'experts chargés d'élaborer des **directives sur la certification des produits de l'aquaculture** (par. 49).
- viii. **A appuyé** vigoureusement la poursuite des activités liées à la mise en valeur des **réseaux régionaux d'aquaculture en Afrique et en Amérique**, du même type que le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie-Pacifique (RCAAP) (par. 50).
- ix. **S'est félicité** des activités proposées concernant la **gestion des ressources génétiques dans le domaine des pêches et de l'aquaculture** (par. 51).

Considérations d'ordre social concernant la pêche artisanale

- i. **A souligné** que les politiques et les programmes de développement devaient être adaptés aux besoins spécifiques des sites, des pays et des régions et aux différents types de pêche artisanale, qui peuvent aller d'activités de subsistance exercées de manière sporadique à des activités commerciales effectuées sans interruption pendant toute l'année et axées sur les marchés d'exportation (par. 55).
- ii. **A reconnu** qu'il était indispensable, aussi bien pour la pêche artisanale que pour la pêche industrielle, de renforcer l'application des **instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme**, notamment les conventions sur les droits des gens de mer et sur les conditions de travail dans le secteur de la pêche et **a souligné** que l'acceptation et l'adoption de **principes relatifs aux droits de l'homme** pouvaient faciliter la lutte contre la pauvreté et encourager l'adoption de pratiques de pêche responsables (par. 58).
- iii. **S'est déclaré favorable** à la **stratégie d'intervention** présentée dans le paragraphe 23 du document COFI/2007/6, qui établit une corrélation entre pêche responsable et développement social et **a souligné** la nécessité d'adopter une **approche fondée sur les droits** pour la gestion de la pêche artisanale, d'une manière qui respecte les droits des générations présentes et futures, garantisse la viabilité de la ressource, réduise la vulnérabilité et permette aux communautés de pêcheurs, et à l'économie dans son ensemble, de tirer profit au maximum des avantages de la pêche (par. 59).
- iv. **A souligné** l'importance de la **prévention des catastrophes, des mesures d'atténuation de leurs effets et de la sécurité en mer** pour réduire la vulnérabilité des pêcheurs et des communautés côtières (par. 60).
- v. **A pris note** du ferme soutien exprimé par de nombreux Membres en faveur de la création d'un Sous-Comité consacré à la pêche artisanale et/ou un programme de travail spécifique sur la pêche artisanale, financé par des fonds extrabudgétaires prévus à cette fin et **est convenu** que la question de la pêche artisanale était importante et que la FAO devait continuer de s'en occuper (par. 61).
- vi. **S'est félicité** de la proposition de la Norvège visant à ce que la FAO envisage l'organisation d'une conférence internationale de grande envergure consacrée spécifiquement à la pêche artisanale et dont la structure serait semblable à celle des conférences de 1999 sur les droits de pêche (« *FishRights* ») et de 2006 sur le partage des ressources halieutiques (« *Sharing the fish* ») (par. 62).

Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée par le suivi, le contrôle et la surveillance, par des mesures intéressant les états du port et par d'autres moyens

- i. **A reconnu** que tous les intervenants impliqués dans la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, comme les véritables propriétaires de navires de pêche, les navires de

transbordement et les navires d'appui devraient être inclus dans le champ d'application des mesures de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (par. 67).

- ii. **A reconnu** la nécessité de prendre de toute urgence une série détaillée de **mesures de l'État du port et a pris note** de ce que les Membres avaient fortement appuyé la proposition de la Norvège visant à mettre au point un nouvel instrument juridiquement contraignant, fondé sur le Plan type concernant les mesures du ressort de l'État du port et sur le Plan d'action international pour la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et **a approuvé** le calendrier suivant:
 - **Consultation d'experts** qui sera convoquée durant le second semestre de 2007 pour rédiger un projet d'accord;
 - **Consultation technique** destinée à terminer la rédaction du texte de l'instrument pendant le premier semestre de 2008 et présentation à la vingt-huitième session du Comité des pêches en 2009 (par. 68).
- iii. **A approuvé** la convocation d'une **Consultation d'experts** chargée d'élaborer ultérieurement le concept d'un **registre mondial détaillé des bateaux de pêche** comme décrit dans l'étude de faisabilité de la FAO (par. 70).
- iv. **A demandé** à la FAO d'envisager la possibilité de convoquer une **consultation d'experts** sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires afin de définir des critères d'évaluation de la conduite des **États du pavillon** et d'étudier les mesures susceptibles d'être prises à l'encontre de navires battant pavillon d'un État ne respectant pas ces critères (par. 71).
- v. **A encouragé** les Membres à se joindre au **Réseau international de suivi, contrôle et surveillance (SCS)**, à participation libre, ou à coopérer avec le Réseau, en mettant ses activités à profit et en appuyant son renforcement pour améliorer le respect des mesures à l'échelle mondiale (par. 72).

Mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches, y compris en ce qui concerne la pêche en eaux profondes, les débris marins et les engins de pêche perdus ou abandonnés

- i. **A instamment prié** la FAO de mettre au point et de distribuer les **directives techniques sur les considérations sociales et économiques en matière d'approche écosystémique des pêches (AEP)** aussi rapidement que possible (par. 73).
- ii. **A appuyé** la proposition selon laquelle la FAO devrait: procéder à une étude de délimitation afin d'identifier les principaux éléments concernant les **changements climatiques et les pêches**; amorcer un débat sur la façon dont le secteur de la pêche peut s'adapter aux changements climatiques; et la FAO jouerait un rôle de premier plan en informant les pêcheurs et les décideurs au sujet des conséquences probables des changements climatiques pour les pêches (par. 76).
- iii. **Est convenu** que la FAO devrait organiser une **consultation d'experts**, au plus tard en août 2007, afin de préparer un **projet de directives techniques et d'établir des normes pour la gestion de la pêche hauturière en eaux profondes**, devant être mis au point lors d'une **Consultation technique** en janvier ou février 2008; **est convenu** que les directives techniques devraient comprendre des normes et critères pour l'identification des écosystèmes marins vulnérables au-delà des zones relevant de la juridiction nationale et des impacts des activités de pêche sur ces écosystèmes, afin de favoriser l'adoption et la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion par les organisations ou arrangements régionaux de gestion des pêches et les États du pavillons (conformément aux paragraphes 83 et 86 de la Résolution A/RES/61/105) et **a noté** qu'il était fait mention d'une réunion des États pratiquant la pêche hauturière en eaux profondes au paragraphe 89 de la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies (par. 77).

- iv. **Est convenu** que la question des **engins de pêche abandonnés** présente un intérêt certain pour la FAO et **a demandé** à la FAO de consulter l'OMI dans le cadre des efforts déployés en vue d'évaluer les mesures ou instruments internationaux actuels concernant les **déchets marins** (par. 78).
- v. **A encouragé** la FAO à mettre au point ses **directives techniques sur la conception, la mise en œuvre et l'expérimentation des zones marines protégées** aussitôt que possible (par. 79).
- vi. **Est convenu** que la FAO devrait, en coopération avec les organes pertinents, élaborer des **directives sur les pratiques optimales** afin d'aider les pays et les organisations régionales de gestion des pêches à appliquer le **Plan d'action international sur les oiseaux de mer** et que la portée des directives sur les pratiques optimales devrait être élargie à d'autres engins de pêche pertinents (par. 80).
- vii. **Est convenu** que la FAO devrait poursuivre ses travaux sur la **cartographie de la biodiversité** en tant qu'importante contribution à la mise en œuvre de l'AEP, en collaboration avec la Convention sur la diversité biologique et **est également convenu** que la FAO devrait donner suite à la demande figurant i) au paragraphe 90 de la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies visant la création d'une **base de données mondiale sur les écosystèmes marins vulnérables dans les zones situées hors de la juridiction nationale**, en coopération avec d'autres organisations compétentes telles que l' Union mondiale pour la nature (UICN) et ii) au paragraphe 87 de la Résolution visant à établir une **liste de bateaux autorisés pratiquant la pêche hauturière en eaux profondes** (par. 81).

Renforcement des organisations régionales de gestion des pêches et de leur fonctionnement, notamment des résultats de leur réunion sur les thons de 2007

- i. **A été informé**, par le Japon, de la réunion conjointe de cinq organisations régionales de gestion des pêches ayant pour mandat la gestion des stocks de thons qui s'est tenue à Kobé (Japon), en janvier 2007 (par. 84).
- ii. **A noté que** les processus d'analyse du fonctionnement des organisations régionales de gestion des pêches et des organes régionaux des pêches devraient être transparents (par. 86).

Programme de travail de la FAO sur les pêches et l'aquaculture

- i. **A indiqué** qu'il n'était pas satisfait du montant du **budget** attribué au Département des pêches et de l'aquaculture, qui n'est pas à la mesure de l'importance de ses travaux ni des attentes de la communauté internationale et **a demandé** avec force que les organes directeurs pertinents de la FAO affectent davantage de ressources au Département (par. 91).
- ii. **A indiqué** qu'il souhaitait, d'office, recevoir des analyses, *a posteriori* et autres, sur la façon dont le budget total des pêches avait été dépensé lors de l'exercice biennal précédent, tant pour les activités sur le terrain que pour des travaux sur les politiques (par. 92).
- iii. **A confirmé** que toutes les **activités** du Département des pêches et de l'aquaculture étaient importantes et **a souligné** que le Programme de travail du Département devrait tenir compte des **priorités** signalées par le Comité des pêches dans son rapport (par. 94).

INTRODUCTION

1. Le Comité des pêches a tenu sa vingt-septième session à Rome, du 5 au 9 mars 2007.
2. Y ont participé 119 Membres du Comité, des observateurs de quatre autres États Membres de la FAO, du Saint-Siège, des représentants de cinq institutions spécialisées des Nations Unies et des observateurs de 61 organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales.
3. La liste des délégués et observateurs figure à l'Annexe B du présent rapport.
4. La session a été ouverte par le Président sortant, M. Glenn Hurry (Australie). Il a souligné que la coopération internationale était d'une importance capitale pour garantir des pêches durables et qu'il était indispensable que la FAO joue un rôle de premier plan en collaboration avec les organisations régionales de gestion des pêches.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS ET DÉSIGNATION DU COMITÉ DE RÉDACTION

5. M. A. Hettiarachchi (Sri Lanka) a été élu Président du Comité, à l'unanimité, et M. Z.S. Karnicki (Pologne), a été élu Premier Vice-Président.
6. Les représentants des pays suivants ont également été élus Vice-Présidents: El Salvador, Iran (République islamique d'), Islande, Nouvelle-Zélande et République-Unie de Tanzanie.
7. Le Comité a élu M. Julien Turenne (France) Président du Comité de rédaction, qui était composé des Membres suivants: Allemagne, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, France, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Norvège, Royaume-Uni et Thaïlande.

OUVERTURE DE LA SESSION

8. M. David A. Harcharik, Directeur général adjoint de la FAO, s'est adressé aux participants. Il a rappelé que le Département des pêches était désormais intitulé Département des pêches et de l'aquaculture, en soulignant que cette nouvelle appellation reflétait les nouveaux défis et le cadre élargi de la réforme de la FAO, en particulier de l'importance croissante de l'aquaculture. M. Harcharik a également souligné l'importance de l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et de la définition de mécanismes et de stratégies qui permettraient de favoriser et d'accélérer l'application de cet instrument exhaustif destiné à tous les intervenants des secteurs des pêches et de l'aquaculture. Le texte intégral du discours du Directeur général adjoint est reproduit à l'Annexe D.
9. M. Efthimios Mitropoulos, Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI), s'est adressé aux participants. Il a souligné la qualité des relations et de la collaboration entre la FAO et l'OMI, qui sont deux des principales organisations des Nations Unies s'occupant des affaires maritimes. Il a souligné l'importance de deux

instruments de l'OMI (la Convention internationale de Torremolinos sur la sécurité des navires de pêche, de 1977, et la Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille, de 1995) et a invité les États présents à prendre des mesures afin d'assurer que ces conventions entrent en vigueur dans les plus brefs délais. Le texte intégral du discours de M. Mitropoulos est reproduit à l'Annexe E.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION

10. Le Comité a pris note de la déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par la Communauté européenne.

11. Le Comité a adopté l'ordre du jour et le calendrier de la session, tels qu'il figurent à l'Annexe A du présent rapport. La liste des documents dont le Comité a été saisi figure à l'Annexe C.

PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CODE DE CONDUITE POUR UNE PÊCHE RESPONSABLE ET DE LA STRATÉGIE ET DES PLANS D'ACTION INTERNATIONAUX CONNEXES

12. Le Secrétariat a présenté le document COFI/2007/2. Il s'est également référé à un document mis à la disposition des délégations et fournissant une analyse statistique des réponses des Membres de la FAO au questionnaire de 2006. Le Comité a noté avec satisfaction que le taux de réponse pour ce rapport (37 pour cent) était meilleur que celui du rapport précédent (27 pour cent). Les Membres ont été encouragés à améliorer encore le taux de réponse.

13. De nombreux Membres ont fourni des informations sur les mesures qu'ils avaient adoptées pour mettre en œuvre le Code et ont souvent fait remarquer que celui-ci constituait désormais la base des politiques et des lois nationales sur les pêches. Le Comité a été informé du fait que certains Membres s'efforçaient de diffuser des informations concernant le Code, notamment auprès des communautés d'artisans pêcheurs, afin d'en assurer une meilleure application, d'améliorer les moyens d'existence et de renforcer la sécurité alimentaire. Des groupes régionaux s'efforçaient également d'harmoniser les politiques et les mesures visant à renforcer la mise en œuvre du Code. Certains Membres ont fait remarquer que ces activités s'étendaient également aux plans d'action internationaux, ainsi qu'à la stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture (la stratégie). Le Comité a reconnu l'utilité et l'importance de la coopération régionale pour faciliter la mise en œuvre du Code et de ses instruments. En général, le Comité, tout en reconnaissant les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Code, a estimé que les Membres devraient redoubler d'efforts, individuellement et collectivement.

14. S'agissant de l'application de l'approche écosystémique des pêches et de la question des prises accessoires, le Comité s'est intéressé de très près aux Plans d'action internationaux sur les oiseaux de mer et les requins et aux directives sur les tortues de mer. Plusieurs Membres ont fait état des progrès accomplis afin d'établir ou de mettre en œuvre leurs plans d'action nationaux sur les oiseaux de mer. De nombreux Membres ont estimé que la FAO devrait, en collaboration avec BirdLife International, tenter de renforcer la mise en œuvre du Plan d'action international sur les oiseaux de mer en préparant des directives techniques sur les pratiques optimales en la matière de façon à appuyer l'élaboration des plans d'action nationaux. Le Comité est convenu que si les considérations de coûts et autres le permettaient,

les directives seraient élaborées dans le cadre d'activités conjointes entreprises par la FAO et des organismes compétents ou lors d'une consultation d'experts.

15. De nombreux Membres ont également fait état des efforts déployés pour élaborer des plans d'action nationaux destinés à mettre en œuvre le Plan d'action international sur les requins. Certains d'entre eux ont donné un aperçu des politiques et pratiques en place afin d'interdire la capture de certaines espèces de requin et d'autres mesures qui encourageaient la durabilité en interdisant l'amputation des ailerons et le rejet des carcasses. Le Comité a reconnu que les efforts s'intensifiaient afin de mettre en œuvre le Plan d'action international sur les requins, mais qu'il faudrait encore redoubler d'efforts. Certains Membres ont également expliqué les mesures adoptées pour appliquer les directives sur les tortues de mer, en précisant que l'emploi de dispositifs d'exclusion des prises accessoires était déjà obligatoire dans la plupart des pêcheries au chalut.

16. S'agissant de la question de la capacité, un certain nombre de Membres ont fait valoir que la surcapacité était un problème aussi important que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Le Comité a réaffirmé des liens entre la surcapacité, les allocations, la surpêche et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Des Membres ont souligné la nécessité de prendre des mesures sur le plan tant national que régional. Le Comité a estimé que les États devraient ajuster leur capacité de pêche pour maintenir des niveaux d'exploitation durables. Le Comité a reconnu qu'il fallait prendre de toute urgence les mesures prescrites dans le Plan d'action international sur la capacité de pêche et en faciliter sans délai la mise en œuvre. Certains Membres ont rappelé que lors de l'examen du problème de la surcapacité, il convenait de tenir compte du droit des pays en développement à développer leurs propres pêcheries et à participer aux pêches en haute mer.

17. Le Comité est convenu du fait que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée restait, du fait de ses incidences et de son ampleur, une grave menace pour la durabilité et que la question devrait être examinée de façon approfondie. De nombreux Membres ont décrit les initiatives et mesures nationales prises pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, y compris l'élaboration et la mise en œuvre de plans nationaux sur la question. Certains Membres ont également fait allusion à leurs programmes de suivi, contrôle et surveillance (SCS) et à l'adoption de systèmes obligatoires de suivi des navires, jugés essentiels pour enrayer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Certains Membres ont souligné l'importance de la traçabilité des produits: elle permettait en effet dans certains cas d'empêcher la pénétration sur les marchés nationaux et internationaux de poissons capturés lors de pêches illicites, non déclarées et non réglementées.

18. De nombreux Membres se sont référés aux travaux techniques de la FAO sur les subventions. Le Comité, reconnaissant le rôle central de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a instamment invité la FAO à poursuivre l'action dynamique entreprise avec l'OMC pour mieux faire comprendre les questions de subventions des pêches et leurs répercussions potentielles sur la durabilité des ressources. En outre, le Comité a encouragé la FAO à poursuivre ses études concernant l'impact des subventions sur la capacité de pêche, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, la gestion des pêches, ainsi que le développement durable, en faisant en sorte de compléter les travaux de l'OMC au lieu de faire double emploi.

19. Le Comité a pris note avec satisfaction de l'annonce faite par le Secrétariat, qui a fait savoir qu'il présenterait à la onzième session de la Commission FAO des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en juin 2007, un programme de travail général pluriannuel et une demande de financements extérieurs pour la gestion des ressources génétiques dans le domaine des pêches et de l'aquaculture. Le Comité s'est félicité du fait que le Code servirait de guide pour ces travaux et il a noté qu'il serait tenu informé de leur état d'avancement.

20. La Conférence de 2006 chargée d'examiner l'Accord de l'ONU de 1995 sur les stocks de poissons et la résolution récente de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les pêches a recommandé que la FAO joue un rôle accru en vue de la mise en place d'une base de données statistiques mondiale sur les pêches de capture, qui fournirait des informations sur les stocks, en fonction du lieu où sont effectuées les captures. Le Département des pêches et de l'aquaculture, reconnaissant le rôle de premier plan des Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et des organes régionaux des pêches dans la collecte de données détaillées pour la gestion des pêches, ainsi que le rôle du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches, en a saisi la vingt-deuxième session de ce Groupe de travail (Rome, Italie, 26 février-2 mars 2007), pour examen. Le président a fait savoir au Comité que le Groupe de travail avait recommandé que la FAO regroupe en une seule base de données les informations sur les captures provenant des organes régionaux des pêches, en suivant les orientations générales du Groupe de travail. Le Groupe de travail a en outre recommandé d'envisager d'utiliser les données de surveillance des navires à des fins scientifiques et statistiques, en plus de leur utilisation pour le suivi, le contrôle et la surveillance des navires. Plusieurs Membres ont estimé que les données sur les captures devraient être rassemblées en établissant une distinction entre les captures effectuées à l'intérieur et à l'extérieur des zones relevant de la juridiction nationale et ont rappelé les sections pertinentes du rapport adopté en 2006 par le Comité chargé d'examiner l'Accord des Nations Unies de 1995 sur les stocks de poisson. Le Comité a noté que la mise en application des changements susmentionnés exigerait des Membres un effort supplémentaire de collecte des données et d'établissement de rapports et aurait des incidences financières pour la FAO.

21. Le Comité est convenu que les Sous-Comités sur l'aquaculture et sur le commerce du poisson soient chargés respectivement du suivi de l'application des Articles 9 et 11 du Code étant entendu que les modalités et la fréquence de ce suivi plus détaillé seraient déterminées par les Sous-Comités lors de leurs sessions de 2008. Il a en outre été décidé que les rapports futurs des Sous-Comités présentés au Comité des pêches contiendraient des informations sur l'état d'avancement de l'application de ces articles. Pour assurer la continuité des rapports et permettre aux Sous-Comités de se charger du suivi plus détaillé et des rapports, le questionnaire de 2008 sur le Code ne serait pas modifié. Le Comité a noté qu'il n'y aurait pas de changement aux dispositions actuelles applicables au suivi et à l'établissement de rapports sur les autres articles du Code et que des rapports continueraient à être soumis tous les deux ans.

22. De nombreux Membres ont remercié la FAO pour l'assistance technique fournie à l'appui de la mise en œuvre du Code et de ses instruments, notamment pour la gestion des pêches intérieures et des pêches maritimes, ainsi que le développement de l'aquaculture durable. Ils ont souligné l'importance de l'Article 5 du Code et ont invité à accorder une part accrue du budget de la FAO aux pêches et à l'aquaculture pour mieux renforcer les capacités et les institutions dans les pays en développement.

23. Le Comité, reconnaissant le nombre croissant d'organisations s'occupant de questions halieutiques internationales, a instamment invité la FAO à continuer à affirmer son rôle de premier plan sur la scène internationale en tant que seul organisme mondial chargé des pêches. Le Comité est convenu que la FAO devrait rester un interlocuteur important lors de l'examen des questions halieutiques mondiales afin d'intégrer les débats qui ont lieu dans différentes instances s'occupant des pêches et de l'aquaculture.

REMISE EN ÉTAT ET RECONSTITUTION DES MOYENS D'EXISTENCE DANS LE SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE DES PAYS VICTIMES DU TSUNAMI EN 2004

24. Le Secrétariat a présenté le document COFI/2007/3 et les documents connexes Inf. 4 et 7, dans lesquels figurent des informations sur la remise en état et la reconstitution des moyens d'existence dans le secteur des pêches et de l'aquaculture des pays victimes du tsunami en 2004, ainsi que sur les mesures prises par la FAO pour faire face à cette catastrophe naturelle de grande ampleur.

25. Les Membres directement touchés par le tsunami ont exprimé leur gratitude à la communauté internationale des bailleurs de fonds pour l'aide qu'ils ont reçue après le drame et ont remercié la FAO de l'assistance rapide et soutenue qu'elle leur a fournie dans des domaines comme l'évaluation des dégâts et des besoins, la planification d'une remise en état et d'une reconstitution durables, la coordination des bailleurs de fonds et la fourniture d'intrants primordiaux. Le Comité est convenu que des progrès considérables avaient été accomplis en ce qui concerne la remise en état et la reconstitution du secteur des pêches et de l'aquaculture, comme signalé par les Membres touchés, mais que des efforts supplémentaires devaient encore être déployés dans de nombreux domaines.

26. De nombreux Membres se sont inquiétés du niveau de la capacité de pêche, qui est supérieur aujourd'hui à celui d'avant le tsunami dans certaines zones touchées. Quelque peu inattendue, cette hausse est due à l'aide massive et non coordonnée reçue pour remplacer les intrants et à l'efficacité accrue des nouveaux bateaux. De ce fait, il y a désormais lieu de s'inquiéter de la durabilité des ressources et du maintien des moyens d'existence, car la capacité de pêche était déjà élevée, voire trop élevée, avant le tsunami. Le Comité a reconnu qu'il convenait de faire face à ce problème, avec l'aide de la FAO, le cas échéant, en élaborant et appliquant des arrangements rationnels de gestion des pêches, y compris la diminution progressive de la surcapacité et des considérations liées au contrôle, à l'accès et aux moyens d'existence.

27. Les Membres ont été informés qu'un pourcentage considérable des bateaux fournis par l'intermédiaire des nombreuses organisations ayant participé à l'aide d'urgence et à la remise en état pouvait être considéré comme étant en dessous des normes minimales de sécurité. Le Comité s'est déclaré préoccupé par les problèmes de sécurité en mer liés à l'utilisation de bateaux non conformes et a vivement recommandé que la FAO, en consultation avec d'autres institutions pertinentes des Nations Unies, maintienne ce problème à l'étude, en étroite collaboration avec les pays touchés.

28. Le Comité a été informé des priorités et des programmes mis en œuvre par certains Membres en vue d'un soutien supplémentaire à long terme dans le domaine de la reconstruction et du développement durable. Ces derniers ont remercié l'Unité de coordination et de soutien technique de la FAO (CTSU), en particulier pour son rôle joué

dans l'évaluation des besoins et la planification stratégique. Le Comité s'est félicité de l'accent mis par ces programmes sur des domaines comme le contrôle et l'évaluation des pêches, la planification du secteur et le renforcement des institutions à l'appui du développement durable et de la gestion des pêches, la remise en état des habitats, la sécurité en mer, la reconstruction des infrastructures, les activités après capture et la mise en valeur de l'aquaculture. Plusieurs Membres ont présenté des informations au Comité sur le soutien qu'ils apportaient aux pays touchés et sur les autres possibilités de collaboration avec ces pays et la FAO.

29. Le Comité a recommandé à la FAO de faire rapport de manière plus complète sur les enseignements tirés des activités de remise en état et de reconstruction mises en œuvre après le tsunami et de diffuser largement les résultats afin de faire en sorte d'améliorer les capacités d'intervention. Certains Membres ont souligné qu'il convenait de mieux coordonner les activités des bailleurs de fonds, de faire appel aux compétences locales, et d'insister plus sur l'aide technique en cas de catastrophe naturelle grave. D'autres ont souligné que les réactions à court terme devaient être fondées sur des considérations à long terme dès les premières phases de la remise en état et de la reconstruction. Certains Membres ont également souligné que les procédures de la FAO devaient être ajustées lorsque des interventions d'urgence s'avéraient nécessaires, de manière à agir rapidement et de façon plus souple.

30. De nombreux Membres ont souligné l'importance et la nécessité de poursuivre les travaux sur les systèmes d'alerte rapide destinés aux communautés de pêcheurs et ont demandé à la FAO d'agir en coopération avec les organismes pertinents afin de fournir des orientations sur les systèmes d'alerte côtière. Il a également été proposé que les Membres envisagent d'établir des cadres adaptés de gestion des catastrophes et de définir la législation correspondante.

DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA DIXIÈME SESSION DU SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON DU COFI

31. Ce point a été présenté par le Président de la dixième session du Sous-Comité du commerce du poisson et par le Secrétariat et a été examiné sur la base des documents COFI/2007/4, Inf. 4, Inf. 7 et Inf. 8.

32. Le Comité, notant que le Sous-Comité du commerce du poisson était la principale tribune traitant des questions relatives au commerce international du poisson, a approuvé le rapport de la dixième session du Sous-Comité et s'est félicité du travail accompli. Le Comité a remercié le Gouvernement espagnol d'avoir accueilli et appuyé la session.

33. Le Comité a noté l'importance du commerce international du poisson et des produits de la pêche pour les pays en développement. De nombreux Membres ont souligné qu'il convenait que la FAO fournisse une assistance et des conseils techniques afin d'améliorer l'accès aux marchés pour les pêches artisanales des pays en développement. De nombreux Membres se sont inquiétés de la complexité croissante des conditions requises en matière de sécurité sanitaire et de qualité du poisson et des produits de la pêche et des problèmes de mise en conformité que cela entraînait pour les pays en développement.

34. Le Comité a reconnu l'importance de la traçabilité pour le commerce du poisson. De nombreux Membres ont également souligné qu'il convenait de mettre au point des mécanismes simples et concrets de traçabilité pour la pêche artisanale. Le Comité a estimé

que ces mécanismes devraient être compatibles avec les règles de l'OMC. Certains Membres ont proposé de convoquer une consultation technique sur la traçabilité.

35. Le Comité s'est félicité du protocole d'accord conclu par la FAO et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Le Comité a souligné l'utilité des travaux du Groupe consultatif spécial d'experts (FAO), chargé d'examiner toute proposition pertinente visant à amender les annexes de la CITES et de faire des recommandations à ce sujet. Le Comité a également noté qu'à l'issue de chaque conférence des parties de la CITES, il convenait que la FAO procède à une évaluation afin de vérifier si les recommandations du Groupe consultatif avaient été prises en considération et, le cas échéant, pourquoi elles ne l'avaient pas été. Certains Membres ont noté que les activités du Groupe consultatif d'experts s'inscrivaient dans le cadre des travaux ordinaires de la FAO et ont souligné qu'elles devaient par conséquent être financées par le Programme ordinaire. Il a été noté que les États devaient pouvoir élaborer des positions nationales cohérentes pour la CITES, à l'appui des objectifs de conservation des pêches.

36. S'agissant des Directives internationales pour l'étiquetage écologique du poisson et des produits des pêches continentales, le Comité a recommandé à la FAO de poursuivre ses travaux sur les conditions minimales requises et les critères spécifiques pour l'étiquetage écologique des produits des pêches continentales. Ces activités devraient être associées à des travaux en cours du même type sur les critères techniques minimums contenus dans les directives pour l'étiquetage écologique des produits des pêches marines.

37. Le Comité a noté qu'une Consultation d'experts sur les directives techniques pour un commerce responsable du poisson avait été organisée à Washington (Etats-Unis d'Amérique) du 22 au 26 janvier 2007. Le Comité est convenu que la FAO devrait organiser une consultation technique chargée d'examiner les directives techniques établies par la Consultation d'experts.

38. Le Comité a approuvé les résultats d'un rapport de la FAO sur les corrélations entre le commerce du poisson et la sécurité alimentaire et a recommandé à la FAO de poursuivre ses activités dans ce domaine. De nombreux Membres ont souligné qu'il convenait que le commerce responsable et durable soit étayé par des pratiques rationnelles de gestion des pêches.

39. De nombreux Membres ont noté qu'il convenait d'harmoniser la documentation sur les captures, y compris les éléments relatifs au commerce, afin de garantir le respect des mesures de conservation et de gestion adoptées par les organisations régionales de gestion des pêches et de mettre un terme au commerce de produits issus de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Nombre de Membres ont estimé que la FAO devrait convoquer une Consultation d'experts à cet effet, à une date fixée en fonction des travaux en cours sur cette question dans les ORGP, notamment des travaux faisant suite à la réunion conjointe des organisations s'occupant des thons, qui s'était tenue au Japon en janvier 2007.

40. Le Comité a pris acte des négociations de l'OMC sur les subventions octroyées au secteur de la pêche et a recommandé à la FAO de fournir une coopération et des compétences techniques à l'appui des négociations en cours et d'être disposée, le cas échéant, à contribuer à l'application des disciplines qui régiront les subventions accordées au secteur des pêches.

41. Le Comité est convenu qu'à l'avenir, l'ordre du jour des sessions du Sous-Comité du commerce du poisson devrait être prospectif et s'efforcer d'identifier les enjeux commerciaux naissants.

42. Le Comité a remercié l'Allemagne de sa proposition d'accueillir la onzième session du Sous-Comité du commerce du poisson en 2008.

DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA TROISIÈME SESSION DU SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE DU COMITÉ DES PÊCHES

43. Ce point a été présenté par le Président de la troisième session du Sous-Comité de l'aquaculture et par le Secrétariat. Les débats étaient étayés par les documents COFI/2007/5 et Inf. 4, 7 et 9. Le Comité a approuvé le rapport du Sous-Comité et a remercié le Gouvernement indien de son accueil et de son soutien. Le Comité a également félicité le Sous-Comité et le Secrétariat de l'excellent travail accompli.

44. Le Comité a reconnu l'importance croissante du secteur de l'aquaculture, dont la croissance doit être durable et responsable, et a confirmé être convaincu que la FAO assumerait pleinement son rôle de coordination en vue de trouver des solutions aux problèmes auxquels est confrontée l'aquaculture mondiale.

45. Le Comité s'est félicité de ce que le Département des pêches de la FAO ait été rebaptisé Département des pêches et de l'aquaculture et a souligné que le budget du Département devait être adéquat, afin d'augmenter les ressources allouées aux activités liées à l'aquaculture. L'établissement d'un fonds fiduciaire consacré à l'aquaculture devrait également être envisagé.

46. Le Comité a souligné qu'il était indispensable de tenir compte des impacts socioéconomiques de l'aquaculture, d'améliorer la planification, ainsi que la mise au point des politiques à l'échelle nationale et régionale, de renforcer la sécurité sanitaire, de protéger la santé humaine, de définir des pratiques optimales de gestion ainsi que des méthodes d'évaluation des risques et d'élaborer des directives pour une gestion améliorée de l'aquaculture. Le Comité a demandé à la FAO de prendre les mesures nécessaires pour donner suite aux recommandations formulées par le Sous-Comité de l'aquaculture à sa troisième session, après les avoir classées par ordre de priorité, en rappelant en particulier la nécessité de fournir une assistance technique aux Membres.

47. Le Comité a souligné qu'il convenait de disposer d'informations et de données de meilleure qualité sur l'aquaculture, afin d'étayer le développement durable du secteur et a approuvé le Projet de stratégie et de plan pour l'amélioration de l'information concernant la situation et les tendances de l'aquaculture. Il a également approuvé l'idée de créer un groupe de coordination des statistiques aquacoles et a affirmé la nécessité d'une mise en œuvre rapide de la Stratégie.

48. Le Comité est convenu qu'il était nécessaire d'accorder une priorité élevée au développement de l'aquaculture en Afrique et d'établir un programme spécial bénéficiant de fonds ordinaires et extrabudgétaires, qui apporterait une assistance spécifique aux pays africains en matière d'accès aux services financiers et aux marchés, et stimulerait les investissements dans le domaine de l'aquaculture, l'échange de connaissances et les confrontations d'expérience, en particulier dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

49. Il a été souligné que la production aquacole devait être fondée sur une approche écosystémique, mettant en œuvre des pratiques économiquement viables, durables d'un point de vue économique et socialement acceptables. Le rôle de la certification et de la gestion améliorée a également été reconnu. Le Comité a demandé à la FAO de prendre les mesures nécessaires en organisant des ateliers et des réunions d'experts chargés d'élaborer des directives sur la certification des produits de l'aquaculture. La Thaïlande et le Brésil ont confirmé être disposés à accueillir des ateliers d'ici la fin de mars 2007 à Bangkok et juillet 2007 à Brasilia.

50. Le Comité a appuyé vigoureusement la poursuite des activités liées à la mise en valeur des réseaux régionaux d'aquaculture en Afrique et en Amérique, du même type que le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie-Pacifique (RCAAP). Plusieurs Membres ont réaffirmé la nécessité d'affecter un fonctionnaire chargé de l'aquaculture au Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

51. Le Comité s'est félicité des activités proposées concernant la gestion des ressources génétiques dans le domaine des pêches et de l'aquaculture. De nombreux Membres ont réaffirmé la nécessité d'élaborer des systèmes d'information et de certification pour garantir la confiance des consommateurs dans les produits de l'aquaculture, en rappelant également les préoccupations exprimées par plusieurs Membres du Sous-Comité à propos des programmes de certification non gouvernementaux, qui se traduisaient souvent par une hausse des coûts à la production, sans apporter de grands bénéfices aux producteurs. Certains Membres ont demandé que la FAO entreprenne des travaux supplémentaires sur les problèmes des poissons de rebut et de faible valeur marchande utilisés dans les aliments pour élevages aquacoles, des poissons d'aquarium et de l'impact des changements climatiques sur l'aquaculture.

52. Le Chili a confirmé qu'il accueillerait la quatrième session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches, au second semestre 2008. La Thaïlande a confirmé sa proposition d'accueillir la cinquième session en 2010.

CONSIDÉRATION D'ORDRE SOCIAL CONCERNANT LA PÊCHE ARTISANALE

53. Le Secrétariat a présenté le document COFI/2007/6. Le Comité a félicité le Secrétariat d'avoir souligné qu'il était indispensable de faire face aux problèmes de nature sociale concernant la pêche artisanale afin d'améliorer les moyens d'existence, de lutter contre la vulnérabilité et la pauvreté, de promouvoir des systèmes efficaces et équitables de gouvernance des ressources, d'augmenter la contribution du secteur au développement local et national et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. De nombreux Membres ont fait observer que la pêche artisanale assurait la majeure partie de la production nationale de poisson et de la création de revenus et d'emploi dans le secteur de la pêche de leur pays. Le Comité a pris note d'une intervention conjointe de 14 organisations non gouvernementales (ONG), soulignant que la reconnaissance de la situation sociale des pêcheurs de la part de la FAO était bienvenue et revêtait la plus grande utilité.

54. Tout en reconnaissant la grande diversité des conditions culturelles, sociales, politiques et économiques sous-tendant les pratiques de pêche, le Comité a noté que les conditions de travail et de vie des artisans pêcheurs étaient souvent précaires et vulnérables, en raison de plusieurs facteurs: droits à la terre et aux ressources halieutiques non garantis,

absence ou mauvaise qualité des services de santé et d'éducation et des filets de sécurité sociale et exclusion des processus de développement de plus grande envergure, due à la faiblesse des structures organisationnelles et à une mauvaise représentation et une faible participation aux processus décisionnels. Certains Membres ont noté que les femmes s'occupant de la pêche ne pouvaient pas être considérées comme un groupe homogène dans certains pays. Le Comité a également noté qu'il était difficile pour les petits producteurs, transformateurs et négociants de tirer parti de la mondialisation, notamment de l'expansion du commerce du poisson et des produits de la pêche, en raison des difficultés auxquelles ils doivent faire face pour accéder aux marchés, aux services financiers et au savoir-faire et de leur incapacité à satisfaire des exigences toujours plus strictes dans le domaine sanitaire et phytosanitaire. Il a également été souligné que la pêche durable était une condition préalable pour assurer aux pêcheurs des moyens d'existence durable.

55. Le Comité a souligné que les politiques et les programmes de développement devaient être adaptés aux besoins spécifiques des sites, des pays et des régions et aux différents types de pêche artisanale, qui peuvent aller d'activités de subsistance exercées de manière sporadique à des activités commerciales effectuées sans interruption pendant toute l'année et axées sur les marchés d'exportation. Certains Membres ont souhaité que les différentes catégories de pêches artisanales soient définies et classifiées plus précisément.

56. Le Comité a noté les expériences probantes réalisées par plusieurs pays, qui ont intégré la pêche artisanale dans leurs politiques nationales de développement, ainsi que les progrès prometteurs réalisés lors de l'introduction de mécanismes de cogestion et de gestion communautaire. Il convient de partager les enseignements tirés de ces expériences grâce à des études de cas et à des échanges Sud-Sud et entre pêcheurs.

57. De nombreux Membres d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale ont affirmé la nécessité de poursuivre le Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche (PMEDP), dont la mise en œuvre dans la région s'est traduite par des exemples probants d'activités entreprises à l'appui de la lutte contre la pauvreté et de la gestion durable de la pêche artisanale et ont demandé à la FAO d'appuyer cette proposition dans le cadre d'un programme spécial pour la pêche artisanale.

58. Le Comité a reconnu qu'il était indispensable, aussi bien pour la pêche artisanale que pour la pêche industrielle, de renforcer l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment les conventions sur les droits des gens de mer et sur les conditions de travail dans le secteur de la pêche. Le Comité a souligné que l'acceptation et l'adoption de principes relatifs aux droits de l'homme pouvaient faciliter la lutte contre la pauvreté et encourager l'adoption de pratiques de pêche responsables.

59. Le Comité s'est déclaré favorable à la stratégie d'intervention présentée dans le paragraphe 23 du document COFI/2007/6, qui établit une corrélation entre pêche responsable et développement social. Il a souligné la nécessité d'adopter une approche fondée sur les droits pour la gestion de la pêche artisanale d'une manière qui respecte les droits des générations présentes et futures, garantisse la viabilité de la ressource, réduise la vulnérabilité et permette aux communautés de pêcheurs, et à l'économie dans son ensemble, de tirer profit au maximum des avantages de la pêche. Elle tient compte de principes plus généraux relatifs aux droits de l'homme lors de la définition et de l'allocation des droits de pêche et vise à doter les communautés de pêcheurs des moyens d'agir, par leur intégration sociale, la parité hommes-femmes dans le cadre des activités de pêche et le renforcement de leurs capacités.

Plusieurs Membres ont fait état d'exemples de mesures probantes de renforcement des capacités et de dévolution des pouvoirs (programmes d'alphabétisation, formation des dirigeants, renforcement des associations de pêcheurs, etc.). Les effets bénéfiques dérivant des progrès technologiques ont également été soulignés. Certains Membres ont exprimé leur inquiétude quant aux réelles possibilités de réduire la pauvreté grâce à la pêche artisanale, alors que d'autres ont réaffirmé leur conviction que la pêche artisanale avait le potentiel de réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

60. Le Comité a observé que toute stratégie spécifique mise en œuvre à l'échelle locale ou nationale devait tenir compte des formes traditionnelles de droits de pêche et de droits fonciers, lorsque de tels droits existent ou ont existé par le passé, et devait être étayée par des objectifs spécifiques et des indicateurs quantifiables de résultat et d'impact du point de vue social. Il a estimé qu'il était impératif de protéger les pauvres des effets négatifs de la transition vers une gestion des pêches axée sur les droits en ce qui concerne l'accès et l'allocation des droits et grâce à la création de débouchés en dehors du secteur de la capture, notamment dans le domaine de l'aquaculture. Le Comité a noté qu'il convenait de définir des politiques intersectorielles tenant compte des écosystèmes et des effets potentiels des changements climatiques et s'inspirant de l'Article 10 du Code de conduite pour une pêche responsable sur l'intégration des pêches dans la gestion des zones côtières. Parmi les instruments de lutte contre la vulnérabilité des pêcheurs et des communautés côtières, trois domaines ont été mentionnés: la prévention des catastrophes, les mesures d'atténuation de leurs effets et la sécurité en mer.

61. Le Comité a étudié différentes options permettant de donner plus de poids à la pêche artisanale lors de ses délibérations et dans le Programme de travail de la FAO. Le Comité a également pris note du ferme soutien exprimé par de nombreux Membres en faveur de la création d'un Sous-Comité consacré à la pêche artisanale et/ou un programme de travail spécifique sur la pêche artisanale financé par des fonds extrabudgétaires prévus à cette fin. Le Comité est convenu que la question de la pêche artisanale était importante et que la FAO devait continuer de s'en occuper. D'autres Membres ont souligné qu'il convenait d'intégrer la problématique de la pêche artisanale dans toutes les activités halieutiques examinées par le Comité des pêches et les organes subsidiaires pertinents.

62. Le Comité s'est félicité de la proposition de la Norvège visant à ce que la FAO envisage l'organisation d'une conférence internationale de grande envergure consacrée spécifiquement à la pêche artisanale et dont la structure serait semblable à celle des conférences de 1999 sur les droits de pêche («*FishRights*») et de 2006 sur le partage des ressources halieutiques («*Sharing the fish*»).

LUTTE CONTRE LA PÊCHE ILLICITE, NON DÉCLARÉE ET NON RÉGLEMENTÉE PAR LE SUIVI, LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE, PAR DES MESURES INTÉRESSANT LES ÉTATS DU PORT ET PAR D'AUTRES MOYENS

63. Le Secrétariat a présenté les documents COFI/2007/7 et COFI/2007/Inf.12. À ce propos, il a tenu à préciser que le processus de certification par le Conseil d'intendance des mers (Marine Stewardship Council) de la légine australe mentionné au paragraphe 20 du COFI/2007/7 avait été rejeté par la République d'Argentine, arguant de l'existence d'un différend entre l'Argentine et le Royaume-Uni concernant la souveraineté sur les Îles

Falkland (Malvinas), les Îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les zones maritimes environnantes.

64. Le Secrétariat a également tenu à préciser que la référence faite à un rapport cité à la note de bas de page 11 du document COFI/2007/7 et à la note 20 du document COFI/2007/9 Rev.1 n'impliquait d'aucune façon la reconnaissance ou l'acceptation par le Secrétariat de la FAO de toute affirmation ou observation contenue dans ce rapport à propos de conflits territoriaux.

65. Le Comité a félicité la FAO pour le document d'information et a remercié l'Organisation d'avoir réalisé des activités de renforcement des capacités pour stimuler l'application du Plan d'action international sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et améliorer le SCS, et d'avoir apporté une assistance technique dans le domaine de la mise au point de plans d'action nationaux sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et de programmes de suivi, contrôle et surveillance, des systèmes de surveillance par satellite des navires, de l'organisation d'ateliers sur les mesures relevant de l'État du port et autres activités. La FAO a été encouragée à poursuivre ces activités et un certain nombre de demandes d'assistance directe ont été formulées.

66. De nombreux Membres ont décrit leurs activités de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, qui bénéficiaient d'une haute priorité nationale du fait des effets négatifs de ce type de pêche sur le plan économique, biologique et social. Un grand nombre de Membres a présenté des rapports d'avancement sur les progrès accomplis au niveau national ou régional mais la plupart d'entre eux ont admis qu'en dépit de ces efforts considérables, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée continuait à peser lourdement sur la possibilité d'exploiter durablement les ressources.

67. Le Comité a reconnu que tous les intervenants impliqués dans la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, comme les propriétaires de navires bénéficiant de la pêche ainsi que de navires de transbordement et de navires d'appui, devraient être inclus dans le champ d'application des mesures de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. De plus, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée concernait également les parties contractantes des organisations régionales de gestion des pêches qui ne respectent pas les règles et mesures établies par leur organisation.

68. Reconnaissant la nécessité de prendre de toute urgence une série détaillée de mesures de l'État du port, le Comité a pris note de ce que les Membres avaient fortement appuyé la proposition de la Norvège visant à mettre au point un nouvel instrument juridiquement contraignant, fondé sur le Plan type concernant les mesures du ressort de l'État du port et sur le Plan d'action international pour la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Le Comité a approuvé le calendrier suivant: Consultation d'experts qui sera convoquée durant le second semestre de 2007 pour rédiger un projet d'accord; Consultation technique destinée à terminer la rédaction du texte de l'instrument pendant le premier semestre de 2008 et présentation à la vingt-huitième session du Comité des pêches en 2009. De nombreux Membres ont souligné que ce nouvel instrument établirait des normes minimales pour les États du port, en prévoyant la souplesse requise pour l'adoption de mesures plus strictes, et certains Membres ont souligné qu'il ne devrait pas porter préjudice à d'autres mesures convenues auparavant, comme la nécessité de réduire la capacité de pêche. Il a été noté que la Norvège avait signalé au Comité être disposée à apporter un soutien financier au processus requis au sein de la FAO.

69. Les Membres ont souvent estimé que les systèmes de suivi des navires par satellite sont un moyen efficace d'assurer le SCS, à condition d'être utilisés en combinaison avec d'autres outils de surveillance et de gestion. Se référant à la recommandation faite par la Consultation d'experts de 2006 sur l'utilisation des systèmes de suivi, ainsi que sur le suivi, le contrôle et la surveillance des navires de pêche par satellite, de nombreux Membres étaient d'avis qu'un nouvel instrument contraignant n'était pas nécessaire. Les participants ont préconisé la réalisation d'autres activités de la FAO, notamment: renforcement des capacités, poursuite des travaux sur l'harmonisation des données et leurs modes de présentation, mise à jour de la publication technique sur les systèmes de suivi des navires et élaboration de clauses juridiques types.

70. Le Comité a approuvé la convocation d'une Consultation d'experts chargée d'élaborer ultérieurement le concept d'un registre mondial détaillé des bateaux de pêche comme décrit dans l'étude de faisabilité de la FAO, en tenant présent à l'esprit les éléments suivants: nécessité de clarifier les objectifs du projet, coûts, exigences en matière de confidentialité et mise en relation avec d'autres sources d'informations fiables comme les registres nationaux et les listes des organisations régionales de gestion des pêches.

71. Un certain nombre de Membres a fait état de l'irresponsabilité de certains États du pavillon. De nombreux Membres ont souligné qu'il convenait peut-être de définir des critères d'évaluation de la conduite des États du pavillon et d'étudier les mesures susceptibles d'être prises à l'encontre de navires battant pavillon d'un État ne respectant pas ces critères. Une Consultation d'experts a été proposée. Sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires, il a été demandé à la FAO d'envisager cette possibilité.

72. Afin de renforcer le respect des mesures à l'échelle mondiale, les Membres ont été encouragés à se joindre au Réseau international SCS, à participation libre, ou à coopérer avec le Réseau, en mettant ses activités à profit et en appuyant son renforcement.

MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DES PÊCHES, Y COMPRIS EN CE QUI CONCERNE LA PÊCHE EN EAUX PROFONDES, LES DÉBRIS MARINS ET LES ENGINS DE PÊCHE PERDUS OU ABANDONNÉS

73. Lors du débat qui a suivi la présentation du document COFI/2007/8, les participants ont généralement reconnu que l'AEP était le cadre approprié et nécessaire pour la gestion des pêches et de nombreux Membres ont fait état des progrès qu'ils réalisaient en matière d'application de l'approche écosystémique des pêches. Certains Membres ont estimé que l'AEP devrait être fondée sur les régimes et mesures efficaces de gestion en place, tenant compte progressivement de considérations relatives aux écosystèmes au fur et à mesure que les connaissances et capacités progresseront, sans préjudice de l'application de l'approche de précaution. Les efforts déployés par la FAO pour sensibiliser à la nécessité de l'AEP auprès des Membres et des organes régionaux des pêches et pour faciliter la mise en œuvre ont été salués. La FAO a été instamment priée de mettre au point et de distribuer les directives techniques sur les considérations sociales, institutionnelles et économiques en matière d'AEP aussi rapidement que possible. Au nom du Conseil nordique des ministres, le Gouvernement norvégien a proposé que la FAO coopère avec le Conseil à la préparation et à l'organisation d'une conférence consacrée à l'AEP, l'accent étant mis sur les situations et les implications socioéconomiques et institutionnelles.

74. De nombreux pays en développement ont demandé à la FAO de renforcer son appui au renforcement des capacités, par la sensibilisation et l'assistance technique directe à l'échelle nationale, en appelant l'attention sur la capacité institutionnelle accrue qui est nécessaire pour permettre la mise en œuvre de l'AEP. Certains Membres ont estimé que la FAO devrait organiser des réunions régionales pour permettre l'échange d'informations et de compétences techniques. L'annonce, par le Chili, de la mise en œuvre d'un programme d'études universitaires de troisième cycle sur les aspects sociaux et économiques de l'AEP a été accueillie favorablement par de nombreuses délégations de la région Amérique latine. Le Chili, appuyé par plusieurs Membres, a demandé un appui technique de la FAO pour l'élaboration du programme.

75. Certains Membres ont demandé instamment à la FAO d'accorder en priorité une attention particulière à la mise en œuvre de l'AEP dans les écosystèmes de récifs coralliens. Certains Membres se sont déclarés préoccupés par le fait que la FAO négligeait l'importance potentielle de la relation prédateur-proie dans une approche écosystémique. Le Secrétariat a confirmé que les interactions dans le cadre d'un réseau trophique sont prises en compte dans l'AEP, comme il est indiqué au paragraphe 46 du document COFI/2007/8 et démontré dans les projets de terrain, et que la priorité respective des différentes questions doit être évaluée au cas par cas.

76. La nécessité de s'occuper des menaces que font peser les changements climatiques a été signalée par plusieurs Membres. Il y a eu un appui en faveur de la proposition selon laquelle la FAO devrait: procéder à une étude de délimitation de l'étendue afin d'identifier les principaux éléments concernant les changements climatiques et les pêches; amorcer un débat sur la façon dont le secteur de la pêche peut s'adapter aux changements climatiques; et la FAO jouerait un rôle de premier plan en informant les pêcheurs et les décideurs au sujet des conséquences probables des changements climatiques pour les pêches.

77. De nombreux Membres ont cité la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/61/105, en particulier les paragraphes 80 à 91 et signalé qu'il convenait que la FAO donne suite aux demandes formulées dans la Résolution. Le Comité des pêches est convenu que la FAO devrait organiser une Consultation d'experts, au plus tard en août 2007, afin de préparer un projet de directives techniques, notamment des normes pour la gestion de la pêche hauturière en eaux profondes, devant être mis au point lors d'une Consultation technique en janvier ou février 2008. Ce calendrier devait permettre aux organisations ou arrangements régionaux de gestion des pêches et aux États du pavillon d'élaborer des mesures pour la date limite du 31 décembre 2008, comme il est indiqué dans la Résolution A/RES/61/105. Certains Membres ont noté que la date butoir établie par l'Assemblée générale des Nations Unies pour les Organisations régionales de gestion des pêches en cours d'établissement était le 31 décembre 2007 et que les mesures provisoires devant être élaborées pourraient s'appuyer sur les travaux de la Consultation d'experts. Les directives techniques devraient comprendre des normes et critères pour l'identification des écosystèmes marins vulnérables au-delà des zones relevant de la juridiction nationale et des impacts des activités de pêche sur ces écosystèmes, afin de favoriser l'adoption et la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion par les organisations ou arrangements régionaux de gestion des pêches et les États du pavillons (conformément aux paragraphes 83 et 86 de la Résolution). Il a également été noté qu'il était fait mention d'une réunion des États pratiquant la pêche hauturière en eaux profondes au paragraphe 89 de la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Japon a informé les participants qu'il mettrait à disposition les fonds nécessaires pour ces activités. L'Islande a informé les Membres qu'elle

était disposée à verser une contribution de 100 000 dollars EU au maximum. Certains Membres ont réclamé un moratoire sur la pêche hauturière en eaux profondes jusqu'à ce que les impacts des opérations de pêche sur ces écosystèmes aient été évalués.

78. De nombreux Membres ont évoqué les problèmes interdépendants des débris marins et des engins de pêche perdus ou abandonnés. Il a été convenu que la question des engins de pêche abandonnés présente un intérêt certain pour la FAO. Il y a eu un soutien général de la proposition selon laquelle la FAO devrait organiser une Consultation d'experts sur le marquage des engins de pêche, bien que certains Membres aient indiqué que cette question n'avait pas encore été examinée à fond par le Comité des pêches et proposé qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour à sa prochaine session. Il a été demandé à la FAO de consulter l'OMI dans le cadre des efforts déployés en vue d'évaluer les mesures ou instruments internationaux actuels concernant les débris marins.

79. Le rôle important des zones marines protégées dans la conservation de la biodiversité et la gestion des pêches a été réaffirmé par le Comité. De nombreux Membres étaient d'avis que l'établissement de zones marines protégées devait être fondé sur les meilleures informations disponibles, scientifiques et autres, et que ces zones devaient être bien conçues et correctement mises en œuvre avec la participation pleine et entière de l'ensemble des parties prenantes. Il a été noté que les zones marines protégées étaient un outil parmi tant d'autres et devraient être utilisées en association avec d'autres outils appropriés de gestion. La FAO a été encouragée à mettre au point ces directives techniques sur la conception, la mise en œuvre et l'expérimentation des aires marines protégées en ce qui concerne la pêche aussitôt que possible.

80. Le Comité a reconnu que les captures accessoires étaient un sujet de préoccupation grave dans de nombreuses zones de pêche. Il a été convenu que la FAO devrait, en coopération avec les organes pertinents, élaborer des directives au sujet des meilleures pratiques afin d'aider les pays et les organisations régionales de gestion des pêches à appliquer le Plan d'action international sur les oiseaux de mer et que la portée des directives sur les meilleures pratiques devrait être élargie à d'autres engins de pêche pertinents. De nombreux Membres ont fait valoir que la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique, l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP) et BirdLife International figuraient parmi les organismes les plus pertinents dans ce contexte.

81. Le Comité est convenu que la FAO devrait poursuivre ses travaux sur la cartographie de la biodiversité en tant qu'importante contribution à la mise en œuvre de l'AEP, en collaboration avec la Convention sur la diversité biologique. Il a également été convenu que la FAO devrait donner suite à la demande figurant i) au paragraphe 90 de la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies visant la création d'une base de données mondiale sur les écosystèmes marins vulnérables dans les zones situées hors de la juridiction nationale, en coopération avec d'autres organisations compétentes telles que l'UICN et ii) au paragraphe 87 de la Résolution visant à établir une liste de bateaux autorisés pratiquant la pêche hauturière en eaux profondes.

82. Un grand nombre de Membres ont fait part de leur préoccupation au sujet de la sécurité en mer des bateaux de pêche, et en particulier les bateaux de pêche artisanale. La FAO a été instamment priée de poursuivre sa collaboration avec l'OMI et il a été proposé que

la FAO élabore des directives sur les meilleures pratiques en matière de sécurité en mer et que le Comité des pêches envisage d'élaborer un plan d'action international à ce sujet.

RENFORCEMENT DES ORGANISATIONS RÉGIONALES DE GESTION DES PÊCHES ET DE LEUR FONCTIONNEMENT, NOTAMMENT DES RÉSULTATS DE LEUR RÉUNION SUR LES THONS DE 2007

83. Le Secrétariat a présenté le document COFI/2007/9 Rev.1. Dans son introduction, le Secrétariat a également rappelé les observations faites précédemment à propos de la note de bas de page 20 de ce document. Il a souligné le rôle de gestion des organisations régionales de gestion des pêches et le rôle consultatif des organes régionaux des pêches. Il a pris conscience de la nécessité de renforcer et d'améliorer l'efficacité de ces organisations et il a rappelé que le Comité des pêches, à sa vingt-sixième session, a invité à évaluer le fonctionnement des organisations régionales de gestion des pêches.

84. Le Comité a été informé, par le Japon, de la réunion conjointe de cinq organisations régionales de gestion des pêches ayant pour mandat la gestion des stocks de thons qui s'est tenue à Kobe (Japon), en janvier 2007. Cette réunion a été organisée pour examiner les moyens de promouvoir la coopération entre ces cinq Organisations régionales de gestion s'occupant de la pêche au thon, au-delà de leurs mandats individuels. Un plan directeur décrivant les questions et les enjeux fondamentaux, ainsi que les mesures de suivi à prendre par les cinq organisations régionales de gestion des pêches et leurs Membres, a été adopté. De nombreux Membres ont fortement appuyé ce plan directeur, même s'il n'est pas contraignant.

85. Beaucoup de Membres ont appuyé l'idée d'organiser d'autres réunions conjointes entre les organisations régionales de gestion des pêches s'occupant d'autres espèces que le thon et ayant des mandats et des objectifs similaires, notamment ceux qui sont responsables de la pêche artisanale. La FAO a été appelée à intervenir en fournissant son aide, sa participation et ses avis dans ce processus.

86. Les Membres ont souligné l'importance de l'analyse du fonctionnement des organisations régionales de gestion des pêches et des organes régionaux des pêches. Plusieurs Membres ont souligné la nécessité de mettre au point des critères communs pour l'évaluation des fonctions et des obligations de base, tout en reconnaissant qu'il fallait laisser à chaque Organisation régionale de gestion des pêches et organe régional des pêches la latitude voulue pour décider de façon indépendante de la méthodologie, des critères et de la fréquence de ces analyses. Le Comité a également noté que le processus devrait être transparent et certains Membres ont recommandé le recours à des groupes mixtes d'experts, comprenant des évaluateurs externes et internes.

87. Plusieurs Membres ont noté les travaux du «Groupe indépendant de haut niveau chargé d'élaborer un modèle pour l'amélioration de la gouvernance assurée par les organisations régionales de gestion des pêches», hébergé par Chatham House, qui pourrait aider les processus d'analyse des organisations régionales de gestion des pêches et des organes régionaux des pêches.

88. Plusieurs Membres ont souligné qu'il faut accorder une attention adéquate aux droits et aux besoins des pays en développement, notamment des petits États insulaires en développement (PEID), afin de faciliter leur pleine participation aux activités des organisations régionales de gestion des pêches et des organes régionaux des pêches.

89. De nombreux Membres ont demandé que la FAO continue à fournir une aide aux organisations régionales de gestion des pêches et aux organes régionaux des pêches et à travailler sur des sujets qui les intéressent comme l'excès de capacité, l'amélioration des statistiques des flottes et les problèmes des pays qui sapent l'efficacité des organisations régionales de gestion des pêches et des navires «battant pavillon de non-respect». Plusieurs Membres ont demandé que la FAO coopère avec les Membres de la CTOI pour élaborer une solution garantissant l'efficacité et la continuité des activités de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI).

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA FAO SUR LES PÊCHES ET L'AQUACULTURE

90. Le Secrétariat a présenté le point 12 de l'ordre du jour sur la base du document COFI 2007/10 et COFI 2007/Inf. 6 et il a souligné les principaux changements apportés à la fois au programme et à la structure. À cet égard, il a souligné que la réduction du nombre d'entités de programme ne correspondait pas à une réduction du volume de travail mais plutôt à un regroupement et à une harmonisation de ces entités de programme.

91. Le Comité a indiqué qu'il n'était pas satisfait du montant du budget attribué au Département des pêches et de l'aquaculture, qui n'est pas à la mesure de l'importance de ses travaux ni des attentes de la communauté internationale. Il a demandé avec force que les organes directeurs pertinents de la FAO affectent davantage de ressources au Département. Certains Membres ont souligné qu'il convenait que les représentants nationaux qui participeront aux prochaines réunions de ces organes soient adéquatement avisés de la situation. À cet égard, le Comité attend avec intérêt les conclusions et recommandations de l'Évaluation externe indépendante, qui est en cours.

92. Le Comité a indiqué qu'il souhaitait, d'office, recevoir des analyses, *a posteriori* et autres, sur la façon dont le budget total des pêches avait été dépensé lors de l'exercice biennal précédent. Le Comité avait besoin de ces informations pour mieux comprendre les tendances dans le contexte de la planification de ses activités et être à même de poser les questions qui permettraient de cibler les risques auxquels le programme est exposé. Il s'agit de tenir compte aussi bien des activités sur le terrain que des activités sur les politiques.

93. De nombreux Membres ont souligné l'importance des grandes activités du Département qui doivent être financées par le budget ordinaire. À cet égard, ils ont fait part de leur préoccupation au sujet de la proportion croissante de financements extrabudgétaires de ces activités. Plusieurs Membres ont noté la nécessité, dans un souci de transparence et de responsabilité accrue, de recevoir un rapport plus détaillé sur ces financements.

94. Tout en confirmant que toutes les activités du Département des pêches et de l'aquaculture étaient importantes, le Comité a souligné que le programme de travail du Département devait prendre dûment en compte les priorités mises en évidence par le Comité des pêches dans les paragraphes qui précèdent.

QUESTIONS DIVERSES

95. Le Comité a été avisé par le Royaume du Danemark que les Îles Féroé avaient décidé de demander à devenir Membre associé de la FAO et que le Bureau du Représentant permanent du Danemark auprès de la FAO avait contacté le Secrétariat de la FAO en vue de rédiger une demande officielle, qui serait soumise au nom des Îles Féroé par le Gouvernement danois.

96. Certains Membres ont noté la contribution dynamique des ONG à la promotion d'une pêche et d'une aquaculture responsables et durables dans le monde. Ils ont souligné qu'il convenait d'établir, dans le cadre du Comité des pêches, un processus juste et équitable visant à promouvoir le dialogue entre les Membres et les ONG.

97. Le Comité a noté avec regrets que la vingt-septième session était la dernière à laquelle participait M. Serge Garcia, Directeur de la Division de la gestion des pêches et de l'aquaculture avant son départ à la retraite. Il lui a rendu un vibrant hommage, lui a fait part de sa sincère gratitude et l'a remercié de sa remarquable contribution et de l'excellence de son travail.

98. Le Comité a été informé du prochain départ à la retraite de M. Glenn Hurry (Australie) et de M. Serge Beslier (Communauté européenne), qu'il a remerciés de leur contribution exceptionnelle à ses travaux.

DATE ET LIEU DE LA VINGT-HUITIÈME SESSION

99. Il a été convenu que le Comité se réunirait à Rome au premier trimestre 2009. La date exacte de la session serait déterminée par le Directeur général, en consultation avec le Président.

ADOPTION DU RAPPORT

100. Le rapport a été adopté le 9 mars 2007.

Ordre du jour

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session
3. Election du Président et des Vice-Présidents et désignation des membres du Comité de rédaction
4. Progrès dans la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable et de la stratégie et des plans d'action internationaux connexes
5. Remise en état et reconstitution des moyens d'existence dans le secteur des pêches et de l'aquaculture des pays victimes du tsunami en 2004
6. Décisions et recommandations de la dixième session du Sous-Comité du commerce du poisson du COFI, Saint-Jacques-de-Compostelle, Espagne, 30 mai-2 juin 2006
7. Décisions et recommandations de la troisième session du Sous-Comité de l'aquaculture du COFI, New Delhi, Inde, 4-8 septembre 2006
8. Considérations d'ordre social concernant la pêche artisanale
9. Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée par le suivi, le contrôle et la surveillance, par des mesures intéressant les États du port et par d'autres moyens
10. Mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches, y compris en ce qui concerne la pêche en eaux profondes, les débris marins et les engins de pêche perdus ou abandonnés
11. Renforcement des organisations régionales de gestion des pêches et de leur fonctionnement, notamment des résultats de leur réunion sur les thons de 2007
12. Programme de travail de la FAO sur les pêches et l'aquaculture
13. Questions diverses
14. Date et lieu de la prochaine session
15. Adoption du rapport

Liste des délégués et observateurs

**MEMBERS OF THE COMMITTEE/
MEMBRES DU COMITÉ/
MIEMBROS DEL COMITÉ/**

AFGHANISTAN/AFGANISTÁN

Abdul Razak AYAZI
Agriculture Attaché
Alternate Permanent Representative
to FAO
Embassy of the Islamic Republic of
Afghanistan
Via Nomentana 120
00161 Rome
Tel.: +39 06 8611009
Fax: +39 06 86322939

ALGERIA/ALGÉRIE/ARGELIA

Abdel-Nasser ZAIR
Inspecteur général
Ministère de la pêche et des ressources
halieutiques
Route des 4 Canons
Alger
Tel.: +213 21433179
Fax: +213 21433938
E-mail: ig@mpeche.gov.dz

Abderrahman HAMIDAOU
Ministre plénipotentiaire
Représentant permanent adjoint auprès
de la FAO
Ambassade de la République algérienne
démocratique et populaire
Représentation permanente
Via Barnaba Oriani, 26
00197 Rome

Habiba TALEB
Secrétaire diplomatique
Ambassade de la République algérienne
démocratique et populaire
Représentation permanente
Via Barnaba Oriani, 26
00197 Rome

ANGOLA

Manuel Pedro PACAVIRA
Ambassadeur
Représentant permanent auprès de la FAO
Ambassade de la République d'Angola
Via Druso, 39
00184 Rome

Maria Angélica AUGUSTO
Directeur adjoint
Institut de développement de la pêche
artisanale et aquaculture
Luanda
E-mail: mariangelica63@yahoo.com

Miguel André ANTÓNIO
Chef du Département de protection des
ressources des pêches
Ministère des pêches
Av. 4 de Fevereiro
Luanda
E-mail: amiguelandre@yahoo.com.br

Cidalina DA COSTA
Chef du Département des infrastructures
d'appui à la pêche
Ministère des pêches
Av. 4 de Fevereiro
Luanda
E-mail: cidalinacosta@yahoo.com

Xavier MONTEIRO
Chef du département d'inspection et
surveillance
Ministère des pêches
Av. 4 de Fevereiro
Luanda

Kiala Kia MATEVA
Conseiller
Représentant permanent adjoint auprès
de la FAO
Ambassade de la République d'Angola
Via Druso, 39
00184 Rome

Carlos Alberto AMARAL
 Conseiller
 Représentant permanent suppléant auprès
 de la FAO
 Ambassade de la République d'Angola
 Via Druso, 39
 00184 Rome

Maria PACAVIRA
 Secrétaire
 Ambassade de la République d'Angola
 Via Druso, 39
 00184 Rome

ARGENTINA/ARGENTINE

Gerardo NIETO
 Subsecretario
 Subsecretaría de Pesca y Acuicultura
 Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca
 y Alimentos
 Ministerio de Economía y Producción
 Av. Paseo Colón 982
 Buenos Aires

Victorio José María TACCETTI
 Embajador
 Representante Permanente ante la FAO
 Embajada de la República Argentina
 Piazza dell'Esquilino 2
 00185 Roma

Juan José IRIARTE VILLANUEVA
 Ministro, Director de Temas Económicos
 Especiales
 Ministerio de Relaciones Exteriores,
 Comercio Internacional y Culto
 Esmeralda 1212
 Buenos Aires

Holger MARTINSEN
 Ministro-Consejería Legal
 Ministerio de Relaciones Exteriores,
 Comercio Internacional y Culto
 Esmeralda 1212
 Buenos Aires

Ramiro SÁNCHEZ
 Jefe de Gabinete de Asesores
 Subsecretaría de Pesca y Acuicultura
 Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca
 y Alimentos
 Ministerio de Economía y Producción
 Av. Paseo Colón 982
 Buenos Aires

Elisa CALVO
 Coordinadora del Area de Economía
 Pesquera
 Subsecretaría de Pesca y Acuicultura
 Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca
 y Alimentos
 Ministerio de Economía y Producción
 Av. Paseo Colón 982
 Buenos Aires

María del Carmen SQUEFF
 Consejero
 Representante Permanente Alterno
 ante la FAO
 Embajada de la República Argentina
 Piazza dell'Esquilino 2
 00185 Roma

ARMENIA/ARMÉNIE

Zohrab MALEK
 Ambassador
 Permanent Representative to FAO
 Permanent Representation of the Republic
 of Armenia to FAO
 Via Camillo Sabatini 102
 00100 Rome

AUSTRALIA/AUSTRALIE

Glenn HURRY
 Executive Manager
 Fisheries and Forestry Division
 Department of Agriculture, Fisheries
 and Forestry
 GPO Box 858
 Canberra ACT 2601
 E-mail: glenn.hurry@daff.gov.au

John KALISH
 General Manager, Fisheries and
 Aquaculture
 Department of Agriculture, Fisheries
 and Forestry
 GPO Box 858
 Canberra ACT 2601
 E-mail: john.kalish@brs.gov.au

Anna WILLOCK
 Senior Manager, Policy
 Australian Fisheries Management
 Authority
 PO Box 7051 Canberra Business Centre
 ACT 2610
 E-mail: anna.willcok@afma.gov.au

Judy BARFIELD
 Counsellor (Agricultural Affairs)
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Embassy of Australia
 Via Antonio Bosio, 5
 00161 Rome
 Tel.: +39 06 85272376
 Fax: +39 06 85272346
 E-mail: judy.barfield@dfat.gov.au

Ebtisan KHALAF
 Executive Coordinator
 General Directorate for the Protection
 of Marine Resources
 Public Commission for the Protection
 of Marine Resources, Environment
 and Wild Life
 PO Box 20071 Manama
 Tel.: +973 178 15888
 Fax: +973 177 28459

AZERBAIJAN/AZERBAÏDJAN/ AZERBAIYÁN

Rauf HAJIYEV
 Head of the Department of Increasing
 and Preservation of Bio-Resources
 in Basins
 Director of Department for Reproduction
 and Protection of Aquatic Bioresources
 H. Aliyevaven 50, Baku AZ 1073

Emil Zulfgar Oglu KARIMOV
 Ambassador
 Permanent Representative to FAO
 Embassy of the Republic of Azerbaijan
 Viale Regina Margherita, 1
 00198 Rome

Rashad ASLANOV
 Second Secretary
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Embassy of the Republic of Azerbaijan
 Viale Regina Margherita, 1
 00198 Rome

Mammad ZULFUGARAOV
 Attaché
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Embassy of the Republic of Azerbaijan
 Viale Regina Margherita, 1
 00198 Rome

BAHRAIN/BAHREÏN/BAHREIN

Jassim AL-QASEER
 Director-General
 Public Commission for the Protection
 of Marine Resources, Environment
 and Wild Life
 PO Box 20071 Manama
 Tel.: +973 178 15888
 Fax: +973 177 28459

BANGLADESH

Nasrin AKHTER
 Counsellor (Economic Affairs)
 Embassy of the People's Republic
 of Bangladesh
 Via Antonio Bertoloni, 14
 00197 Rome

BELGIUM/BELGIQUE/BÉLGICA

Jean DE RUYT
 Ambassadeur
 Représentant permanent auprès de la FAO
 Ambassade de Belgique
 Bureau FAO, PAM et FIDA
 Via dei Monti Parioli, 49
 00197 Rome

John CORNET D'ELZIUS
 Ministre Conseiller
 Représentant permanent adjoint auprès
 de la FAO
 Ambassade de Belgique
 Bureau FAO, PAM et FIDA
 Via dei Monti Parioli, 49
 00197 Rome

Philip HEUTS
 Conseiller
 Représentant permanent suppléant auprès
 de la FAO
 Ambassade de Belgique
 Bureau FAO, PAM et FIDA
 Via dei Monti Parioli, 49
 00197 Rome

Alfred VERMOORTEL
 Ingénieur, Expert maritime
 Service pêche maritime
 Centre administratif
 Vrijhavenstraat 5
 8400 Ostende

BRAZIL/BRÉSIL/BRASIL

Altemir GREGOLIN
 Ministro
 Secretaria Especial de Acuicultura y Pesca
 (SEAP)
 Esplanada dos Ministérios
 Bloco D sala 402
 CEP 70043-900 Brasília, D.F.

Felipe Haddock Lobo GOULART
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Permanent Representation of the Federative
 Republic of Brazil to FAO
 Via di Santa Maria dell'Anima 32
 00186 Rome
 E-mail: fgoulart@brafao.it

Saulo A. CEOLIN
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Permanent Representation of the Federative
 Republic of Brazil to FAO
 Via di Santa Maria dell'Anima 32
 00186 Rome
 E-mail: ceolin@brafao.it

Karim BACHA
 Subsecretário de Desenvolvimento de Acuicultura
 y Pesca
 Secretaria Especial de Acuicultura y Pesca
 (SEAP)
 Esplanada dos Ministérios
 Bloco D sala 402
 CEP 70043-900 Brasília, D.F.

Francisco Osvaldo Alves BARBOSA
 Asesor para Asuntos Internacionales
 Secretaria Especial de Acuicultura y Pesca
 (SEAP)
 Esplanada dos Ministérios
 Bloco D Sala 405
 CEP 70043-900 Brasília, D.F.

Márcio de SOUZA
 Consejero
 Secretaria Especial de Acuicultura y Pesca
 (SEAP)
 Esplanada dos Ministérios
 Bloco D Sala 405
 CEP 70043-900 Brasília, D.F.

José DIAS NETO
 Coordinador General de Gestion de
 Recursos Pesqueros
 Instituto Brasileño de medio ambiente
 IBAMA
 Scen Trecho 2
 Edificio Sede
 CEP 708-900 Brasília, D.F.

Ana Paula Leite PRATES
 Gerente de Unidades de Conservación
 Marinas
 Ministério de Medio Ambiente
 Esplanada dos Ministérios
 Bloco B
 CEP 70068-900 Brasília, D.F.

Fabio F. V. HAZIN
 Director
 Federal Rural University of Pernambuco
 State
 Department of Fisheries and Aquaculture
 Av. Dom Manoel de Medeiros Dois Irmãos
 Recife-PE CEP: 52171-900
 Tel.: +81 33021500/01
 Fax: +81 33021500
 E-mail: fhvhazin@ufrpe.br

BULGARIA/BULGARIE

Mila TASEVA
 Chief Expert
 National Agency of Fisheries
 and Aquaculture
 17 Hristo Botev Blvd
 1606 Sofia

Krassimir KOSTOV
 Minister Plenipotentiary
 Permanent Representative to FAO
 Permanent Representation of the Republic
 of Bulgaria to FAO
 Via Pietro Paolo Rubens, 21
 00197 Rome

BURKINA FASO

Mamadou SISSOKO
 Ambassadeur
 Représentant permanent auprès de la FAO
 Ambassade du Burkina Faso
 Via XX Settembre, 86
 00187 Rome

Boubakar CISSE
 Conseiller economique
 Représentant permanent adjoint
 auprès de la FAO
 Ambassade du Burkina Faso
 Via XX Settembre, 86
 00187 Rome

BURUNDI

Adrien NAHAYO
 Premier Conseiller
 Représentant permanent suppléant
 auprès de la FAO
 Ambassade du Burundi
 Corso Francia 221
 00191 Rome
 Tel.: +39 06 381786
 Fax: +39 06 3681171
 E-mail: adrien.nahayo@yahoo.fr

CAMEROON/CAMEROUN/CAMERÚN

Malloum Ousman BABA
 Directeur des pêches et de l'aquaculture
 Ministère de l'élevage, des pêches et des
 industries animales
 Yaoundé
 Tel.: 237 2316049
 Fax: 237 2313048

CANADA/CANADÁ

Lorraine RIDGEWAY
 Director-General
 International Policy and Integration
 Fisheries and Oceans Canada
 200 Kent Street
 Ottawa, Ontario K1A 0E6
 Tel.: +1 613 993 1914
 Fax: +1 613 990 9574
 E-mail: ridgewayl@dfo-mpo.gc.ca

Blair HODGSON
 Director
 International Fisheries Relations
 International Affairs Directorate
 Fisheries and Oceans Canada
 200 Kent Street
 Ottawa, Ontario K1A 0E6
 Tel.: +1 613 993 5316
 Fax: +1 613 993 5995
 E-mail: hogsonb@dfo-mpo.gc.ca

Robert DAY
 Manager
 International Policy Coordination
 International Policy and Integration
 Fisheries and Oceans Canada
 200 Kent Street
 Ottawa, Ontario K1A 0E6
 Tel.: +1 613 991 6135
 Fax: +1 613 990 9574
 E-mail: dayr@dfo-mpo.gc.ca

Angela BEXTEN
 Manager
 International Fisheries Policy
 International Policy and Integration
 Fisheries and Oceans Canada
 200 Kent Street
 Ottawa, Ontario K1A 0E6
 Tel.: +1 613 993 3050
 Fax: +1 613 990 9574
 E-mail: bextena@dfo-mpo.gc.ca

Jonathan TERKEL
 International Policy Analyst
 International Fisheries Policy
 International Policy and Integration
 Fisheries and Oceans Canada
 200 Kent Street
 Ottawa, Ontario K1A 0E6
 Tel.: +1 613 990 0264
 Fax: +1 613 990 9574
 E-mail: terkelj@dfo-mpo.gc.ca

Stephen RANDALL
 Legal Officer
 Oceans and Environment Law Division
 Department of Foreign Affairs and
 International Trade
 125 Sussex Drive
 Ottawa, Ontario
 Tel.: +1 613 992-6479
 Fax: +1 613 992-6483

Kathryn MC KINLEY
 Counsellor
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Canadian Embassy
 Via Zara, 30
 00198 Rome
 Tel.: +39 06 85444 2552
 Fax: +39 06 85444 2930
 E-mail:
 kathryn.mckinley@international.gc.ca

CAPE VERDE/CAP-VERT/CABO VERDE

José Eduardo DANTAS FERREIRA
 BARBOSA
 Ambassadeur
 Représentant permanent auprès de la FAO
 Ambassade de la République du Cap-Vert
 Via Giosué Carducci 4 - Int. 3
 00187 Rome

CHILE/CHILI

Gabriel VALDÉS SUBERCASEAUX
 Embajador
 Representante Permanente ante la FAO
 Embajada de la República de Chile
 Via Po, 23
 00198 Roma

Carlos HERNANDEZ
 Subsecretario de Pesca
 Ministerio de Economía, Fomento y
 Reconstrucción
 Teatinos 120, Piso 10
 Santiago

Julio FIOL
 Primer Secretario
 Representante Permanente Alterno
 ante la FAO
 Embajada de la República de Chile
 Via Po, 23
 00198 Roma

Francisco BERGUÑO
 Primer Secretario
 Jefe
 Departamento Asuntos Marítimos
 Dirección Medioambiente – MAR
 Ministerio de Relaciones Exteriores
 Catedral 1158
 Santiago

Ines MONTALVA
 Director Nacional de Pesca
 Servicio Nacional de Pesca
 Santiago

Vivian MONTECINOS
 Directora Ejecutiva IFOP
 Santiago

Valeria CARVAJAL
 Encargada Asuntos Internacionales
 Subsecretaría de Pesca
 Santiago

Alejandro COVARRUBIAS
 Jefe Departamento de Fiscalización
 Pesquera
 Servicio Nacional de Pesca
 Santiago

Ruben ROJAS
 Dirección General Territorio Marítimo y
 Marina Mercante
 Santiago

Rodrigo FIGUEROA
 Asesor
 Subsecretaría de Pesca
 Santiago

Federico SILVA
 Presidente
 Sonapesca AG
 Barros Errazuriz 1954
 Oficina 206
 Providencia Santiago

Hector BACIGALUPO
 Sociedad Nacional de Pesca
 Santiago

Exequiel GONZALEZ
 Universidad Católica de Valparaíso
 Valparaíso
 Chile

Ricardo NORAMBUENA
 Head of Aquaculture Department
 Undersecretariat for Fisheries
 Bellavista 168
 Piso 17, Vaparaiso
 Chile

CHINA/CHINE

XIAOBING LIU
 Division Director
 Division of International Cooperation
 Bureau of Fisheries
 Ministry of Agriculture
 11 Nongzhanguan Nanli
 Beijing

RUI GUO
Assistant Consultant
Division of Planning
Bureau of Fisheries
Ministry of Agriculture
11 Nongzhanguan Nanli
Beijing

CHENG ZHANG
Official
Division of Policy, Laws and Regulations
Bureau of Fisheries
Ministry of Agriculture
11 Nongzhanguan Nanli
Beijing

PANG YULIANG
Third Secretary
Alternate Permanent Representative
to FAO
Permanent Representation of the People's
Republic of China to FAO
Via degli Urali, 12
Rome

COLOMBIA/COLOMBIE

Francisco COY
Ministro Consejero
Representante Permanente Adjunto
ante la FAO
Embajada de la República de Colombia
Via Giuseppe Pisanelli 4, Int. 10
00196 Roma

Beatriz CALVO
Primer Secretario
Embajada de la República de Colombia
Via Giuseppe Pisanelli 4, Int. 10
00196 Roma

CONGO

Mamadou DEKAMO KAMARA
Ambassadeur
Représentant permanent auprès de la FAO
Ambassade de la République du Congo
Via Ombrone, 8/10
00198 Rome
Tel.: +39 068471422
E-mail: ambacorome@libero.it

Emile ESSEMA
Deuxième Conseiller
Représentant permanent suppléant auprès
de la FAO
Ambassade de la République du Congo
Via Ombrone, 8/10
00198 Rome
E-mail: ambacorome@libero.it

COSTA RICA

Luis PARIS
Embajador (Designado)
Representante Permanente ante la FAO
Representación Permanente de la
República de Costa Rica ante la FAO
Viale Liegi, 2 int. 8
00198 Roma

Sra. Yolanda GAGO DE SINIGAGLIA
Ministro Consejero
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Representación Permanente de la
República de Costa Rica ante la FAO
Viale Liegi, 2 int. 8
00198 Roma

Greta PREDELLA
Asistente Representación Permanente de la
República de Costa Rica ante la FAO
Viale Liegi, 2 int. 8
00198 Roma

CÔTE D'IVOIRE

Anvra Jeanson DJOBO
Directeur des productions halieutiques
Ministère de la production animale et des
ressources halieutiques
BP V 84
Abidjan
Tel.: +225 21356169
Fax: +225 21350409
E-mail: jeanson_7@hotmail.com

Aboubakar BAKAYOKO
Représentant permanent adjoint auprès
de la FAO
Ambassade de la République de Côte
d'Ivoire
Via Guglielmo Saliceto 6/8/10
00161 Rome
E-mail: a_bakayoko29@yahoo.fr

Konan Ernest KOUAKOU
 Sous-Directeur de l'aquaculture
 Ministère de la production animale
 et des ressources halieutiques
 BP V 84
 Abidjan
 Tel.: +225 21243453
 Fax: +225 21350409

CROATIA/CROATIE/CROACIA

Petar COBANKOVIC
 Minister for Agriculture, Forestry
 and Water Management
 Ulica grada Vukovara 78 - PO Box 1034
 Zagreb

Ivan KATAVIC
 Assistant Minister
 Ministry of Agriculture, Forestry
 and Water Management
 Ulica grada Vukovara 78 - PO Box 1034
 Zagreb

Tomislav VIDOSEVIC
 Ambassador
 Permanent Representative to FAO
 Embassy of the Republic of Croatia
 Via Luigi Bodio, 74-76
 00191 Rome

Mladen PAVIC
 Spokesperson
 Ministry of Agriculture, Forestry
 and Water Management
 Ulica grada Vukovara 78 - PO Box 1034
 Zagreb

Neda SKAKELJA
 Adviser
 Croatian Chamber of Commerce
 Ministry of Agriculture, Forestry
 and Water Management
 Ulica grada Vukovara 78 - PO Box 1034
 Zagreb

Leticija HRENKOVIC
 Adviser
 Ministry of Agriculture, Forestry
 and Water Management
 Ulica grada Vukovara 78 - PO Box 1034
 Zagreb

Ivo RESIC
 Counsellor
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Embassy of the Republic of Croatia
 Via Luigi Bodio, 74-76
 00191 Rome

Zlata PENIC IVANKO
 First secretary
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Embassy of the Republic of Croatia
 Via Luigi Bodio, 74-76
 00191 Rome

CYPRUS/CHYPRE/CHIPRE

Gabriel ODYSSEOS
 Agricultural Attaché
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Permanent Representation of the Republic
 of Cyprus to FAO
 Piazza Farnese, 44
 00186 Rome

DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO/RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO/ REPÚBLICA DEMOCRÁTICA DEL CONGO

Albert TSHISELEKA FELHA
 Ambassadeur
 Représentant permanent auprès de la FAO
 Ambassade de la République démocratique
 du Congo
 Via Barberini, 3
 00187 Rome

Innocent MOKOSA MANDENDE
 Ministre Conseiller
 Représentant permanent adjoint auprès
 de la FAO
 Ambassade de la République démocratique
 du Congo
 Via Barberini, 3
 00187 Rome

DENMARK/DANEMARK/DINAMARCA

Søren SKAFTE
 Minister
 Deputy Permanent Representative to FAO
 Danish Embassy
 Via dei Monti Parioli 50
 I-00197 Roma
 Tel.: +39 3484466921
 Fax: +39 0697748399
 E-mail: sorska@um.dk

Birgitte RIBER RASMUSSEN
 Head of Section
 Ministry of Food, Agriculture and Fisheries
 Slotsholmsgade 12
 1216 København K
 Tel.: +45 33 92 36 89
 Fax: +45 33 11 82 71
 E-mail: brra@fvm.dk

Gunvoer BALLE
 Department of Foreign Affairs
 Prime Minister's Office
 Tinganes, Tórshavn
 Faroes
 Tel.: +298 351023
 Fax: +298 35 1015

Kate SANDERSON
 Ministry of Fisheries and Maritime Affairs
 Heykavegur 6, PO Box 347
 FO-110 Tórshavn
 Faroes
 Tel.: +298 353247
 Fax: +298 353037
 E-mail: kate@fisk.fo

DOMINICA/DOMINIQUE

Andrew MAGLOIRE
 Chief Fisheries Officer
 Ministry of Agriculture, Fisheries
 and the Environment
 Government Headquarters
 Roseau
 Tel.: +767 4480140
 E-mail: fisheriesdivison@cwdom.dm

**DOMINICAN REPUBLIC/RÉPUBLIQUE
 DOMINICANE/REPÚBLICA
 DOMINICANA**

Mario ARVELO CAAMAÑO
 Embajador
 Representante Permanente ante la FAO,
 PMA y FIDA
 Representación Permanente de la República
 Dominicana ante la FAO
 Via Baldassarre Peruzzi, 10 int. 2
 00153 Roma

Yanina GRATEREAUX
 Ministro Consejero
 Representante Permanente Alterno
 ante la FAO
 Representación Permanente de la República
 Dominicana ante la FAO, PMA y FIDA
 Via Baldassarre Peruzzi, 10 int. 2
 00153 Roma

ECUADOR/ÉQUATEUR

Emilio Rafael IZQUIERDO MIÑO
 Embajador
 Representante Permanente ante la FAO
 Embajada de la República del Ecuador
 Via Antonio Bertoloni, 8
 00197 Roma

Mónica MARTÍNEZ MENDUINO
 Consejero
 Representante Permanente suplente
 ante la FAO
 Embajada de la República del Ecuador
 Via Antonio Bertoloni, 8
 00197 Roma

EGYPT/ÉGYPTE/EGIPTO

Ezzat Awwad IBRAHIM
 Director
 General Authority for Fish Resources
 Development
 4 Tyaran St
 Cairo, Egypt
 Tel.: +00202 401 9555
 E-mail: ruraiyan@rusys.eg.net

Said Mohamed MANSOUR
 Agricultural Counsellor
 Deputy Permanent Representative
 to FAO
 Embassy of the Arab Republic of Egypt
 Via Salaria, 267
 (Villa Savoia)
 00199 Rome
 Tel.: +39 06 8548956
 Fax: +39 06 8542603

EL SALVADOR

José Roberto ANDINO SALAZAR
 Embajador
 Representante Permanente ante la FAO
 Embajada de la República de El Salvador
 Via Gualtieri Castellini, 13
 00197 Roma
 Tel.: +39 06 8076605
 Fax: +39 06 8079726
 E-mail: embasalvaroma@iol.it

Manuel Fermín OLIVA QUEZADA
 Director-General
 Centro de Desarrollo de la Pesca
 y la Acuicultura
 CENDEPESCA
 San Salvador
 El Salvador

María Eulalia JIMÉNEZ DE MOCHI
 ONORI
 Ministro Consejero
 Representante Permanente Adjunto
 ante la FAO
 Embajada de la República
 de El Salvador
 Via Gualtieri Castellini, 13
 Roma
 Tel.: +39 06 8076605
 Fax: +39 06 8079726
 E-mail: embasalvaroma@iol.it

ERITREA/ÉRYTHRÉE

Zemedet Tekle WOLDETATIOS
 Ambassador
 Permanent Representative to FAO
 Embassy of Eritrea
 Via Boncompagni, 16 - 3rd Floor
 00187 Rome

Yohannes TENSUE
 First Secretary
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Embassy of Eritrea
 Via Boncompagni, 16 - 3rd Floor
 00187 Rome

ESTONIA/ESTONIE

Hannes ULMAS
 Head of Market Regulation and Trade
 Bureau of Fisheries Economics Department
 Ministry of Agriculture
 Lai Street 30/41 -15056 Tallinn
 Tel.: +37 26256264
 Fax: +37 26256522
 E-mail: Hannes.Ulmas@agri.ee

Ilmar MÄNDMETS
 Counsellor
 Permanent Representative to FAO
 Embassy of the Republic of Estonia
 Viale Liegi, 28
 00198 Rome

Kaire MARTIN
 Senior Officer
 Ministry of Environment
 Narva MNT 7a
 15172 Tallinn

ETHIOPIA/ÉTHIOPIE/ETIOPÍA

Abreha Gebray ASEFFA
 Minister Counsellor
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Embassy of the Federal Democratic
 Republic of Ethiopia
 Via Andrea Vesalio, 16
 00161 Rome

EUROPEAN COMMUNITY (MEMBER ORGANIZATION)/COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE (ORGANISATION MEMBRE)/COMUNIDAD EUROPEA (ORGANIZACIÓN MIEMBRO)

Serge BESLIER
 Chef d'Unité
 "Politique internationale et Droit de la mer"
 Direction générale de la pêche
 200 rue de la Loi
 B 1049 Bruxelles

Cécile YVAN
Administrateur
Direction générale de la pêche
200 rue de la Loi
B 1049 Bruxelles

Antonio Fernandez AGUIRRE
Administrateur
"Politique internationale et droit de la mer"
Direction générale de la pêche
200 rue de la Loi
B 1049 Bruxelles

Roberto CESARI
Administrateur
"Organisations internationales et
régionales"
Direction générale de la pêche
200 rue de la Loi
B 1049 Bruxelles

Eduarda DUARTE DE SOUSA
Administrateur
"Organisations internationales et
régionales"
Direction générale de la pêche
200 rue de la Loi
B 1049 Bruxelles

Constantin ALEXANDROU
Administrateur
"Politiques et marchés extérieurs"
Direction générale de la pêche
200 rue de la Loi
B 1049 Bruxelles

Friedrich WIELAND
Chef d'Unité
"Organisation commune des marchés
et commerce"
Direction générale de la pêche
Commission Européenne
200 rue de la Loi
1049 Bruxelles

Lutz WESSENDORF
Administrateur
"Organisation commune des marchés et
commerce"
Direction générale de la pêche
B 1049 Bruxelles

Maryse COUTSOURADIS
Attaché
Alternate Permanent Representative
to FAO
Delegation of the European Commission
to FAO
Via IV Novembre, 149
00187 Rome

Maria Adelaide D'ARCANGELO
Adviser
Delegation of the European Commission
to FAO
Via IV Novembre, 149
00187 Rome

Marie-Hélène AUBERT
Observateur
Députée européenne
Parlement européen
Rue Wiertz ASP 08G210 Be -1047
Bruxelles

Jesus Manuel PARDO LOPEZ
Observateur
Fonctionnaire
Parlement européen
Rue Wiertz ASP 08G210 BE-1047
Bruxelles

Michael EARLE
Observateur
Fonctionnaire
Parlement européen
Rue Wiertz 60
B-1047 Bruxelles
Tel.: +32 22842849
Fax: +32 22307837
E-mail: michael.earle@europarl.europa.eu

FINLAND/FINLANDE/FINLANDIA

Seppo HAVU
Director-General
Department of Fisheries and Game
Ministry for Agriculture and Forestry
Hallituskatu 3 A
PO Box 30
Helsinki
E-mail: Seppo.havu@mmm.fi

Markku ARO
Counsellor (Fisheries)
Ministry for Agriculture and Forestry
Hallituskatu 3 A
PO Box 30
Helsinki
E-mail: markku.aro@mmm.fi

Jyri OLLILA
Agricultural Counsellor
Deputy Permanent Representative to FAO
Embassy of the Republic of Finland
Via Lisbona, 3
00198 Rome

Mikael ANDERSSON
Embassy of the Republic of Finland
Via Lisbona, 3
00198 Rome

FRANCE/FRANCIA

Marie-Sophie DUFAU-RICHET
Secrétariat général de la mer
16 boulevard Raspail
Paris 75007

Daniel MERKEZ
Chargé de mission à la Direction
des Nations Unies
Ministère des affaires étrangères
Direction des Nations Unies et des
organisations internationales (NUOI)
37, Quai d'Orsay
Paris

Philippe GROS
Conseiller Technique
Responsable des ressources halieutiques
à IFREMER/Centre de Brest
BP 70 - F29280

Jean-Pierre PLORMEL
Directeur de l'organisation de producteurs
FROM
France

GABON/GABÓN

Noël BAÏOT
Ambassadeur
Représentant permanent auprès de la FAO
Ambassade de la République gabonaise
Via San Marino, 36-36A
00198 Rome

Ivone DIAS DA GRACA
Représentant permanent adjoint auprès
de la FAO
Ambassade de la République gabonaise
Via San Marino, 36-36A
00198 Rome

Dominique MOUELE
Conseiller technique du Ministre
Ministère de l'économie forestière,
des eaux, de la pêche, et des parcs
nationaux
BP 9498
Libreville

Louis Stanislas CHARICAUTH
Conseiller
Représentant permanent suppléant auprès
de la FAO
Ambassade de la République gabonaise
Via San Marino, 36-36A
00198 Rome

GERMANY/ALLEMAGNE/ALEMANIA

Ulrich FASSBENDER
Head of Unit
Federal Ministry of Food, Agriculture
and Consumer Protection
Rochusstr.1 - D-53123 Bonn

Joachim WÜLBERS
Head of Department
Federal Ministry for Economic Affairs
and Harbor
Zweite Schlachtpforte 3
D-28195 Bremen

Markus BRILL
Federal Ministry of Food, Agriculture
and Consumer Protection
Rochusstr. 1
D-53123 Bonn

Peter JARCHAU
Deutsche Gesellschaft für Technische
Zusammenarbeit (GTZ)
GmbH - Eschborn

Janusz BIELECKI
Head of Unit
Council of the EU
175, Rue de la Loi
B 1048 Bruxelles

GHANA

Alfred TETEBO
 Director of Fisheries
 Ministry of Fisheries
 PO Box M 37
 Accra

Papa Yaw ATOBRAH
 Assistant Director (MCSD)
 Ministry of Fisheries
 PO Box M37
 Accra

Kwaku NICOL
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Embassy of the Republic of Ghana
 Via Ostriana, 4
 00199 Rome

GREECE/GRÈCE/GRECIA

Dimitra SAVVOPOULOU
 Senior Officer
 Directorate General of Fisheries
 Directorate of Marine Fisheries
 Ministry of Rural Development and Food
 150 Sygrou Avenue
 17671 Athens

GRENADA/GRENADE/GRANADA

Justin RENNIE
 Chief Fisheries Officer
 Fisheries Division
 Ministry of Agriculture, Lands, Forestry
 and Fisheries
 Ministerial Complex - Tanteen
 St George's

GUATEMALA

Francisco Eduardo BONIFAZ
 RODRÍGUEZ
 Embajador
 Representante Permanente ante la FAO
 Embajada de la República de Guatemala
 Via dei Colli della Farnesina, 128
 00194 Roma

María Isabel NOLCK BERGER
 Primer Secretario
 Representante Permanente Alterno
 ante la FAO
 Embajada de la República de Guatemala
 Via dei Colli della Farnesina, 128
 00194 Roma

GUINEA/GUINÉE

El-Hadj Thierno Mamadou Cellou
 DIALLO
 Ambassadeur
 Représentant permanent auprès de la FAO
 Ambassade de la République de Guinée
 Via Adelaide Ristori, 9b/13
 00197 Rome

Amadou Teliel DIALLO
 Chef de Cabinet
 Ministère de la pêche et de l'aquaculture
 BP 307
 Conakry

Abdoulaye TRAORE
 Conseiller économique
 Représentant permanent adjoint auprès
 de la FAO
 Ambassade de la République de Guinée
 Via Adelaide Ristori, 9b/13
 00197 Rome

GUINEA-BISSAU/GUINÉE-BISSAU

Abdu MANÉ
 Ministre de la pêche et de l'économie
 maritime
 Av. Amilcar Cabral, BP 102
 Bissau

Mussa MANÉ
 Directeur du Cabinet du Ministre
 de la pêche et de l'économie maritime
 Ministère de la pêche et de l'économie
 maritime
 Av. Amilcar Cabral, BP 102
 Bissau

Malal SANÉ
 Conseiller juridique du Ministre de la pêche
 Ministère de la pêche et de l'économie
 maritime
 Av. Amilcar Cabral, BP 102
 Bissau

Henrique ANTÓNIO DA SILVA
 Conseiller du Ministre de la pêche
 et de l'économie maritime
 Ministère de la pêche et de l'économie
 maritime
 Av. Amilcar Cabral, BP 102
 Bissau

HONDURAS

Maya REINA DE TITTA
 Consejero
 Representante Permanente Alterno
 Embajada de la República de Honduras
 Via Giambattista Vico 40, int. 8
 00196 Roma

HUNGARY/HONGRIE/HUNGRIA

Karoly PINTER
 Ministry of Agriculture and Rural
 Development
 Kossuth Lajos-tér 11
 Postal Address: 1860 Budapest 55. PF 1
 Budapest

ICELAND/ISLANDE/ISLANDIA

Stefán ÁSMUNDSSON
 Director of International Affairs Office
 Ministry of Fisheries
 Skulagata 4
 IS-150 Reykjavik
 Tel.: +354 54 58300
 Fax: + 354 562 1853
 E-mail: stefan.asmundsson@sjr.stjr.is

Gudni BRAGASON
 Minister Counsellor
 Permanent Representative to FAO
 Embassy of the Republic of Iceland
 Via di San Saba, 12
 00153 Rome
 Tel.: +39 06 57250509
 Fax: +39 06 5758012
 E-mail: gudni.bragason@utn.stjr.is

Tómas H. HEIDAR
 Legal Adviser
 Ministry of Foreign Affairs
 Raudarárstígur 25
 IS-150 Reykjavík
 Tel.: +354 545 9900
 Fax: +354 5622373
 E-mail: tomas.heidar@utr.stjr.is

Jón Erlingur JÓNASSON
 Counsellor
 Ministry of Foreign Affairs
 Raudarárstígur 25
 IS-150 Reykjavík

Geir ODDSSON
 Desk Officer
 Icelandic International Development
 Agency
 Thverholt 14
 IS-105 Reykjavik
 Tel.: +354 545 8980
 Fax: +354 545 8905
 E-mail: geir@iceida.is

Pétur BJARNASON
 Director
 Fisheries Association of Iceland
 Glerargata 28
 IS-600 Akureyri

Kristjan THORARINSSON
 Population Ecologist
 Federation of Icelandic Fishing Vessel
 Owners
 Borgartun 35
 IS-105 Reykjavik

Federica FRASCA
 Assistant
 Permanent Mission of Iceland in Rome
 Via di San Saba, 12
 00153 Rome

INDIA/INDE

Shri Ajay BHATTACHARYA
 Joint Secretary (Fisheries)
 Department of Animal Husbandry,
 Dairying and Fisheries
 Room No. 221-A - Krishna Bhawan
 New Delhi
 Tel.: 2338 1994
 Fax: 2307 0370
 E-mail: a.bhattacharya@mail.nic.in

INDONESIA/INDONÉSIE

Husni MANGGABARANI
 Director-General of Capture Fisheries
 Ministry of Marine Affairs and Fisheries
 Jl. Merdeka No.16 Timur
 Jakarta

Achmad B. BASKARA
 Director for Violation Control
 Directorate General for Marine and
 Fisheries Resources Surveillance and
 Controlling
 Ministry of Marine Affairs and Fisheries
 Jl. Merdeka No.16, Timur
 Jakarta

Noor SIDHARTA
 Head of Programming Division
 Fisheries Resources Surveillance and
 Controlling
 Ministry of Marine Affairs and Fisheries
 Jl. Merdeka No.16, Timur
 Jakarta

Reza Shah PAHLEVI
 Head of Programming Division
 Directorate General for Aquaculture
 Ministry of Marine Affairs and Fisheries
 Jl. Harsono Rm
 Jakarta

Erizal SODIKIN
 Agricultural Attaché
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Embassy of the Republic of Indonesia
 Via Campania 55
 00187 Rome

Agus DERMAWAN
 Head of Division for Conservation Area
 and National Sea Park
 Directorate General for Marine Coastal
 and Small Islands
 Ministry of Marine Affairs and Fisheries
 Jl. Merdeka No.16, Timur
 Jakarta

Hary CHRISTIJANTO
 Head of Section for Cooperation
 Directorate General for Capture Fishery
 Management
 Ministry of Marine Affairs and Fisheries
 Jl. Merdeka No.16, Timur
 Jakarta

**IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)/
 IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')/
 IRÁN (REPÚBLICA ISLÁMICA DEL)**

Shabanali NEZAMI
 Deputy Minister for Fisheries
 Head of Shilat Company
 Ministry of Jihad-e-Agriculture
 Keshavarz Blv.
 Tehran

Javad Shakhs TAVAKOLIAN
 Ambassador
 Permanent Representative to FAO
 Permanent Representation of the Islamic
 Republic of Iran to FAO
 Via Aventina, 8
 00153 Rome

Seyed Morteza ZAREI
 Attaché
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Permanent Representation of the Islamic
 Republic of Iran to FAO
 Via Aventina, 8
 00153 Rome

IRELAND/IRLANDE/IRLANDA

Jim CONDON
 Senior Fisheries Control Manager
 Sea Fisheries Control Authority
 Regional HQ, "Oak House"
 Bessboro Road, Mahon
 Cork City
 Ireland

ITALY/ITALIE/ITALIA

Romualdo BETTINI
 Ambassadeur
 Représentant permanent auprès de la FAO
 Représentation permanente de l'Italie
 auprès de la FAO
 Piazza Margana, 19
 00186 Rome

Paolo DUCCI
 Ministère des affaires étrangères
 Piazzale della Farnesina 1
 00194 Rome

Massimo LAVEZZO CASSINELLI
Premier Conseiller
Représentant permanent adjoint auprès
de la FAO
Représentation permanente de l'Italie
auprès de la FAO
Piazza Margana, 19
00186 Rome

Stefano CATAUDELLA
Advisor of Minister
Ministry of Agriculture, Food and Forestry
Policies
Viale dell'Arte 16
00144 Rome

Riccardo RIGILLO
Fisheries and Aquaculture Department
Ministry of Agriculture, Food and Forestry
Policies
Viale dell'Arte 16
00144 Roma
Tel.: +39 06 59084746
Fax: +39 06 59084176
E-mail: r.rigillo@politicheagricole.it

Rosa CAGGIANO
Fisheries and Aquaculture Department
Ministry of Agriculture, Food and Forestry
Policies
Viale dell'Arte 16
00144 Roma
Tel.: +39 06 59084493
Fax: +39 06 53084898
E-mail: r.caggiano@policheagricole.it

Elisa BACCO
Fisheries and Aquaculture Department
Ministry of Agriculture, Food and Forestry
Policies
Viale dell'Arte 16
00144 Roma
Tel.: +39 06 59084493
Fax: +39 06 59084818

Marco MANCINI
Italian Coastguard Headquarters
3rd Department
Viale dell'Arte 16
00144 Rome
Tel.: +39 06 59084864
E-mail:
marco.mancini@infrastrutturetrasporti.it

Dario CAU
Ministry of Agriculture, Food and Forestry
Policies
Via XX Settembre, 20
00187 Rome

Pietro PREZIOSI
Comando Generale della Capitaneria
di Porto
Viale dell'Arte , 16
00144 Roma
Tel.: +39 06 59084447

Francesca SALUCCI
Ministry of Agriculture, Food and Forestry
Policies
Via XX Settembre, 20
00187 Rome

Giulia FRAMEZETTI
Ministry of Agriculture, Food and Forestry
Policies
Via XX Settembre, 20
00187 Rome

Leonardo PERONI
Ministère des affaires étrangères
Piazzale della Farnesina 1
00194 Rome

Antonio DI NATALE
Ministry of Agriculture, Food and Forestry
Policies
Via XX Settembre, 20
00187 Rome

JAPAN/JAPON/JAPÓN

Katsuma HANAFUSA
Counsellor
Resources Management Department
Fisheries Agency of Japan
Ministry of Agriculture, Forestry
and Fisheries
1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo 100-8950
Tel.: +81 3 3591 1086
Fax: +81 3 3502 0571
E-mail: Katsuma_hanafusa@nm.maff.go.jp

Joji MORISHITA
 Director for International Negotiations
 International Affairs Division
 Resources Management Department
 Fisheries Agency of Japan
 Ministry of Agriculture, Forestry
 and Fisheries
 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 Tokyo 100-8950
 Tel.: +81 3 3504 3995
 Fax: +81 3 3502 0571
 E-mail: Joji_morishita@nm.maff.go.jp

Nobuyuki YAGI
 Deputy Director
 Fisheries Processing Industries
 and Marketing Division
 Fisheries Policy Planning Department
 Fisheries Agency of Japan
 Ministry of Agriculture, Forestry
 and Fisheries
 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 Tokyo 100-8950
 Tel.: +81 3 3501 1961
 Fax: +81 3 3591 6867
 E-mail: nobuyuki_yagi@nm.maff.go.jp

Miwako TAKASE
 Deputy Director
 International Affairs Division
 Resources Management Department
 Fisheries Agency of Japan
 Ministry of Agriculture, Forestry
 and Fisheries
 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 100-8950 Tokyo
 Tel.: +81 3 3591 1086
 Fax: +81 3 3502 0571
 E-mail: miwako_takase@nm.maff.go.jp

Toshitsugu SHIKADA
 Deputy Director
 Far Seas Fisheries Division
 Resources Management Department
 Fisheries Agency of Japan
 Ministry of Agriculture, Forestry
 and Fisheries
 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 100-8950 Tokyo
 Tel.: +81 3 3502 8204
 Fax: +81 3 3595 7332
 E-mail: toshitsugu_shikada@nm.maff.go.jp

Makoto YAMAUCHI
 Assistant Director
 International Affairs Division
 Resources Management Department
 Fisheries Agency of Japan
 Ministry of Agriculture, Forestry
 and Fisheries
 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 100-8950 Tokyo
 Tel.: +81 3 3591 1086
 Fax: +81 3 3502 0571
 E-mail: makoto_yamauchi@nm.maff.go.jp

Shuya NAKATSUKA
 Assistant Director
 International Affairs Division
 Resources Management Department
 Fisheries Agency of Japan
 Ministry of Agriculture, Forestry
 and Fisheries
 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 100-8950 Tokyo
 Tel.: +81 3 3591 1086
 Fax: +81 3 3502 0571
 E-mail: shuya_nakatsuka@nm.maff.go.jp

Seiichi YOKOI
 Minister-Counsellor
 Deputy Permanent Representative to FAO
 Embassy of Japan
 Via Quintino Sella 60
 00187 Rome
 Italy
 Tel.: +39 06 487 99410
 Fax: +39 06 488 5109
 E-mail: seiichi.yokoi@mofa.go.jp

Tetsuya KAWASHIMA
 First Secretary
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Embassy of Japan
 Via Quintino Sella 60
 00187 Rome
 Italy
 Tel.: +39 06 487 99411
 Fax: +39 06 488 5109
 E-mail: tetsuya.kawashima@mofa.go.jp

Yoshihiro KURAYA
 First Secretary
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Embassy of Japan
 Via Quintino Sella 60
 00187 Rome, Italy
 Tel.: +39 06 487 99412
 Fax: +39 06 488 5109
 E-mail: yoshihiro.kuraya@mofa.go.jp

Yoshio KANEKO
 Global Guardian trust
 3-25-47 Nishishinbashi
 Minato-ku, 105-0063, Tokyo
 Tel.: +81 3 3459 5447
 Fax: +81 3 3459 5449
 E-mail: gtrust@wa2.so-net.ne.jp

Dan GOODMAN
 Counsellor
 The Institute of Cetacean Research
 4-5 Toyomi-cho, Chuo-ku
 104-0055 Tokyo
 Tel.: +81 3 3536 6523
 Fax: +81 3 3536 6522
 E-mail: dgoodman@spa.att.ne.jp

Yoshihiro TAKAGI
 Managing Director for International
 Relationship
 Overseas Fisheries Cooperation Foundation
 1-9-13 Akasaka - Minato-ku, Tokyo
 Tel.: +81 3 3585 5087
 Fax: +81 2 3585 4539
 E-mail: takagi@ofcf.or

Makoto MIYAKE
 Counsellor
 Japan Tuna Fisheries Corporative
 Association
 2-3-22 Kudankita, Chiyoda-ku
 Tokyo 102-0073
 Tel.: +81 3 3264 6167
 Fax: +81 3 3234 7455

Noriaki TAKAGI
 Director
 Executive Secretary
 Japan deep Sea Trawlers Association
 NK-BLDG., 6F - 3-6 Kanda Ogawa-cho
 Chiyoda-ku, Tokyo 101-0052
 Tel.: +81 3 3291 8508
 Fax: +81 3 3233 3267
 E-mail: nittoro@jdsta.or.jp

KENYA

Mathias WAFULA
 Deputy Director of Fisheries
 Ministry of Livestock and Fisheries
 Development
 P.O Box 58 187 Nairobi
 Kenya
 Tel.: +254 23742320
 E-mail: mwafula@hotmail.com

Joseph Kimani MBURU
 Agricultural Attaché
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Embassy of the Republic of Kenya
 Via Archimede, 164
 00197 Rome

KUWAIT/KOWEÏT

Lamya Ahmed AL-SAQQAF
 Counsellor
 Permanent Representative to FAO
 Permanent Representation of the State
 of Kuwait to FAO
 Viale Aventino, 36 int. 8
 00153 Rome

LATVIA/LETTONIE/LETONIA

Normunds RIEKSTINS
 Director of the National Board of Fisheries
 2, Republikas laukums
 Riga LV-1010
 Tel.: + 371 7323 877
 Fax: + 371 7323 877
 E-mail: vzp@vzp.gov.lv

LIBERIA/LIBÉRIA

Musu J. RUHLE
 Counsellor
 Chargé d'Affaires a.i.
 Deputy Permanent Representative to FAO
 Embassy of the Republic of Liberia
 Piazzale delle Medaglie d'Oro, 7
 00136 Rome

**LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA/
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE/
JAMAHIRIJA ÁRABE LIBIA**

Seraj Addin S.A. ESSA
Permanent Representation of the Libyan
Arab Jamahiriya to FAO
Via Torquato Taramelli, 30 int. 10
00197 Rome

LITHUANIA/LITUANIE/LITUANIA

Aidas ADOMAITIS
Director-General
Fisheries Department
Ministry of Agriculture
J. Lelevelio Str. 6 - 01103 Vilnius
Tel.: +370 5 239 1175
Fax: +370 5 239 1176

Algirdas RUSAKEVICIUS
Deputy Director General of Fisheries
Department
Ministry of Agriculture
J. Lelevelio Str. 6
01103 Vilnius
Tel.: Tel.: +370 5 239 1175
Fax: +370 5 239 1176

Indr  SIDLAUSKIEN 
Head of European Union and International
Affairs Division
Fisheries Department
Ministry of Agriculture
J. Lelevelio Str. 6
LT 01103 Vilnius

MADAGASCAR

Auguste Richard PARAINA
Ambassadeur
Repr sentant permanent aupr s de la FAO
Ambassade de la R publique de
Madagascar
Via Riccardo Zandonai, 84/A
00194 Rome

MONJA
Conseiller
Repr sentant permanent adjoint aupr s
de la FAO
Ambassade de la R publique de
Madagascar
Via Riccardo Zandonai, 84/A
00194 Rome

MALAWI

Charles Peter MSOSA
Principal Secretary
Department of Fisheries
Ministry of Energy, Mines and Natural
Resources
P/Bag 350
Lilongwe
E-mail: msosacp@malawigov.mw

Alexander BULIRANI
Acting Director of Fisheries
Department of Fisheries
Ministry of Energy, Mines and Natural
Resources
PO Box 593
Lilongwe
E-mail: bulirani@sdp.org.mw

MALAYSIA/MALAISIE/MALASIA

Raja Mohammad Noordin RAJA OMAR
Director
Marine Fisheries Research and
Development Management Division South
East Asia Fisheries Development Center
(SEAFDEC)
Department of Fisheries
Malaysia

Abdul Rahman Bin Abdul WAHAB
Fisheries Officer
Planning, Development and International
Division
Department of Fisheries
Malaysia

Johari BIN RAMLI
Agricultural Attach 
Alternate Permanent Representative
to FAO
Embassy of Malaysia
Via Nomentana, 297
00162 Rome

MALDIVES/MALDIVAS

Faathin HAMEED
Deputy Minister
Ministry of Fisheries, Agriculture and
Marine Resources
Ghaazee Building
Ameer Ahmed Magu
Mal 

Mohamed SHAINEE
Deputy Director
Ministry of Fisheries, Agriculture
and Marine Resources
Ghaazee Building
Ameer Ahmed Magu
Malé

MALI/MALÍ

Seydou COULIBALY
Conseiller technique
Ministère de l'élevage et de la pêche
Bamako
E-mail: seydou.coulibaly@mep-mali.org

MAURITANIA/MAURITANIE

Mohamed Abderrahmane ABEID
Secrétaire Général
Ministère des pêches et de l'économie
maritime
BP 137
Nouakchott

Yahya NGAM
Ambassadeur
Représentant permanent auprès de la FAO
Ambassade de la République
islamique de Mauritanie
Via Paisiello, 26 Int. 5
00198 Rome

Mohamad El Hafed Ould EJIWEN
Directeur de la pêche industrielle
(DPI/MPEM)
Ministère des pêches et de l'économie
maritime
BP 137
Nouakchott

Mamoudou ALIOU DIA
Directeur de l'Institut Mauritanien des
recherches océanographiques et des
pêches de Nouadhibou (IMROP/MPEM)
Ministère des pêches et de l'économie
maritime
BP 22
Nouadhibou
E-mail: malioudua@yahoo.fr

Mariam Mint MOHAMED AHMEDOU
Premier Conseiller
Représentant permanent suppléant auprès
de la FAO
Ambassade de la République islamique
de Mauritanie
Via Paisiello, 26 Int. 5
00198 Rome

MAURITIUS/MAURICE/MAURICIO

Nirmala BOODHOO
Permanent Secretary
Ministry of Agro-Industry and Fisheries
4th Floor, LICI Centre
J. Kennedy Street
Port Louis
Tel.: 230 23113407
Fax: 208 1929
E-mail: fisheries@mail.gov.mu

Munesh MUNBODH
Chief Fisheries Officer
Ministry of Agro-Industry and Fisheries
4th Floor LICI Centre
J. Kennedy Street
Port Louis
Tel.: 230 2087989
Fax: 2081929
E-mail: mumunbodh@mail.gov.mu

Denis CANGY
Alternate Permanent Representative
to FAO
Embassy of the Republic of Mauritius
127, rue de Tocqueville, 75017 Paris
c/o Consulate of the Republic of Mauritius
Via G.B. Morgagni 6/A
00161 Rome

MEXICO/MEXIQUE/MÉXICO

Rafael TOVAR Y DE TERESA
Embajador
Representante Permanente ante la FAO
Embajada de los Estados Unidos
Mexicanos
Via Lazzaro Spallanzani, 16
00161 Roma

Víctor Daniel FLORES FUENTES
 Consejero
 Representante Permanente Alterno
 ante la FAO
 Embajada de los Estados Unidos
 Mexicanos
 Via Lazzaro Spallanzani, 16
 00161 Roma

MONACO/MÓNACO

Patrick VAN KLAVEREN
 Délégué à l'environnement international
 et méditerranéen
 Ministère d'Etat
 Place de la Visitation - Monaco Ville
 BP 522 98015 Monaco Cedex
 Tel.: +377 93 152122
 Fax: +377 93 509591
 E-mail: pvanklaveren@gouv.mc

MOROCCO/MAROC/MARRUECOS

Abdesslam FAHFOUHI
 Chef de la Division de la protection
 des ressources halieutiques
 Ministère de l'agriculture, du
 développement rural et des pêches
 maritimes
 Place Abdallah Chefchaoui
 Quartier Administratif
 Rabat Chellah

Ahmed JOUKER
 Chef de Division
 Ministère de l'agriculture, du
 développement rural et des pêches
 maritimes
 Place Abdallah Chefchaoui
 Quartier Administratif
 Rabat Chellah

Mohamed Yassine EL AROUSSI
 Chef de Service
 Direction de la coopération et des affaires
 juridiques
 Rabat

Salah BENCHERIFI
 Chef Département ressources halieutiques
 Institut national de recherche halieutique
 2, rue Tiznit
 20000 Casablanca

MOZAMBIQUE

Victor Manuel BORGES
 Vice-Minister for Fisheries
 Ministry of Fisheries
 Rua Consiglieri Pedroso, 347
 PO Box 1723
 Maputo

Ivone LICHUCHA
 National Director of Fisheries
 Administration
 Ministry of Fisheries
 Rua Consiglieri Pedroso, 347
 PO Box 1723
 Maputo

Domingos GOVE
 Director
 Fisheries Research Institute
 Ministry of Fisheries
 Rua Consiglieri Pedroso, 347
 PO Box 1723
 Maputo

NAMIBIA/NAMIBIE

Peter AMUTENYA
 Director of Operations
 Ministry of Fisheries and Marine Resources
 Private Bag 13355
 Brendan Simbwaye Building
 Urhland Street
 Windhoek

Moses MAURIHUNGIRIRE
 Director of Resource Management
 Ministry of Fisheries and Marine Resources
 Private Bag 13355
 Brendan Simbwaye Building
 Urhland Street
 Windhoek

Aina UULENGA
 Deputy Director of Policy Planning and
 Economics
 Ministry of Fisheries and Marine Resources
 Private Bag 13355
 Brendan Simbwaye Building
 Urhland Street
 Windhoek

Ekkehard KLINGELHOEFFER
Deputy Director of Aquaculture
Ministry of Fisheries and Marine Resources
Private Bag 13355
Brendan Simbwaye Building
Urmland Street
Windhoek

**NETHERLANDS/PAYS-BAS/
PAÍSES BAJOS**

Ewald WERMUTH
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Permanent Representation of the Kingdom
of the Netherlands to the UN
Organizations for Food and Agriculture
Via delle Terme Deciane, 6
00153 Rome

Reinder SCHAAP
Senior Policy Officer
Department of Fisheries
Ministry of Agriculture, Nature and Food
Quality
The Hague

Yoshinobu TAKEI
Netherlands Institute for the Law of the Sea
(NILOS)
School of Law of the Utrecht University
Achter Sint Pieter 200
3512 HT Utrecht
E-mail: y.takei@law.uu.nl

**NEW ZEALAND/NOUVELLE-ZÉLANDE/
NUEVA ZELANDIA**

Jane WILLING
Director, International Fisheries
Ministry of Fisheries
PO Box 1020
Wellington

Alexandra EDGAR
Senior International Advisor
Ministry of Fisheries
PO Box 1020
Wellington

Alastair MACFARLANE
New Zealand Seafood Industry Council
Private Bag 24-901
Wellington

NICARAGUA

Amelia SILVA
Ministro Consejero
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Embajada de la República de Nicaragua
Via Brescia, 16
00198 Roma

NIGER/NÍGER

Zakariaou ADAM MAIGA
Conseiller
Représentant permanent adjoint auprès
de la FAO
Ambassade de la République du Niger
Via Antonio Baiamonti, 10
Rome

NIGERIA/NIGÉRIA

Bamidele F. DADA
Minister of State for Agriculture
and Water Resources
Federal Ministry of Agriculture and Rural
Development
Area 11, Garki
Abuja

Philip AMIENGHEME
Director
Federal Department of Fisheries
Federal Ministry of Agriculture and Rural
Development
Area 11, Garki
Abuja

Ademola David ADEJUWON
Special Assistant to the Minister of
Agriculture and Water Resources
Federal Ministry of Agriculture and Rural
Development
Abuja

S.O. AYENI
Assistant Director
Federal Department of Fisheries
Federal Ministry of Agriculture and Rural
Development
Area 11, Garki
Abuja

NORWAY/NORVÈGE/NORUEGA

Johán H. WILLIAMS
 Director-General
 Ministry of Fisheries and Coastal Affairs
 PB 818 Dep.
 0032 Oslo
 Tel.: +47224 3440

Marit H. HELLER
 Ministry of Fisheries and Coastal Affairs
 PB 8118 Dep.
 0032 Oslo
 Tel.: +47 99 511616

Nina DRANGE
 Adviser
 Ministry of Fisheries and Coastal Affairs
 PB 8118 Dep.
 0032 Oslo

Terje LOEBACH
 Special Adviser
 Directorate of Fisheries

Svein MUNKEJORD
 Special Adviser
 Directorate of Fisheries

Olav LEKVE
 Head of Information
 Directorate of Fisheries
 Tel.: +47 95833470

Tore JAKOBSEN
 Senior Adviser, Research
 Institute of Marine Research

Alf Hakon HOEL
 Associate Professor
 University of Tromsø

Kirsten BJØRU
 Senior Adviser
 NORAD

Brit FISKNES
 Senior Adviser
 NORAD

Einar TALLAKSEN
 Senior Adviser
 Ministry of Foreign Affairs
 PO Box 8114 Dep
 0032 Oslo

Anniken R. KRUTNES
 Assistant Director-General
 Ministry of Foreign Affairs
 PO Box 8114 Dep
 0032 Oslo

Bjørn HERSOUG
 Professor, Dr Philos.
 Norwegian College of Fishery Science,
 University of Tromsø

Astrid HOLTAN
 Counsellor
 Norwegian Delegation to WTO
 Geneva

Daniel VAN GILST
 Deputy Permanent Representative to FAO
 Royal Norwegian Embassy
 Via delle Terme Deciane, 7
 00153 Rome

Thomas JENSEN
 Royal Norwegian Embassy
 Via delle Terme Deciane, 7
 00153 Rome

OMAN/MÁN

Hamad AL OUFİ
 Under Secretary for Fisheries
 Ministry of Agriculture and Fisheries
 Muscat

Saeed AL HARİTHY
 Ambassador to Italy
 Embassy of the Sultanate of Oman
 Via della Camilluccia, 625
 00135 Rome

Habib AL HASNI
 Director, International Relations
 Department
 Ministry of Agriculture and Fisheries
 Muscat

Rasmi MAHMOUD
 Adviser at the Embassy
 Embassy of the Sultanate of Oman
 Via della Camilluccia, 625
 00135 Rome

PAKISTAN/PAKISTÁN

Shahid Hussain RAJA
 Additional Secretary
 Ministry of Food, Agriculture and
 Livestock
 B Block, Pakistan Secretariat
 Islamabad

PANAMA/PANAMÁ

Horacio MALTEZ
 Ministro Consejero
 Representante Permanente alterno
 ante la FAO
 Representación Permanente de la
 República de Panamá ante la FAO
 Viale Regina Margherita, 239 - piso 4
 00198 Roma

**PAPUA NEW GHINEA/
 PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE/
 PAPUA NUEVA GUINEA**

Augustine MOBHIA
 Executive Manager
 Fisheries Management
 National Fisheries Authority
 PO Box 2016
 Port Moresby, NCD

Noan PAKOP
 Executive Manager, MCS
 National Fisheries Authority
 PO Box 2016
 Port Moresby, NCD

Norman BARNABAS
 Consultant
 National Fisheries Authority
 PO Box 2016
 Port Moresby, NCD

PERU/PÉROU/PERÚ

Jorge ZUZUNAGA
 Asesor Despacho Viceministerial
 de Pesquería
 Ministerio de la Producción
 Calle Uno Oeste n. 60, Urb. Córpac
 San Isidro
 Lima

Roberto SEMINARIO
 Ministro
 Representante Permanente Adjunto
 ante la FAO
 Embajada de la República del Perú
 Via Francesco Siacci, 2/B, int. 5
 00197 Roma

Manuel ÁLVAREZ ESPINAL
 Consejero and Representante Permanente
 Alternante ante la FAO
 Embajada de la República del Perú
 Via Francesco Siacci, 2/B, int. 5
 00197 Roma

PHILIPPINES/FILIPINAS

Malcolm SARMIENTO
 Director of the Bureau of Fisheries
 and Aquatic Resource (BFAR)
 Department of Agriculture
 Office of the Secretary
 Elliptical Road, Diliman
 Quezon City 1100

Noel DE LUNA
 Deputy Permanent Representative to FAO
 Embassy of the Republic of the Philippines
 Viale delle Medaglie d'Oro, 112
 00136 Rome

Maria Luisa GAVINO
 Alternate Permanent Representative to
 FAO
 Embassy of the Republic of the Philippines
 Viale delle Medaglie d'Oro, 112
 00136 Rome

POLAND/POLOGNE/POLONIA

Leszek DYBIEC
 Deputy Director
 Fisheries Department
 Ministry of Agriculture and Rural
 Development
 30 Wspólna Street
 00-930 Warsaw

Zbigniew KARNICKI
 Science Director
 Sea Fisheries Institute
 Ministry of Agriculture and Rural
 Development
 30 Wspólna Street
 00-930 Warsaw

Marcin KACZMARSKI
 Fisheries Department
 Ministry of Agriculture and Rural
 Development
 30 Wspólna Street
 00-930 Warsaw

Ryszard WOJTAL
 Minister Counsellor
 Permanent Representative to FAO
 Embassy of the Republic of Poland
 (Office of the Permanent Representative
 to FAO)
 Via Pietro Paolo Rubens, 20
 00197 Rome

PORTUGAL

Emília BATISTA
 Director
 Resources Department of the Directorate
 General for Fisheries and Aquaculture
 Av. Brasília
 1449-030 Lisboa
 Tel.: +351 213035850
 Fax: +351 213035922
 E-mail: ebatista@dgpa.min-agricultura.pt

QATAR

Soltan Saad S.K. AL-MORAIKHI
 Ambassador
 Permanent Representative to FAO
 Embassy of the State of Qatar
 Via Antonio Bosio, 14
 00161 Rome

Mohamed AL-QAYED
 Assistant Head Section Fisheries
 Development
 Fisheries Department
 Ministry of Municipal Affairs
 and Agriculture
 PO Box 446
 Doha
 Tel.: (+974) 4463316
 Fax: (+974) 4365803
 E-mail: mohammed@alqayed.com

Adel AL ALI
 Head Section of Marine Control
 PO Box 446
 Doha
 Tel.: +974 5851595
 E-mail: ssull10@hotmail.com

Hatour AKEEL
 Embassy of the State of Qatar
 Via Antonio Bosio, 14
 00161 Rome

REPUBLIC OF KOREA/RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPÚBLICA DE COREA

Chang Kyun KIM
 Director
 Ministry of Maritime Affairs and Fisheries
 140-2 Gye-dong
 Jongno-gu
 Seoul

Dohyung KOO
 Deputy Director
 Ministry of Maritime Affairs and Fisheries
 140-2 Gye-dong
 Jongno-gu
 Seoul

Heungbae KIM
 Inspector
 Ministry of Maritime Affairs and Fisheries
 140-2 Gye-dong
 Jongno-gu
 Seoul

ROMANIA/ROUMANIE/RUMANIA

Gabriela DUMITRIU
 Conseiller
 Représentant permanent adjoint auprès
 de la FAO
 Ambassade de Roumanie
 Via Nicolò Tartaglia 36
 00197 Rome

Marian CHIRIAC
 Ministère de l'agriculture, des forêts,
 et du développement rural
 B-dul Carol I, nr. 2, secteur 3
 Bucarest

RUSSIAN FEDERATION/FÉDÉRATION DE RUSSIE/FEDERACIÓN DE RUSIA

Alexander YAKIMUSHKIN
 Head of Division
 Ministry of Agriculture of the Russian
 Federation
 Moscow

Alexander OKHANOV
Head of Department
Federal Agency for Fisheries
Moscow

Evgeny KATS
Deputy Head of Department
Federal Agency for Fisheries
Moscow

Kamil BEKYASHEV
Adviser
Federal Agency for Fisheries
Moscow

Alexander TITARENKO
Counsellor (Relations with FAO and WFP)
Embassy of the Russian Federation in Italy
Rome

Nikolay I. RUBSTOV
Expert on Fishery
Embassy of Russian Federation in Italy
Rome

**SAINT LUCIA/SAINTE-LUCIE/
SANTA LUCÍA**

Vaughn Andrew CHARLES
Director of Fisheries
Ministry of Agriculture, Fisheries
and Forestry
Stanislaus James Building Waterfront
Castries
Tel.: 1758 468 4135
Fax: 1758 452 3853

**SAINT VINCENT AND THE
GRENADINES/SAINT-VINCENT-ET-LES
GRENADINES/SAN VICENTE Y LAS
GRANADINAS**

Raymond RYAN
Chief Fisheries Officer
Ministry of Agriculture, Forestry
and Fisheries
Richmond Hill
Kingstown
Tel.: 1784 4561178
Fax: 1784 4572117
E-mail: fishdiv@caribsurf.com

SAN MARINO/SAINT-MARIN

Daniela ROTONDARO
Counsellor
Permanent Representative to FAO
Embassy of the Republic of San Marino
Via Eleonora Duse, 35
00197 Rome
Tel.: +39 06 8072511
Fax: +39 06 8070072
E-mail: ambsmarinofao@ambrsm.it

**SAUDI ARABIA/ARABIE SAOUDITE/
ARABIA SAUDITA**

Waleed Bin Khaled A. QARMALI
Director of Marine Fisheries Development
Unit
Ministry of Agriculture
Office for Deputy of Fisheries Affairs
Minister's Office, Airport Road
Riyadh

Abdulrahman Mohammed AL-ANGARI
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative to FAO
Permanent Representation of the Kingdom
of Saudi Arabia to FAO
Via della Piramide Cestia, 63
00153 Rome

Abdulrahman Bin ALI ALTORIF
Assistant Director
Marine Organization Environment
Ministry of Agriculture
Office for Deputy of Fisheries Affairs
Minister's Office, Airport Road
Riyadh

Mohammed Bin YOUNIS SIT
Assistant Director-General
Fish Farming Centre
Jeddah-Ubhor

Bandar AL-SHALHOOB
Alternate Permanent Representative to
FAO
Permanent Representation of the Kingdom
of Saudi Arabia to FAO
Via della Piramide Cestia, 63
00153 Rome

SENEGAL/SÉNÉGAL

Papa Cheikh Saadibou FALL
Ambassadeur
Représentant permanent auprès de la FAO
Ambassade de la République du Sénégal
Via Giulia, 66
00186 Rome

Moustapha THIAM
Directeur adjoint des pêches maritimes
Ministère de l'économie maritime et des
transports maritimes internationaux
Building administratif, 4ème étage
Dakar

Alassane WÉLÉ
Deuxième Conseiller
Représentant permanent suppléant auprès
de la FAO
Ambassade de la République du Sénégal
Via Giulia, 66
00186 Rome

SEYCHELLES

Finley RACOMBO
Chairman
Seychelles Fishing Authority
Ministry of Environment and Natural
Resources
PO Box 891
Victoria, Mahe

Gerard DOMINGUE
Senior Manager
Monitoring Control and Surveillance
Seychelles Fishing Authority
Ministry of Environment and Natural
Resources
PO Box 449
Fishing Port
Victoria, Mahe

SIERRA LEONE/SIERRA LEONA

Elio PACIFICO
Consul General
Alternate Permanent Representative
to FAO
Via Generale Orsini Giordano
80132 Napoli
Italy

SLOVAKIA/SLOVAQUIE/ESLOVAQUIA

Martin PODOLA
Ministry of Agriculture
Dobrovicova 12
812 66 Bratislava

Milan KOVÁČ
Counsellor and Permanent Representative
to FAO
Embassy of the Slovak Republic
Via dei Colli della Farnesina, 144
00194 Rome

SLOVENIA/SLOVÉNIE/ESLOVENIA

Rok TOMSIC
Permanent Representation of the Republic
of Slovenia to FAO
Via Francesco Pacelli 14/B
00193 Rome

**SOUTH AFRICA/AFRIQUE DU SUD/
SUDÁFRICA**

Monde MAYEKISO
DDG, MCM of Department of
Environmental Affairs and Tourism
Private Bag X 2, Rogge Bay, 8012
E-mail: mmayekiso@deat.gov.za

Ntobeko BACELA
Director, Inshore Fisheries Management
Department of Environmental Affairs
and Tourism
Private Bag X2 - Rogge Bay, 8012
E-mail: nbacela@deat.gov.za

SPAIN/ESPAGNE/ESPAÑA

José Luis DICENTA BALLESTER
Embajador and Representante Permanente
ante la FAO
Embajada de España
(Oficina de los Representantes Permanentes
Adjunto y Alterno)
Largo dei Lombardi, 21
00186 Roma

Carmen-Paz MARTI
Deputy Assistant Director-General
Ministerio de Agricultura, Pesca
y Alimentación
Madrid

Aberto LÓPEZ GARCIA-ASENJO
 Director General de Estructuras
 y Mercados Pesqueros
 Ministerio de Agricultura, Pesca y
 Alimentación
 Madrid

José Luis GONZÁLEZ SERRANO
 Subdirector General de Gestión de los
 Fondos Estructurales y Acuicultura
 Ministerio de Agricultura, Pesca
 y Alimentación
 Madrid

Isabel ARAGÓN
 Subdirección General de Comercialización
 Pesquera
 Ministerio de Agricultura, Pesca y
 Alimentación
 Madrid

Carmen RODRIGUEZ
 Subdirección General de Comercialización
 Pesquera
 Ministerio de Agricultura, Pesca y
 Alimentación
 Madrid

Ernesto RÍOS LOPEZ
 Consejero
 Representante Permanente Adjunto
 ante la FAO
 Embajada de España
 (Oficina de los Representantes Permanentes
 Adjunto y Alterno)
 Largo dei Lombardi, 21
 00186 Roma

Angel OROZCO GÓMEZ
 Agregado/Representante Permanente
 Alterno ante la FAO
 Embajada de España
 (Oficina de los Representantes Permanentes
 Adjunto y Alterno)
 Largo dei Lombardi, 21
 00186 Roma

Carmen GARRIDO
 Técnica de la Representación Permanente
 ante la FAO y el PMA
 Embajada de España
 (Oficina de los Representantes Permanentes
 Adjunto y Alterno)
 Largo dei Lombardi, 21
 00186 Roma

SRI LANKA

A. HETTIARACHCHI
 Director-General
 Ministry of Fisheries and Aquatic
 Resources
 New Secretariat, Maligawatta
 Colombo 10
 Tel.: +94 11 2446183-5
 Fax: +94 11 2541184
 E-mail: secmof@sltnet.lk

H.S.G. FERNANDO
 Director
 Ministry of Fisheries and Aquatic
 Resources
 New Secretariat, Maligawatta
 Colombo 10
 Tel.: + 94 11 2472186
 Fax: +94 11 2472192
 E-mail: hsgfernando@fisheries.gov.lk

A.D.P.C. WIJEGOONAWARDANA
 Deputy Director
 Department of Fisheries and Aquatic
 Resources
 Ministry of Fisheries and Aquatic
 Resources
 Colombo
 Tel.: +94 11 2446291
 Fax: +94 112446291
 E-mail:
 adpcwijegoonawardana@fishereis.gov.lk

Hasanthi DISSANAYAKE
 Minister Counsellor
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Embassy of the Democratic Socialist
 Republic of Sri Lanka
 Via Adige, 2
 00198 Rome

SURINAME

Kermechend RAGHOEBARSING
 Minister for Agriculture, Animal
 Husbandry and Fisheries
 Letitia Vriesdelaan 10
 Paramaribo

Muriel JAGESAR-WIRJODIRJO
 Juridical Officer
 Department of Fisheries
 Ministry of Agriculture, Animal Husbandry
 and Fisheries
 Cornelis Jangbawstr. no 50
 Paramaribo

SWEDEN/SUÈDE/SUECIA

Tommie SJÖBERG
 Deputy Director-General
 Ministry of Agriculture, Food and Fisheries
 Fredsgatan 8
 Stockholm

Rolf ÅKESSON
 Deputy Director
 Ministry of Agriculture, Food and Fisheries
 Fredsgatan 8
 Stockholm

Christer WRETBORN
 Ambassador
 Permanent Representative to FAO
 Embassy of Sweden
 Piazza Rio de Janeiro, 3
 00161 Rome

Margareta ARNESSON
 Programme Officer
 Embassy of Sweden
 Piazza Rio de Janeiro, 3
 00161 Rome

Staffan LARSSON
 Senior Adviser
 Project Manager
 Swedish Board of Fisheries
 Gothenburg

Johan SUNDBERG
 Senior Adviser
 Swedish International Development
 Cooperation Agency (SIDA)
 Valmallavägen 199
 SE-10525 Stockholm

Kent BLOM
 Senior Adviser
 Swedish Maritime Administration
 Stockholm

Reine JOHANSSON
 Chairman
 H Baltic Sea RAC
 Gothenburg

SYRIAN ARAB REPUBLIC/RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE/REPÚBLICA ÁRABE SIRIA

Nidal HAIDAR
 Fisheries Department
 Ministry of Agriculture and Agrarian
 Reform
 Al-Jabri
 Damascus
 Tel.: 083 747559

THAILAND/THAÏLAN/TAÏLANDIA

Jarantada KARNASUTA
 Director-General of Fisheries
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 Kasetsart University Campus
 Chatuchak
 Bangkok 10900
 Tel.: 66-2 562 0529

Tritaporn KHOMAPAT
 Minister (Agriculture)
 Permanent Representative to FAO
 Office of Agricultural Affairs
 Royal Thai Embassy
 Via Cassia 929 Villino M
 00189 Rome

Supranee CHINABUT
 Senior Advisor on Fish Diseases
 Department of Fisheries
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 Kasetsart University Campus
 Chatuchak
 Bangkok 10900
 Tel.: 66-2 562 0529

Wimol JANTRAROTAI
 Senior Expert on International Fisheries
 Affairs
 Department of Fisheries
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 Kasetsart University Campus
 Chatuchak
 Bangkok 10900
 Tel.: 66-2 562 0529

Waraporn PROMPOJ
 Chief of International Cooperation Group,
 Fisheries Foreign Affairs Division
 Department of Fisheries
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 Kasetsart University Campus
 Chatuchak
 Bangkok 10900
 Tel.: 66-2 562 0529

Sairak CHAILANGGAR
 First Secretary
 Deputy Permanent Representative to FAO
 Office of Agricultural Affairs
 Royal Thai Embassy
 Via Cassia 929 Villino M
 00189 Rome

TONGA

Peauafi HAUKINIMA
 Minister for Agriculture, Food, Forests
 and Fisheries
 PO Box 14
 Nuku'alofa

Sione Vailala MATOTO
 Secretary for Fisheries
 Department of Fisheries
 PO Box 871
 Nuku'alofa
 Tel.: (676) 21399
 Fax: (676)23891

TURKEY/TURQUIE/TURQUÍA

Yüksel YÜCEKAL
 Counsellor
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Embassy of the Republic of Turkey
 Via Palestro, 28
 00185 Rome

Haydar FERSOY
 Biologist
 Ministry of Agriculture and Rural Affairs
 Akay cad. no.3
 Bakanliklar
 Ankara

UGANDA/UGANDA

Dick NYEKO
 Commissioner for Fisheries
 Ministry of Agriculture, Animal Industry
 and Fisheries
 PO Box 102
 Entebbe

Margaret Lucy KYOGIRE
 Minister Counsellor
 Deputy Head of Mission
 Embassy of the Republic of Uganda
 Via Lungotevere dei Mellini, 44.
 Scala Valadier - Int. B
 00193 Rome

Robert SABIITI
 First Secretary/Agricultural Attaché
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Embassy of the Republic of Uganda
 Via Lungotevere dei Mellini, 44
 Scala Valadier - Int. B
 00193 Rome

UKRAINE/UCRANIA

Sergiy SOCHNEV
 Chair of the Committee
 The State Committee for Fisheries
 45a, Artema Str.
 Kyiv 04053
 Tel.: +380 (44) 4866243

Ivanna MATSENKO
 Senior Expert
 The State Committee for Fisheries
 45a, Artema Str.
 Kyiv 04053
 Tel.: +380 (44) 4866883
 Fax: +380 (44) 4820984
 E-mail: ivarm@uk.net

Vasyl CHERNIK
 Deputy-Chief
 The State Committee for Fisheries
 45a, Artema Str.
 Kyiv 04053
 Tel.: +380 (44) 22 62405
 Fax: +380 (44) 4862819
 E-mail: chvg46@users.ukrsat.com

**UNITED ARAB EMIRATES/
ÉMIRATS ARABES UNIS/
EMIRATOS ÁRABES UNIDOS**

Abdulrazzaq ANWAHI
Director
Ministry of Environment and Water
PO Box 1509
Dubai
Fax: 009 714 2957766
E-mail: mrrc@moew.gov.ae

Mobarak MADHI
Engineer
Ministry of Environment and Water
PO Box 213
Abu Dhabi
Tel.: 009712 4495100
Fax: 009712 4495150

Mirghani Hassa OBEID ALI
Embassy of the United Arab Emirates
Via della Camilluccia 492
00135 Rome

**UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI/
REINO UNIDO**

Tim BOSTOCK
Senior Fisheries Adviser
Growth and Investment Group
Policy Division
Department for International Development
London

Victor HEARD
Deputy Permanent Representative to FAO
Permanent Representation of the United
Kingdom to FAO
Via Monserrato, 48/1
00186 Rome

Darius CAMPBELL
Head of Sustainable International Fisheries
Team Sea Fisheries
Conservation Division Department
for Environment Food and Rural Affairs
London SW1P 2AA

**UNITED REPUBLIC OF TANZANIA/
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE/
REPÚBLICA UNIDA DE TANZANÍA**

Geoffrey Frank NANYARO
Director of Fisheries
Ministry of Natural Resources and Tourism
Samora Mission Street (PO Box 9372)
Dar-es-Salaam

Flora Charles LUHANGA
Principal Fisheries Officer
Fisheries Division
Ministry of Natural Resources and Tourism
Samora Mission Street (PO Box 9372)
Dar-es-Salaam

Perpetua HINGI
Agricultural Attaché
Alternate Permanent Representative
to FAO
Embassy of the United Republic
of Tanzania
Villa Tanzania
Via Cortina D'ampezzo, 185
00135 Rome

**UNITED STATES OF AMERICA/ÉTATS-
UNIS D'AMÉRIQUE/ESTADOS UNIDOS
DE AMÉRICA**

David BALTON
Ambassador
Deputy Assistant Secretary for Oceans
and Fisheries
Bureau of Oceans and International
Environmental and Scientific Affairs
US Department of State
Washington, D.C.
Tel.: (202) 647 2396
Fax: (202) 647 0217

Gaddi H. VASQUEZ
Ambassador
Permanent Representative to FAO
United States Mission to the United
Nations Agencies for Food and
Agriculture
Via Sallustiana, 49
00187 Rome
Tel.: (39) 06 4674 3531
Fax: (39) 06 4674 3535

Willem BRAKEL
 First Secretary and Alternate Permanent
 Representative to FAO
 United States Mission to the United
 Nations Agencies for Food and
 Agriculture
 Via Sallustiana, 49
 00187 Rome
 Tel.: (39) 06 4674 3506
 Fax: (39) 06 4674 3516

Lee A. BRUDVIG
 Minister Counsellor
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 United States Mission to the United
 Nations Agencies for Food and
 Agriculture
 Via Sallustiana, 49
 00187 Rome

Linda CHAVES
 National Marine Fisheries Service
 National Oceanic and Atmospheric
 Administration
 Seattle, WA
 Tel.: (206) 860 3328
 Fax: (206) 860 3467

Shannon DIONNE
 Office of International Affairs
 National Oceanic and Atmospheric
 Administration
 Washington, D.C.
 Tel.: (202) 482 3638
 Fax: (202) 482 4037

Elizabethann ENGLISH
 Office of International Affairs
 National Marine Fisheries Service
 National Oceanic and Atmospheric
 Administration
 Silver Spring, MD
 Tel.: (301) 713-2276
 Fax: (301) 713-2313

Eric GIESE
 Chief, Fisheries and Protected Species
 Enforcement
 United States Coast Guard
 2100 2nd St. S.W.
 Washington, D.C. 20593
 Tel.: +202 372 2186
 Fax: +202 372 2913
 E-mail: eric.m.giese@uscg.mil

Dale JONES
 Office of Law Enforcement
 National Marine Fisheries Service
 National Oceanic and Atmospheric
 Administration
 Silver Spring, MD
 Tel.: (301) 495-7138
 Fax: (301) 495-7138

Rebecca LENT
 Office of International Affairs
 National Marine Fisheries Service
 National Oceanic and Atmospheric
 Administration
 Silver Spring, MD
 Tel.: (301) 713-2276
 Fax: (301) 713-2313

Todd BERTOSON
 Legislative Assistant
 Committee on Commerce, Science
 and Transportation
 US Senate
 Washington, DC
 Tel.: (202) 224-4936

Lauren O'BRIEN
 Presidential Management Fellow
 United States Mission to the United
 Nations Agencies for Food and
 Agriculture
 Via Sallustiana, 49
 00187 Rome
 Tel.: (39) 06 4674 3503
 Fax: (30) 06 4674 3516

Greg SCHNEIDER
 Office of International Affairs
 National Marine Fisheries Service
 National Oceanic and Atmospheric
 Administration
 Silver Spring, MD
 Tel.: (301) 713 2276
 Fax: (301) 713-2313

Dean SWANSON
 Office of International Affairs
 National Marine Fisheries Service
 National Oceanic and Atmospheric
 Administration
 Silver Spring, MD
 Tel.: (301) 713 2276
 Fax: (301) 713 2313

Deirdre WARNER-KRAMER
Office of Marine Conservation (OES/OMC)
Department of State
Washington, DC
Tel.: (202) 647 2883
Fax: (202) 647 7350

John CONNELLY
President, National Fisheries Institute
McLean, VA
Tel.: (703) 752 8881
Fax: (703) 752 7583

Miguel ROLON
Executive Secretary
Caribbean Fisheries Management Council
San Juan
Puerto Rico
Tel.: (787) 766 5927
Fax: (787) 766 6239

Mark STEVENS
National Environment Trust
Washington, D.C.
Tel.: (202) 887 8816
Fax: (202) 887 8889

URUGUAY

Clever Daniel MONTIEL MENDEZ
Director Nacional de Recursos Acuáticos
Ministerio de Ganadería, Agricultura
y Pesca
Constituyente 1476, Piso 1
Montevideo

Tabaré BOCALANDRO YAPEYÚ
Ministro
Representante Permanente Adjunto
ante la FAO
Embajada de la República Oriental
del Uruguay
Via Vittorio Veneto, 183
00187 Roma

Maria Gabriela CHIFFLET
Representante Permanente Adjunto
ante la FAO
Embajada de la República Oriental
del Uruguay
Via Vittorio Veneto, 183
00187 Roma

VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF)/VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)/VENEZUELA (REPÚBLICA BOLIVARIANA DE)

Mariela MANCINI
Consejera
Alternate Permanent Representative
to FAO
Via Nicolò Tartaglia, 11
00197 Roma

VIET NAM

Viet Thang NGUYEN
Vice Minister for Fisheries
Ministry of Fisheries
Rue Nguyen Cong Hoan 10-12
Hanoi

Manh Cuong DOAN
Expert International Cooperation
Department
Ministry of Fisheries
Rue Nguyen Cong Hoan 10-12
Hanoi

Van Quy TRAN
Deputy Director
Legislation Department
Ministry of Fisheries
Rue Nguyen Cong Hoan 10-12
Hanoi

Trong Yen PHAM
Deputy Director
International Cooperation Department
Ministry of Fisheries
Rue Nguyen Cong Hoan 10-12
Hanoi

Quoc Anh NGUYEN
Expert
National Cooperation Department
Ministry of Fisheries
Rue Nguyen Cong Hoan 10-12
Hanoi

Minh Tuan LU
Deputy Director
Legislation Department
Ministry of Fisheries
Rue Nguyen Cong Hoan 10-12
Hanoi

YEMEN/YÉMEN

Osamh ALMAS
 Director
 Marine Science Centre
 Ministry of Fish Wealth
 Al-Safia
 Sana'a

Abdulla THABIT
 Deputy Director
 Marine Science Centre
 Ministry of Fish Wealth
 Al-Safia
 Sana'a

Abdurahman BAMATRAF
 Ambassador
 Permanent Representative to FAO
 Permanent Representation of the Republic
 of Yemen to FAO
 Via Alessandro Malladra, 10b - Int. 10
 00157 Rome

ZAMBIA/ZAMBIE

Lucy Mungoma MUNGOMA
 Ambassador
 Permanent Representative to FAO
 Embassy of the Republic of Zambia
 Via Ennio Quirino Visconti, 8
 00193 Rome

Willie O. NDEMBELA
 First Secretary
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Embassy of the Republic of Zambia
 Via Ennio Quirino Visconti, 8
 00193 Rome

ZIMBABWE

Michael NYERE
 Counsellor
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Embassy of the Republic of Zimbabwe
 Via Virgilio, 8
 00193 Rome

**OBSERVERS FROM FAO MEMBER
 NATIONS/OBSERVATEURS D'ÉTATS
 MEMBRES DE LA FAO/
 OBSERVADORES DE LOS ESTADOS
 MIEMBROS DE LA FAO**

**ANTIGUA AND BARBUDA/
 ANTIGUA-ET-BARBUDA/
 ANTIGUA Y BARBUDA**

Hon. Joanne MASSIAH
 Minister for Food Production and Marine
 Resources
 Ministry of Agriculture, Lands, Marine
 Resources and Agro-Industry
 Queen Elizabeth Highway
 St. John's
 Tel.: (268) 562 4679
 Fax: (268) 562 1303
 E-mail: joanne.massiah@ab.gov.ag

MYANMAR

Hliang Myint OO OO
 Counsellor
 Alternate Permanent Representative to FAO
 Embassy of the Union of Myanmar
 Via della Camilluccia, 551
 00135 Rome

**SAINT KITTS AND NEVIS/
 SAINT-KITTS-ET-NEVIS/
 SAINT KITTS Y NEVIS**

Joseph SIMMONDS
 Senior Fisheries Officer
 Ministry of Housing, Agriculture, Fisheries
 and Cooperatives
 (Church Street), PO Box 186
 Basseterre
 Tel.: 869 465 8045

Daven JOSEPH
 Adviser to Minister
 Ministry of Housing, Agriculture, Fisheries
 and Cooperatives
 (Church Street), PO Box 186
 Basseterre
 Tel.: 268 728 3179

TUNISIA/TUNISIE/TÚNEZ

Mohamed HAJ ALI SALEM
 Directeur Général
 Agriculture et ressources hydrauliques
 30, rue Alain Savary
 1002 Tunis

Abdelhamid ABID
 Conseiller et Représentant permanent
 suppléant auprès de la FAO
 Ambassade de la République tunisienne
 Via Asmara, 7
 00199 Rome

HOLY SEE/SAINT-SIÈGE/SANTA SEDE

The Right Reverend Monsignor
 Renato VOLANTE
 Permanent Observer to FAO
 Vatican City

Vincenzo BUONOMO
 Alternate Observer to FAO
 Vatican City

Lelio BERNARDI
 Adviser
 Vatican City

Giovanni TEDESCO
 Adviser
 Vatican City

**REPRESENTATIVES OF UNITED
 NATIONS AND SPECIALIZED
 AGENCIES/REPRÉSENTANTS DES
 NATIONS UNIES ET DES
 INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES/
 REPRESENTANTES DE NACIONES
 UNIDAS Y ORGANISMOS
 ESPECIALIZADOS**

**INTERNATIONAL MARITIME
 ORGANIZATION/ORGANISATION
 MARITIME INTERNATIONALE/
 ORGANIZACIÓN MARÍTIMA
 INTERNACIONAL**

Efthimios MITROPOULOS
 Secretary General
 4 Albert Embankment
 London SE1 7SR,
 United Kingdom/Royaume-Uni/Reino Unido

**SECRETARIAT OF THE CONVENTION
 ON THE CONSERVATION OF
 MIGRATORY SPECIES OF WILD
 ANIMALS**

Douglas HYKLE
 Senior Advisor
 Secretariat
 Convention on Migratory Species (CMS)
 Hermann Ehlers Str.10
 53113 Bonn
 Germany/Allemagne/Alemaña
 Tel.: (662) 288 1471
 Fax: (662) 280 3829
 E-mail: hykle@un.org

**UNITED NATIONS/ORGANISATION
 DES NATIONS UNIES/ORGANIZACIÓN
 DE LAS NACIONES UNIDAS**

André TAHINDRO
 Senior Ocean Affairs and Law of the Sea
 Officer
 2 United Nations Plaza
 Room DC2-432
 New York, NY 10017
 United States of America/États-Unis
 d'Amérique/Estados Unidos de América
 Tel.: (212) 963 3946
 Fax: (212) 963 5847
 E-mail: tahindro@un.org

**WORLD BANK/BANQUE
 MONDIALE/BANCO MUNDIAL**

Kieran KELLEHER
 Senior Fisheries Specialist
 1818 H Street, NW
 Washington, DC 20433
 United States of America/États-Unis
 d'Amérique/Estados Unidos de América

Oleg P. MARTENS
 Consultant
 1818 H Street, NW
 Washington, DC 20433
 United States of America/États-Unis
 d'Amérique/Estados Unidos de América

Lidvard GRONNEVET
 Senior Fisheries Specialist
 1818 H Street, NW
 Washington, DC 20433
 United States of America/États-Unis
 d'Amérique/Estados Unidos de América

**WORLD TRADE ORGANIZATION/
ORGANISATION MONDIALE DU
COMMERCE/ORGANIZACIÓN
MUNDIAL DEL COMERCIO**

Clarisse MORGAN
Counsellor
Rules Division
Centre William Rappard
Rue de Lausanne 154
CH 1211 Genève
Switzerland/Suisse/Suiza

**OBSERVERS FROM
INTERGOVERNMENTAL
ORGANIZATIONS/OBSERVATEURS
D'ORGANISATIONS
INTERGOUVERNEMENTALES/
OBSERVADORES DE LAS
ORGANIZACIONES
INTERGUBERNAMENTALES**

**AFRICAN UNION/UNION AFRICAINE/
UNIÓN AFRICANA**

Rosebud KURWIJILA
Commissioner for Rural Economy and
Agriculture
African Union Commission
Addis Ababa
PO Box 3243
Ethiopia/Éthiopie/Etiopía

Ahmed ELMEKASS
Policy Officer for Livestock and Fisheries
African Union Commission
Addis Ababa
PO Box 3243
Ethiopia/Éthiopie/Etiopía

Frank M. RAYMOND
Special Assistant to Commissioner
African Union Commission
Addis Ababa
PO Box 3243
Ethiopia/Éthiopie/Etiopía

**AGENCE DE GESTION ET DE
COOPÉRATION ENTRE LE SÉNÉGAL
ET LA GUINÉE BISSAU**

Djibril BALDE
Conseiller chargé de la Pêche
122 Avenue André Peytavin
11 195 Dakar
Senegal/Sénégal

**AGREEMENT ON THE
CONSERVATION OF ALBATROSSES
AND PETRELS**

Warren PAPWORTH
Executive Secretary
Interim Secretariat
GPO Box 824
Hobart 7001
Tasmania
Australia/Australie
Tel.: (61) 3 62333123
Fax: (61)3 6233 5497
E-mail: warren.papworth@acap.aq

**ATLANTIC AFRICA FISHERIES
CONFERENCE: MINISTERIAL
CONFERENCE ON FISHERIES
COOPERATION AMONG AFRICAN
STATES BORDERING THE ATLANTIC
OCEAN (ATLAFCO)/CONFÉRENCE
MINISTÉRIELLE SUR LA
COOPÉRATION HALIEUTIQUE ENTRE
LES ÉTATS AFRICAINS RIVERAINS DE
L'OCÉAN ATLANTIQUE (COMHAFAT)**

Amar DAHMANI
Secrétaire Permanent
BP 476, Nouvelle cité administrative
Agdal, Rabat,
Morocco/Maroc/Marruecos

BAY OF BENGAL PROGRAMME

Yugraj Singh YADAVA
Director
91, St. Mary's Road, Abhiramapuram
Chennai 600 018 - Tamil Nadu
India/Inde
Tel.: +91 44 249 361 88
Fax: +91 44 249 361 02
E-mail: yugraj.yadava@bobpigo.org

**CENTRAL AMERICAN
ORGANIZATION OF THE FISHERIES
AND AQUACULTURE SECTOR/
ORGANISATION DU SECTEUR DES
PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE DE
L'ISTHME CENTRAMÉRICAIN/
ORGANIZACIÓN DEL SECTOR
PESQUERO Y ACUÍCOLA DEL ISTMO
CENTROAMERICANO**

Mario GONZÁLEZ RECINOS
Director Regional
Boulevard Orden de Malta No. 470
Santa Elena, Antiguo Cuscatlán
San Salvador, El Salvador
Tel.: (503) 2248.8340
Fax: (503) 2248.8899
E-mail: mgonzalez@sgsica.org

**CENTRE FOR MARKETING
INFORMATION AND ADVISORY
SERVICES FOR FISHERY PRODUCTS
IN LATIN AMERICA AND THE
CARIBBEAN/ CENTRE POUR LES
SERVICES D'INFORMATION ET DE
CONSULTATION SUR LA
COMMERCIALISATION DES
PRODUITS DE LA PÊCHE EN
AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES
CARAÏBES/ CENTRO PARA LOS
SERVICIOS DE INFORMACIÓN Y
ASESORAMIENTO SOBRE LA
COMERCIALIZACIÓN DE LOS
PRODUCTOS PESQUEROS EN
AMÉRICA LATINA Y EL CARIBE**

Roland C. WIEFELS
General Director
Casilla de Correo 7086
CP : 11200 Montevideo
Uruguay
Tel.: (598-2) 9028 701/2
Fax: (598-2) 9030501
E-mail: infopesca@infopesca.org

**CENTRE FOR MARKETING
INFORMATION AND ADVISORY
SERVICES FOR FISHERY PRODUCTS
IN THE ARAB REGION/CENTRE
D'INFORMATION ET DE CONSEIL SUR
LA COMMERCIALISATION DES
PRODUITS DE LA PÊCHE DANS LES
PAYS ARABES/CENTRO PARA LOS
SERVICIOS DE INFORMACIÓN Y
ASESORAMIENTO SOBRE LA
COMERCIALIZACIÓN DE LOS
PRODUCTOS PESQUEROS EN LA
REGIÓN ÁRABE**

Abdellatif BELKOUCH
Managing Director
71, Bd. Rahal El Meskini
Casablanca
Morocco/Maroc/Marruecos
Tel.: (212) 22 5408 56/22 4403 86
Fax: (212) 22 54 08 55
E-mail: info@infosamak.org

**COMMISSION FOR THE
CONSERVATION OF ANTARCTIC
MARINE LIVING
RESOURCES/COMMISSION POUR LA
CONSERVATION DE LA FAUNE ET DE
LA FLORE MARINES DE
L'ANTARCTIQUE/COMISIÓN PARA LA
CONSERVACIÓN DE LOS RECURSOS
MARINOS VIVOS DEL ANTÁRTICO**

Denzil G.M. MILLER
Executive Secretary
PO Box 213 North Hobart
Hobart
Tasmania 7002
Australia/Australie
Tel.: +61 362 10 1111
Fax: +61 362 248 744
E-mail: denzil@ccamlr.org

**COMMISSION FOR THE
CONSERVATION OF SOUTHERN
BLUEFIN TUNA/COMMISSION POUR
LA CONSERVATION DU THON ROUGE
DU SUD/COMISIÓN PARA LA
CONSERVACIÓN DEL ATÚN DEL SUR**

Neil HERMES
Executive Secretary
PO Box 37, Deakin West, ACT 2600
Australia/Australie
E-mail: nhermes@ccsbt.org

Huang-Chih CHIANG
Observer
Unit 1, JAA House
19 Napier Close
Deakon, ACT
Australia/Australie

**COMMISSION ÉCONOMIQUE DU
BÉTAIL, DE LA VIANDE ET DES
RESSOURCES HALIEUTIQUES EN
CEMAC (CEBEVIRHA)**

Gabriel NGOMA
Conseiller technique
Chad/Tchad
Tel.: +235 627 68 05

Fermin NKUMU bee
directeur de la pêche et de la pisciculture
Avenue Moboutou, Quartier Moursal
PO Box 665 N'Djaména
Chad/Tchad
Tel.: +235 518386
E-mail: cebevirha@intnet.td

**GENERAL FISHERIES COMMISSION
FOR THE MEDITERRANEAN/
COMMISSION GÉNÉRALE DES
PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE**

Alain BONZON
GFCM Executive Secretary
FAO Headquarters
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy/Italie/Italia
Tel.: +39 06 57056441
Fax: +39 06 57056500
E-mail: alain.bonzon@fao.org

Hadj Ali SALEM
GFCM Chairman
SIPAM Regional Coordinator
30, rue Alain Savary -1002
Tunis
Tunisia/Tunisie
Tel.: +216 71 784 979
Fax: +216 71 793 962
E-mail: hadjAli.salem@fao.org

**INDIAN OCEAN TUNA COMMISSION/
COMMISSION DES THONS DE
L'OCÉAN INDIEN/COMISIÓN DEL
ATÚN PARA EL OCÉANO INDICO**

Alejandro Anganuzzi
Executive Secretary
Indian Ocean Tuna Commission
PO Box 1011, Seychelles
Tel.: +248-225494
Fax: +248-224364
E-mail: alejandro.anganuzzi@iotc.org

**INTER-AMERICAN TROPICAL TUNA
COMMISSION/COMMISSION
INTERAMÉRICAINNE DU THON
TROPICAL/COMISIÓN
INTERAMERICANA DEL ATÚN
TROPICAL**

Robin ALLEN
Director
8604 La Jolla Shores Drive
La Jolla, CA 92037
United States of America/États-Unis
d'Amérique/Estados Unidos de América
Tel.: (858)546 71 00/33

**INTERGOVERNMENTAL
ORGANIZATION FOR MARKETING
INFORMATION AND COOPERATION
SERVICES FOR FISHERY PRODUCTS
IN AFRICA/ORGANISATION
INTERGOUVERNEMENTALE
D'INFORMATION ET DE
COOPÉRATION POUR LA
COMMERCIALISATION DES
PRODUITS DE LA PÊCHE EN
AFRIQUE/ ORGANIZACIÓN
INTERGUBERNAMENTAL DE
INFORMACIÓN Y COOPERACIÓN
PARA LA COMERCIALIZACIÓN DE
LOS PRODUCTOS PESQUEROS EN
ÁFRICA**

Amadou TALL
Director
Oibpi 747
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Erik HEMPEL
Project Manager
PO Box 23523 Windhoek
Namibia/Namibie

**INTERNATIONAL COMMISSION FOR
THE CONSERVATION OF ATLANTIC
TUNAS/COMMISSION
INTERNATIONALE POUR LA
CONSERVATION DES THONIDÉS DE
L'ATLANTIQUE/COMISIÓN
INTERNACIONAL PARA LA
CONSERVACIÓN DEL ATÚN DEL
ATLÁNTICO**

Driss MESKI
Executive Secretary
Corazón de María 8
28002 Madrid
Spain/Espagne/España
Tel.: +34 91 416 5600
Fax: +34 91 415 2612
E-mail: driss.meski@iccat.int

**INTERNATIONAL COUNCIL FOR THE
EXPLORATION OF THE SEA/CONSEIL
INTERNATIONAL POUR
L'EXPLORATION DE LA
MER/CONSEJO INTERNACIONAL
PARA LA EXPLORACIÓN DEL MAR**

Hans LASSEN
Head of the Advisory Programme
H.C. Andersens Boulevard 44-46
1553 Copenhagen V
Denmark/Danemark/Dinamarca
Tel.: +45 33386700
Fax: +45 33984215

**INTERNATIONAL ORGANIZATION
FOR THE DEVELOPMENT OF
FISHERIES IN EASTERN AND
CENTRAL EUROPE (EUROFISH)**

Victor HJORT
H.C Andersens Boulevard 44-46
DK-1553 Copenhagen V
Denmark/Danemark/Dinamarca
Tel.: +45 333 777 55/68
Fax: +45 333 777 56
E-mail: victor.hjort@eurofish.dk

**LAKE VICTORIA FISHERIES
ORGANIZATION/ORGANISATION DES
PÊCHES DU LAC VICTORIA/
ORGANIZACIÓN PESQUERA PARA EL
LAGO VICTORIA**

Thomas W. MAEMBE
Executive Secretary
PO Box 1625
Jinja
Uganda/Ouganda
Tel.: 0256 43 12 0205
Fax: 0256 43 12 3123
E-mail: LVFO-sec@lvfo.org

**LEAGUE OF ARAB STATES/
LIGUE DES ÉTATS ARABES/
LIGA DE LOS ESTADOS ÁRABES**

Fathi ABU ABED
Via Nomentana 133
Rome
Italy/Italie/Italia
Tel.: +39 06 44249994
Fax: +39 06 44119915
E-mail: info@legaaraba.org

**NETWORK OF AQUACULTURE
CENTRES IN ASIA AND PACIFIC
REGION/RÉSEAU DE CENTRES
D'AQUACULTURE D'ASIE ET DU
PACIFIQUE/RED DE CENTROS DE
ACUICULTURA EN ASIA Y EL
PACÍFICO**

Sena DE SILVA
Director-General
PO Box 1040, Kasetsart Post Office
Bangkok 10903
Thailand/Thaïlande/Tailandia
Tel.: (66-2) 561 1728
Fax: (66-2) 561 1727
E-mail: naca@enaca.org

**NORDIC COUNCIL OF MINISTERS/
CONSEIL NORDIQUE DES MINISTRES/
CONSEJO NÓRDICO DE MINISTROS**

Asmundur GUDJONSSON
Senior Adviser
St.Strandstraede 18
DK-1255 Copenhagen K
Denmark/Danemark/Dinamarca

**NORTH EAST ATLANTIC FISHERIES
COMMISSION/COMMISSION DES
PÊCHES DE L'ATLANTIQUE NORD-
EST/COMISIÓN DE PESQUERÍAS DEL
ATLÁNTICO NORDESTE**

Kjartan HOYDAL
Secretary of NEAFC
22 Berners Street
London W1T 3DY
United Kingdom/Royaume-Uni/Reino Unido
Tel.: +44 0 207 631 0016
Fax: +44 0 207 636 9225

**NORTHWEST ATLANTIC FISHERIES
ORGANIZATION/ORGANISATION DES
PÊCHES DE L'ATLANTIQUE NORD-
OUEST/ORGANIZACIÓN DE
PESQUERÍAS DEL ATLÁNTICO
NOROESTE**

Johanne FISCHER
Executive Secretary
2 Morris Drive
Dartmouth, Nova Scotia
B3B 1K8 Canada/Canadá

**ORGANIZATION FOR ECONOMIC
COOPERATION AND DEVELOPMENT/
ORGANISATION DE COOPÉRATION
ET DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUES/ORGANIZACIÓN
PARA LA COOPERACIÓN Y EL
DESARROLLO ECONÓMICOS**

Anthony COX
Senior Economist of the Fisheries Policies
Division
2, rue André Pascal
75 016 Paris
France/Francia

Michael LODGE
Counsellor
Round Table on Sustainable Development
2, rue André-Pascal
75016 Paris
France/Francia

C. Sara MINARD
2, rue André-Pascal
75016 Paris
France/Francia
Tel.: +33 1 45248483
E-mail: sara.minard@oecd.org

**PERMANENT SOUTH PACIFIC
COMMISSION/COMMISSION
PERMANENTE DU PACIFIQUE
SUD/COMISIÓN PERMANENTE DEL
PACÍFICO SUR**

Gonzalo PEREIRA
Secretary General of the CPPS
Av. Carlos Julio Arosemena, Km. 3, Edificio
Classic, Piso 2
Ecuador/Equateur
Tel.: 593-4-222-1202
Fax: 593-4-222-1201
E-mail: sgeneral@cpps-int.org

**SECRETARIAT OF THE PACIFIC
COMMUNITY/SECRETARIAT DE LA
COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE/
SECRETARÍA DE LA COMUNIDAD DEL
PACÍFICO**

Tim ADAMS
Director
Marine Resources Division
BP D5
98848 Noumea Cedex
New Caledonia/Nouvelle-Calédonie/Nueva
Caledonia

Lindsay CHAPMAN
Coastal Fisheries Programme Manager
BP D5
98848 Noumea Cedex
New Caledonia/Nouvelle-Calédonie/Nueva
Caledonia

**SOUTH EAST ATLANTIC FISHERIES
COMMISSION/ORGANISATION DES
PÊCHES DE L'ATLANTIQUE DU SUD-
EST/ORGANIZACIÓN PESQUERA DEL
ATLÁNTICO MERIDIONAL ORIENTAL**

Hashali HAMUKUAYA
Executive Secretary
1st Floor, Savvas Building
c/o Nangolo Mbumba Drive and 11th Road,
PO Box 4296
Walvis Bay
Namibia/Namibie
Tel.: +264 64 22 0387
Fax: +264 64 220 389
E-mail: hamukuaya@seafo.org

**SOUTH PACIFIC FORUM FISHERIES
AGENCY/ORGANISME DES PÊCHES
DU FORUM DU PACIFIQUE
SUD/ORGANISMO DE PESCA DEL
FORO PARA EL PACÍFICO SUR**

Tanielu SUA
Director-General
PO Box 629
Honiara
Solomon Islands/Iles Salomon/Islas de
Solomon
E-mail: dan.sua@ffa.int

**SOUTHEAST ASIAN FISHERIES
DEVELOPMENT CENTER/CENTRE DE
DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES DE
L'ASIE DU SUD-EST/CENTRO DE
DESARROLLO DE LA PESCA EN ASIA
SUDORIENTAL**

Hideki TSUBATA
Deputy Secretary-General
PO Box 1046 Kasetsart Post Office
Bangkok 10903
Thailand/Thaïlande/Tailandia

Suriyan VICHITLEKARN
Policy and Program Coordinator
PO Box 1046 Kasetsart Post office
Bangkok 10903
Thailand/Thaïlande/Tailandia

Yasuhisa KATO
Special Advisor
PO Box 1046 Kasetsart Post Office
Bangkok 10903
Thailand/Thaïlande/Tailandia

**SOUTHERN AFRICAN DEVELOPMENT
COMMUNITY/COMMUNAUTÉ DU
DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE
AUSTRALE/COMUNIDAD PARA EL
DESARROLLO DEL ÁFRICA
MERIDIONAL**

Harsen NYAMBE NYAMBE
Senior Programme Manager for Natural
Resources Management
Private Bag 0095
Gaborone
Botswana

**SUB-REGIONAL FISHERIES
COMMISSION**

Ciré Amadou KANE
Secrétaire Permanent
Amitié 3, Villa 4430
BP 25485
Dakar
Senegal/Sénégal
Tel.: +221 864 04 75
Fax: +221 864 0477

**WESTERN AND CENTRAL PACIFIC
FISHERIES COMMISSION/
COMMISSION DES PÊCHES POUR LE
PACIFIQUE CENTRAL ET
OCCIDENTAL/COMISIÓN DE PESCA
PARA EL PACÍFICO OCCIDENTAL Y
CENTRAL**

Andrew WRIGHT
Executive Director
Kaselehieh Street
PO Box 2356
Kolonía
Pohnpei State 96941
Federated States of Micronesia/États fédérés
de Micronésie/Estados Federados de
Micronesia
Tel.: +691 320 1993
Fax: +691 320 1108
E-mail: wcpfc@mail.fm

**OBSERVERS FROM INTERNATIONAL
NON-GOVERNMENTAL
ORGANIZATIONS/OBSERVATEURS
DES ORGANISATIONS NON-
GOUVERNEMENTALES
INTERNATIONALES/OBSERVADORES
DE LAS ORGANIZACIONES
INTERNACIONALES NO
GUBERNAMENTALES**

**BIRDLIFE INTERNATIONAL/
BIRDLIFE INTERNACIONAL**

Ben SULLIVAN
BirdLife Global Seabird Programme
Royal Society for the Protection of Birds
The Lodge, Sandy
Bedfordshire, SG19 2DL
United Kingdom/Royaume-Uni/Reino Unido
Tel.: +44 1767 680551
E-mail: ben.sullivan@rspb.org.uk

**COALITION FOR FAIR FISHERIES
AGREEMENTS/COALITION POUR DES
ACCORDS DE PÊCHE ÉQUITABLES/
COALICIÓN POR ACUERDOS DE
PESCA EQUITATIVOS**

Mamayawa SANDOUNO
President of the ADEPEG-CPA
Guinée Conakry, Commune Matoto Quartier
Khabitaya, BP 4965, Conakry
Guinea/Guinée

El Hadj Dao GAYE
President of CONIPAS
Senegal/Sénégal

Sid'Ahmed OULD ABEID
President of the FNP
BP 571 Nouadhibou
Mauritania/Mauritanie
Tel.: +222 5746289/90
Fax: +222 574 5430
E-mail: fnp.@toptechnology.mr

Félix RANDRIANASOAVINA
President of the COMM
Stella Maris Club
PO Box 98
501 Toamasvia
Madagascar
Tel.: +261 205332411
E-mail: maristmv@dts.mg

Julius FRANCIS
Director of the Western Indian Ocean Marine
Science Association
South Africa/Afrique du Sud/Sudáfrica
Tel.: +255-24- 2233472 / 2234597
E-mail: julius@wiomsa.org

Madieng SECK
President of SYFIA
BP 17130 Dakar-Liberté
Senegal/Sénégal
Tel.: +221 825 69 08
Fax: +221 824 53 38
E-mail: syfia@telcomplus.sn

Hélène BOURS
CFFA Brussels Secretariat
Chaussée de Waterloo 244
Brussels 1060
Belgium/Belgique/Bélgica

Béatrice GOREZ
CFFA Brussels Secretariat
Chaussée de Waterloo 244
Brussels 1060
Belgium/Belgique/Bélgica

**CLUSTER OF FISHING COMPANIES IN
THIRD COUNTRIES/EMPRESAS
PESQUERAS EN PAÍSES TERCEROS
(CLUSTER)**

Marcial VARELA VILLAR
President
Cluster of Fishing Companies in Third
Countries
C/ Alcántara nº 35-1º E
28006 Madrid
Spain/Espagne/España

José Ignacio PARAJUÁ ARANDA
Managing Director
Cluster of Fishing Companies in Third
Countries
C/ Alcántara nº 35-1º E
28006 Madrid
Spain/Espagne/España

**ENVIRONMENTAL DEVELOPMENT
ACTION IN THE THIRD
WORLD/ENVIRONNEMENT ET
DÉVELOPPEMENT DU TIERS-
MONDE/MEDIO AMBIENTE Y
DESARROLLO DEL TERCER MUNDO**

Papa Gora NDIAYE
Coordonnateur des Programmes pêches à Enda
Prospectives Dialogues
Coordonnateur du Réseau sur les politiques de
pêche en Afrique de l'Ouest (REPAO)
Sicap Liberté IV, Villa no 5000
Dakar
Senegal/Sénégal
Tel.: +221 825 27 87
Fax: +221 8252799
E-mail: gndiaye@gmail.com

**EUROPEAN BUREAU FOR
CONSERVATION AND
DEVELOPMENT/BUREAU EUROPÉEN
POUR LA CONSERVATION ET LE
DÉVELOPPEMENT**

Konstantinos KALAMANTIS
Fishery Policy Officer
Rue de la Science 10
1000 Brussels
Belgium/Belgique/Bélgica

**FEDERATION OF EUROPEAN
AQUACULTURE PRODUCERS/
FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES
ASSOCIATIONS PISCICOLES/
FEDERACIÓN DE PRODUCTORES
ACUÍCOLAS DE EUROPA**

Pier-Antonio SALVADOR
Representative
Federation of European Aquaculture Producers

**FISHERIES DEVELOPMENT COUNCIL
INTERNATIONAL**

Julia Hsiang Wen HUANG
Member
PO Box 695
Bell Village
Port Louis
Mauritius/Maurice/Mauricio
E-mail: fdc_i_peterho@hotmail.com

GREENPEACE INTERNATIONAL

Sebastian LOSADA
Oceans Campaigner
San Bernardo, 107
28015 Madrid
Spain/Espagne/España

Helen OAKEY
Oceans Political Advisor
Ottho Heldringstraat 5
1066 AZ Amsterdam
Netherlands/Pays-Bas/Países Bajos

Farah OBAIDULLAH
Oceans Campaigner
Jollemanhof 15-17
1019 GW Amsterdam
Netherlands/Pays-Bas/Países Bajos

Iris MENN
Biologist
Oceans Campaign
Grosse Elbstrasse 39
22767 Hamburg
Germany/Allemagne/Alemania

Sari TOLVENAN
Oceans Campaigner
Ottho Heldringstraat 5
1066 AZ Amsterdam
Netherlands/Pays-Bas/Países Bajos

Marc ALLAIN
Ottho Heldringstraat 5
1066 AZ Amsterdam
Netherlands/Pays-Bas/Países Bajos

Alessandro GIANNI
Oceans Campaigner
Rome,
Italy/Italie/Italia

Dave BARD

**INTERNATIONAL ALLIANCE OF
WOMEN/ALLIANCE
INTERNATIONALE DES
FEMMES/ALIANZA INTERNACIONAL
DE MUJERES**

Bettina CORKE
Permanent Representative to FAO
Via del Piano 22, San Marco di Preturo
67 010 L'Aquila,
Italy/Italie/Italia
E-mail: decamedia@mclink.it

**INTERNATIONAL ASSOCIATION OF
AGRICULTURAL ECONOMISTS/
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES
ÉCONOMISTES AGRONOMIQUES/
ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE
ECONOMISTAS AGRÍCOLAS**

Lorenzo VENZI
Faculty of Agriculture
University of Tuscia
DECOS
Via S. Giovanni Decollato, 1
01100 Viterbo
Italy/Italie/Italia

**INTERNATIONAL COALITION OF
FISHERIES ASSOCIATIONS/
COALITION INTERNATIONALE DES
ASSOCIATIONS HALIEUTIQUES/
COALICIÓN INTERNACIONAL DE
ASOCIACIONES PESQUERAS**

Javier GARAT PÉREZ
President
Comandante Zorita n°12 Escalera 4, 1°D E
28020 Madrid
Spain/Espagne/España

Randi THOMAS
Vice-President
US Tuna Foundation
Washington, D.C. 20036
United States of America/États-Unis
d'Amérique/Estados Unidos de América

Stetson TINKHAM
7918 Jones Branch Dr
Suite 700
Mc Lean, VA 22102
United States of America/États-Unis
d'Amérique/Estados Unidos de América

Yuh-Chen CHERN
7918 Jones Branch Dr.
Suite 700
Mc Lean, VA 22102
United States of America/États-Unis
d'Amérique/Estados Unidos de América

Almudena GOMEZ
Fernández de la Hoz
574° 11, 28003 Madrid
Spain/Espagne/España

**INTERNATIONAL COLLECTIVE IN
SUPPORT OF FISHWORKERS/
COLLECTIF INTERNATIONAL
D'APPUI À LA PÊCHE ARTISANALE/
COLECTIVO INTERNACIONAL DE
APOYO A LOS PESCADORES
ARTESANALES**

Chandrika SHARMA
Executive Secretary
27 College Road, Chennai
600 006 India/Inde
Tel.: +91 44 28275 303
Fax: +91 44 28 254457
E-mail: icsf@vsnl.com;icsf@icsf.net

Sebastian MATHEW
Programme Adviser
27 College Road, Chennai
600 006 India/Inde
Tel.: +91 44 28275 303
Fax: +91 44 28 254457
E-mail: icsf@vsnl.com; icsf@icsf.net

Brian O'RIORDAN
Secretary
ICSF Brussels Office
Sentier des Rossignols, 2
1330 Rixensart
Belgium/Belgique/Bélgica
Tel.: +32 2 65 25204
Fax: +32 265 40 407
E-mail: briano@scarlet.be

Ramya RAJAGOPALAN
Consultant
27, College Road
Chennai, 600 006
India/Inde
Tel.: +91 4428275303
Fax: +91 44 28254457
E-mail: icsf@icsf.net

**INTERNATIONAL CONFEDERATION
OF SPORT FISHING**

Marcel ORDAN
Président
Secrétariat du Président
135 Avenue Clot Bey
13008 Marseille
France/Francia
Tel.: +33 0491726396
Fax: +33 0491726397
E-mail: ffmpaca@free.fr

Ferenc SZALAY
Vice président
Korompai n.17, H 1124 Budapest
Hungary/Hongrie/Hungría
Tel.: +361 319 9734
E-mail: szalayfr@mohosa.hu

**INTERNATIONAL FEDERATION FOR
HOME ECONOMICS/FÉDÉRATION
INTERNATIONALE POUR
L'ÉCONOMIE FAMILIALE/
FEDERACIÓN INTERNACIONAL PARA
LA ECONOMÍA FAMILIAR**

Francesca RONCHI PROJA
Permanent Representative to FAO
Via G. Dadini 8/m
00154 Rome
Italy/Italie/Italia
Fax: 39-06-5779068

**INTERNATIONAL FISHMEAL AND
FISH OIL ORGANIZATION/
ORGANISATION INTERNATIONALE
DE LA FARINE ET DE L'HUILE DE
POISSON/ ORGANIZACIÓN
INTERNACIONAL DE LA HARINA Y
ACEITE DE PESCADO**

C.J. SHEPHERD
Director-General
IFFO Ltd, 2 College Yard
Lower Dagnall Street
St Albans, Hertfordshire AL3 4PA
United Kingdom/Royaume-Uni/Reino Unido
Tel.: +44 (0) 1727 842844
Fax: +44 (0) 1727 842866
E-mail: secretariat@iffo.net

A. JACKSON
Technical Director
IFFO Ltd, 2 College Yard, Lower Dagnall
Street
St Albans, Hertfordshire AL3 4PA
United Kingdom/Royaume-Uni/Reino Unido
Tel.: +44 (0) 1727 842844
Fax: +44 (0) 1727 842866
E-mail: secretariat@iffo.net

**INTERNATIONAL FOUNDATION FOR
CONSERVATION OF NATURAL
RESOURCES**

Richard MONROE
PO Box 1019 Poolesville
MD 20837
United States of America/États-Unis
d'Amérique/Estados Unidos de América
Tel.: +1 301 990 6481
Fax: +1 301 216 0222
E-mail: ifcnr@cs.com

**INTERNATIONAL FUND FOR ANIMAL
WELFARE**

Sidney HOLT
Voc palazzetta 68
06060 Paciano (PG)
Italy/Italie/Italia
Tel.: +39 075 8307035
E-mail: sidneyholt@mac.com

**INTERNATIONAL PLANNING
COMMITTEE FOR FOOD
SOVEREIGNTY/COMITÉ
INTERNATIONAL DE PLANIFICATION
DES ONG/OSC POUR LA
SOVERAINETÉ ALIMENTAIRE/
COMITÉ INTERNACIONAL DE
PLANIFICACIÓN DE LAS ONG/OSC
PARA LA SOBERANÍA ALIMENTARIA**

Antonio ONORATI
International Focal Point
CROCEVIA, Via Francesco Ferraironi 88/G
00177 Rome
Italy/Italie/Italia

Beatrice GASCO
Via Garibaldi 6
01100 Viterbo
Italy/Italie/Italia
Tel.: +39 0761 306589
Fax: +39 0761 323990
E-mail: lo@foodsovereignty.org

Gunnar ALBUM
E-mail: lo@foodsovereignty.org

**INTERNATIONAL TRANSPORT
WORKERS' FEDERATION/
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES
OUVRIERS DU TRANSPORT/
FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE
LOS TRABAJADORES DEL
TRANSPORTE**

Johnny HANSEN
Vice President
Norsk Sjomannsforbund,
Rosenkrantz'Gate 15-17
PO Box 2000 Vika
N-0125 Oslo
Norway/Norvège/Noruega

Rossen KARAVATCHEV
Section Assistant of Fisheries Section
ITF House
49-60 Bordugh Road
London SE1 IDR
United Kingdom/Royaume-Uni/Reino Unido

Peter SAND MORTENSEN
Fagligt faelles Forbund (3F)
Centervej 25
7730 Hanstholm
Denmark/Danemark/Dinamarca

Suezo KONDO
All Japan Seamen's Union
15-26 Roppongi, 7 Chome
Minato-Ku
Tokyo 106-0032
Japan/Japon/Japón

Yuji IJIMA
ITF House
49-60 Bordugh Road
London SE1 IDR
United Kingdom/Royaume-Uni/Reino Unido

Marcos CASTRO
Centro de Capitanes de Ultramar y Oficiales
de la Marina Mercante
E-mail: presidente@capitanes.org.ar

MARINE STEWARDSHIP COUNCIL

Richard LINCOLN
International Policy Director
6-20 Elizabeth Street
London, SW1W 9RB
United Kingdom/Royaume-Uni/Reino Unido
E-mail: rich.lincoln@msc.org

Oluyemisi OLORUNTUTY
Developing World Fisheries Program Manager
3rd Floor, Mountbarrow House
6-20 Elizabeth Street
London, SW1W 9RB
United Kingdom/Royaume-Uni/Reino Unido
E-mail: oluyemisi.oloruntuyi@msc.org

OCEANA

Sonja FORDHAM
Director
Shark Conservation
Rue Montoyer, 39
1000 Brussels
Belgium/Belgique/Bélgica
Tel.: +32 2513 2242
Fax: +32 2513 2246
Rebecca GREENBERG
Leganitos 47
28013 Madrid
Spain/Espagne/España

Sandrine POLTI
Marine Scientist
Rue Montoyer, 39
1000 Brussels
Belgium/Belgique/Bélgica
Tel.: +32 2513 2242
Fax: +32 2513 2246
E-mail: spolti@oceana.org

REDMANGLAR INTERNACIONAL

Lider GONGORA
Secretario Ejecutivo
Obispo Diaz de la Maorio OE 4-79
Quito
Ecuador/Equateur
Tel.: +593 22522714/2525717
E-mail: lidergongora@redmanglar.org;
redmanglar@redmanglar.org

Jorge VARELA
Miembro del Consejo
Oficina 206, Edificio Fiallos Soto
Tegucigalpa
Honduras

SEAS AT RISK

Siri ENGESAETH
Executive Director
Boulevard de Waterloo 34
1000 Brussels
Belgium/Belgique/Bélgica
Tel.: +32 2 790 8817
Fax: +32 2 289 10 99
E-mail: sengesaeth@seas-at-risk.org

Matthew GIANNI
 Adviser
 Director Int. Oceans Network
 Cliostraat 29II
 1077 KB Amsterdam
 Netherlands/Pays-Bas/Países Bajos

Monica VERBEEK
 Policy Officer
 Fisheries and biodiversity
 Boulevard de Waterloo 34
 1000 Brussels
 Belgium/Belgique/Bélgica
 E-mail: mverbeek@seas-at-risk.org

Lisa SPEERS
 Ottho Heldringstraat 5
 1066 AZ Amsterdam
 Netherlands/Pays-Bas/Países Bajos

**THE WORLD CONSERVATION UNION/
 UNION MONDIALE POUR LA NATURE/
 UNIÓN MUNDIAL PARA LA
 NATURALEZA**

Carl Gustaf LUNDIN
 Head, Global Marine Programme
 IUCN-The World Conservation Union
 28 rue Mauverney, 1196 Gland
 Switzerland/Suisse/Suiza
 Tel.: +41 (22) 999-0204
 Fax: +41 (22) 999-0020
 E-mail: carl.lundin@iucn.org

Kristina GJERDE
 High Seas Policy Advisor
 Ul. Piaskowa 12c
 05-510 Konstancin-Chylce
 Poland/Pologne/Polonia
 Tel.: + 48 22 754 1803
 Fax: + 48 22 756 4919
 E-mail: kgjerde@it.com.pl

Harlan COHEN
 Adviser on Ocean Governance and
 International Institutions
 IUCN USA & Caribbean Multilateral Office
 1630 Connecticut Avenue NW
 Third Floor
 Washington, DC 20009
 United States of America/États-Unis
 d'Amérique/Estados Unidos de América
 Tel.: +1.202.387.4826
 Fax: +1.202.387.4823
 E-mail: hcohen@iucnus.org

François SIMARD
 Marine Programme Coordinator
 IUCN Centre for Mediterranean Cooperation
 Parque Tecnológico de Andalucía
 Calle Maria Curie, 35
 Sede Social, Campanillas
 29590 Malaga
 Spain/Espagne/España
 Tel.: +34 952 028 430
 Fax: +34 952 028 145
 E-mail: francois.simard@iucn.org

Claudine GIBSON
 Programme Officer
 SSC Shark Specialist Group
 30 Kingfisher Court
 Hambridge Road
 Newbury RG 14 5SJ
 United Kingdom/Royaume-Uni/Reino Unido
 Tel.: +44 1865 551150

Despina SYMONS
 Director
 European Bureau for Conservation and
 Development
 Rue de la Science 10
 Brussels 1000
 Belgium/Belgique/Bélgica
 Tel.: +32 2 230 3070
 Fax: +32 2 230 8272
 E-mail: ebcd.info@ebcd.org

**TRAFFIC INTERNATIONAL
 TRAFFIC INTERNACIONAL**

Glenn SANT
 Director Traffic Oceania
 GPO Box 528
 Sydney 2000
 Australia/Australie
 Tel.: (61) 2 9280 1671
 E-mail: gsant@traffico.org

**WORLD FEDERATION OF TRADE
 UNIONS/FÉDÉRATION SYNDICALE
 MONDIALE/FEDERACIÓN SINDICAL
 MUNDIAL**

Anna Laura CASADEI
 Permanent Representative to FAO
 Via G. Marangoni 10
 00162 Rome
 Italy/Italie/Italia
 Tel./Fax: +39 068611077

**WORLD FORUM OF FISH
HARVESTERS AND FISH WORKERS/
FORUM MONDIAL DES
AQUACULTEURS ET PÊCHEURS/
FORO MUNDIAL DE PESCADORES Y
TRABAJADORES DEL SECTOR
PESQUERO**

Jacques DESPATIS
24 Bayswafer Avenue
Ottawa
Canada/Canadá
Tel.: +613 230 5596

Arthur BOGASON
Co-President
Hverfisgata 105
101 Reykjavik
Iceland/Islande/Islandia
Tel.: +354 55 26 595
Fax: +354 56 26 590
E-mail: Arthur@smabatar.is

Margaret CUROLE

**WORLD FORUM OF FISHER PEOPLES/
FORUM MONDIAL DES POPULATIONS
DE PÊCHEURS/FORO MUNDIAL DE
COMUNIDADES DE PESCADORES**

Herman Kumara WIJETHUNGE
General Secretary
Convener-NAFSO
10, Malwatta Road
Negombo
Sri Lanka
Tel.: +94 (0) 312239750 / 314 872
692/Mobile: +94 (0)773184532
Fax: +94(0) 314870658

Andrew Wilfred JOHNSTON
No. 9, 5th Avenue
Fairway Ottery 7800
Republic of South Africa/Afrique du
Sud/Sudáfrica

**WORLD WIDE FUND FOR NATURE/
FONDS MONDIAL POUR LA NATURE/
FONDO MUNDIAL PARA LA
NATURALEZA**

Amanda NICKSON
Deputy Director
WWF Global Species Programme
Tel.: +39 348 726 7724

Wendy ELLIOT
Flagship Species Programme Officer
WWF Global Species Programme
Tel.: +44 1483412586
E-mail: WElliot@wwf.org.uk

Sergi TUDELA
Head of Fisheries
Programme for Mediterranean
Canada 37
08002 Barcelona
Spain/Espagne/España

David K. SCHORR
Senior Fellow
1816 Lamont Street, NW
Washington, DC 20010
United States of America/États-Unis
d'Amérique/Estados Unidos de América

Alistair GRAHAM
High Seas Adviser
37 Rocky Bay Road
Cygnet
711 Tasmania
Australia/Australie
E-mail: alistairgraham@bigpond.com

Katherine SHORT
Fisheries Officer
Head of Delegation
Avenue du Mont-Blan
1196 Glan
Switzerland/Suisse/Suiza
Tel.: +41 22 364 9111
Fax: +41 22 364 9091
E-mail: kshort@wwfint.org

BUREAU DU COMITÉ À LA VINGT-SEPTIÈME SESSION

Président:	M. A. Hettiarachchi (Sri Lanka)
Premier Vice-Président:	M. Z.S. Karnicki (Pologne)
Vice-Présidents:	El Salvador, Iran (République islamique d'), Islande, Nouvelle-Zélande et République-Unie de Tanzanie

COMITÉ DE RÉDACTION

Le Comité a élu M. Julien Turenne (France) Président du Comité de rédaction, composé des pays ci-après: Allemagne, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, France, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Norvège, Royaume-Uni et Thaïlande.

DÉPARTEMENT DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE DE LA FAO

Sous-Directeur général:	Ichiro Nomura
Directeur, Division de la gestion des pêches et de l'aquaculture:	Serge Garcia
Directeur, Division des produits et de l'industrie de la pêche:	Grimur Valdimarsson
Directeur, Division de l'économie et des politiques de la pêche et de l'aquaculture:	Jean-François Pulvenis de Séligny

SECRÉTARIAT

Secrétaire:	N. Gueye
Secrétaire, Comité de rédaction:	D.J. Doulman
Chargé des réunions:	R. Al-Khafaji

Liste des documents

COFI/2007/1	Ordre du jour et calendrier
COFI/2007/2	Rapport intérimaire sur l'application du Code de conduite pour une pêche responsable, des Plans d'action internationaux connexes et de la Stratégie
COFI/2007/3	Relèvement et rétablissement des moyens de subsistance dans le secteur des pêches et de l'aquaculture dans les pays touchés par le tsunami en 2004
COFI/2007/4	Décisions et recommandations formulées par le Sous-Comité du commerce du poisson à sa dixième session
COFI/2007/5	Décisions et recommandations formulées par le Sous-Comité de l'aquaculture à sa troisième session
COFI/2007/6	Considérations d'ordre social concernant le secteur de la pêche artisanale
COFI/2007/7	Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, par le suivi, le contrôle et la surveillance, les mesures intéressant l'État du port et d'autres moyens
COFI/2007/8	Mise en œuvre de l'approche des pêches par l'écosystème, y compris la pêche en eau profonde, la conservation de la biodiversité, les débris marins et les engins de pêche perdus et abandonnés
COFI/2007/9	Renforcement des organisations régionales de gestion des pêches et de leur fonctionnement, notamment des résultats de leur réunion sur les thons de 2007
COFI/2007/10	Programme de travail de la FAO sur les pêches et l'aquaculture
COFI/2007/Inf.1	Liste des documents
COFI/2007/Inf.2	Liste des participants
COFI/2007/Inf.3	Discours du Directeur général
COFI/2007/Inf.4	Notes explicatives relatives à l'ordre du jour
COFI/2007/Inf.5	Rapport de la vingt-sixième session du Comité des pêches, Rome (Italie), 7-11 mars 2005
COFI/2007/Inf.6	Réalizations du Grand Programme 2.3 Pêches 2004-2005
COFI/2007/Inf.7	Suite donnée aux recommandations du Comité des pêches à sa vingt-sixième session, Rome (Italie), 7-11 mars 2005
COFI/2007/Inf.8	Rapport de la dixième session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches, Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne), 30 mai-2 juin 2006
COFI/2007/Inf.9 Rev.1	Rapport de la troisième session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches, New Delhi (Inde), 4-8 septembre 2006
COFI/2007/Inf.10	Synthèse du rapport de la sixième session du Comité consultatif de la recherche halieutique, Rome, 16-20 octobre 2006
COFI/2007/Inf.11	Rapport sur le suivi des actions relatives aux tortues de mer
COFI/2007/Inf.12	Rapport sur l'élaboration d'un registre complet des bateaux de pêche

- COFI/2007/Inf.13 Rapport de la Consultation d'experts sur l'élaboration des directives internationales pour l'étiquetage écologique du poisson et des produits des pêches de capture marines, Rome (Italie), 23-26 mai 200
- COFI/2007/Inf.14 Déclaration relative aux compétences et droits de vote soumise par la Communauté européenne et ses États Membres

**Déclaration d'ouverture de M. David Harcharik
Directeur général adjoint de la FAO**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Mesdames et Messieurs les Délégués, Mesdames et Messieurs,

Bonjour et bienvenue à la vingt-septième session du Comité des pêches. Je me réjouis de vous voir si nombreux aujourd'hui. Cela montre bien l'importance que vous accordez au Comité des pêches et aux activités de la FAO dans le domaine des pêches. Soyez-en remerciés.

Nous sommes honorés aujourd'hui de la présence de M. Efthimios Mitropoulos, Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale.

Vous n'êtes pas sans savoir que la FAO travaille en étroite collaboration avec l'OMI, et la présence de M. Mitropoulos témoigne des excellentes relations tissées entre nos deux organisations. Monsieur le Secrétaire général, je vous souhaite la bienvenue à la FAO et à cette session du Comité des pêches et je vous remercie d'avoir pris le temps de vous joindre à nous.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

Je dois tout d'abord vous informer du fait que le Département des pêches a changé de nom. Depuis le début de l'année, il porte le titre de Département des pêches et de l'aquaculture. Il nous a semblé que ce nouvel intitulé rendait mieux compte des nouveaux enjeux et du cadre plus large de la réforme de la FAO, et notamment de l'importance croissante de l'aquaculture.

J'aimerais maintenant, sans trop accaparer votre temps, évoquer brièvement certains des points qui feront l'objet de vos débats cette semaine.

Premièrement, la *mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable* reste un thème essentiel. Nous allons vous faire part des activités de la FAO visant à appuyer les efforts collectifs et individuels relatifs à la mise en œuvre de ce Code à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Dans de nombreux pays, cette mise en œuvre se fait avec difficulté et lenteur, et ce à cause de divers problèmes qui, dans de nombreux cas, ne peuvent pas être résolus de façon satisfaisante par les seuls pays concernés. La coopération et l'assistance sont nécessaires en plus d'un engagement plus ferme de la part des pays eux-mêmes.

Le point de l'ordre du jour consacré au Code de conduite est crucial. J'espère de tout cœur que les débats qui animeront cette session permettront de définir des mécanismes et des stratégies visant à faciliter et à accélérer la mise en œuvre du Code, en gardant à l'esprit qu'il s'agit d'un instrument complet destiné à tous ceux qui travaillent dans le secteur de la pêche, et qu'il s'applique à tous les types de pêches et d'aquaculture, dans toutes les zones, marines et continentales, qu'elles relèvent de la juridiction nationale ou qu'elles se situent en haute mer.

Le thème des *situations d'urgence et des catastrophes naturelles* est un autre point clé de l'ordre du jour. Les difficultés et les obstacles qui entravent la mise en œuvre du Code peuvent être grandement aggravés par les situations d'urgence et les catastrophes naturelles. À ce sujet, nous ne pouvons ni ne devons oublier le raz-de-marée tragique qui a frappé de plein fouet plusieurs pays de l'océan Indien, et plus particulièrement les communautés de pêcheurs. La réunion ministérielle qui s'est tenue juste après la dernière session de votre Comité a souligné que la FAO devait jouer un rôle central dans l'aide aux gouvernements des pays touchés afin de relever le secteur des pêches et l'aquaculture dans les pays touchés par le tsunami, conformément à une approche responsable centrée sur les personnes.

En réponse à cette catastrophe, la FAO a mis l'accent sur les opérations d'urgence et sur les activités de développement à long terme. Sur la base de notre réponse au tsunami, votre Comité souhaitera peut-être nous donner des orientations relatives aux activités futures menées par la FAO en réponse à des situations d'urgence et des catastrophes naturelles.

Troisièmement, on constate une *prise de conscience et une reconnaissance* du fait que, en matière d'approvisionnement en poisson, on ne peut pas attendre une forte croissance de la pêche de capture, même en comptant sur une amélioration des pratiques de gestion. De fait, la production stagne depuis une décennie. L'*aquaculture*, en tant que secteur de production vivrière animale enregistrant la plus forte croissance, devrait jouer un rôle central en comblant le déficit attendu dans l'offre de poisson.

Cependant, cette croissance du secteur aquacole entraînera peut-être un certain nombre de risques non négligeables tels qu'une détérioration accélérée de l'environnement et la marginalisation des parties prenantes. Pour un développement responsable et probant de l'aquaculture, il sera nécessaire d'anticiper et de prévenir les incidences négatives sur l'environnement, tout en cherchant à satisfaire les besoins des pauvres.

Lors de sa troisième session, le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches a souligné l'importance de l'identification et de la quantification de l'impact socioéconomique de l'aquaculture. Il a souligné qu'il importait que le secteur apporte une contribution fiable et durable aux économies locales et nationales et au bien-être social. Vous êtes invités à donner votre avis sur plusieurs recommandations formulées lors de la dernière session du Sous-Comité.

Il faut reconnaître l'importance du rôle de la *pêche artisanale* dans cette quête d'une production vivrière accrue et d'un plus grand développement socioéconomique. Certes, les questions relatives au développement social sont traitées dans le cadre des diverses politiques dans les secteurs de l'éducation, de la santé, des assurances sociales et autres, mais il ne faut pas oublier que les communautés de pêcheurs font partie intégrante de la société. Il ne faut pas négliger l'approche holistique. Le Comité est invité à donner des orientations sur le type de politiques et de mesures qui pourraient être adoptées à l'appui du développement social du secteur de la pêche artisanale.

Quels que soient la nature, l'ampleur ou l'emplacement géographique des activités de pêche, la *pêche illícite, non déclarée et non réglementée* reste une entrave majeure à l'instauration d'une pêche durable à long terme. Cela concerne toutes les pêcheries de capture dans une plus ou moins grande mesure. La communauté internationale, ses membres et toutes les parties prenantes continuent de faire face à de considérables défis dans la lutte contre la pêche illícite, non déclarée et non réglementée. Ainsi, même si vous en avez déjà débattu, ce point reste inscrit à l'ordre du jour. Nous souhaitons que vos débats déclenchent et orientent les prochaines mesures à prendre dans des domaines tels que les mesures relevant de l'État du port, ou bien le suivi, le contrôle et la surveillance, notamment grâce à une utilisation efficace des systèmes de surveillance par satellite des navires.

Monsieur le Président,

J'aimerais évoquer certains des autres sujets importants qui requièrent votre attention, même si, par souci de temps, je ne m'appesantirai pas sur chacun d'eux. Par exemple:

- le commerce international du poisson et des produits de la pêche;
- la mise en œuvre de l'approche écosystémique de la gestion des pêches, incluant la pêche en eau profonde, la conservation de la biodiversité, les débris marins et les engins de pêche perdus et abandonnés; et
- la nécessité de renforcer les organisations régionales de gestion des pêches.

Il va sans dire que nous attendons également vos commentaires sur l'élaboration du programme de travail du Département des pêches et de l'aquaculture pour 2008-2009.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

Avant de conclure, je suis au regret de vous annoncer qu'il s'agit là de la dernière session du Comité des pêches à laquelle participe M. Serge Garcia, Directeur de la Division de la gestion des pêches et de l'aquaculture, qui s'apprête à prendre sa retraite. Vous connaissez bien M. Garcia. Son engagement envers ce Comité, et envers la FAO et ses Membres a toujours été de premier ordre et il est hautement apprécié. Je sais que vous souhaiterez vous joindre à moi pour lui rendre hommage et exprimer notre gratitude et nos remerciements pour sa précieuse contribution aux activités de l'Organisation et pour l'excellence de son travail.

Nous avons la chance de disposer d'une personne extrêmement compétente qui pourra immédiatement remplacer Serge. M. Jorge Csirke-Barcelli travaille au service de la FAO depuis 26 ans et nombre d'entre vous le connaissent déjà. Nous sommes convaincus que la riche expérience de Jorge dans le domaine des ressources halieutiques et ses connaissances des principaux thèmes relevant de la pêche à l'échelon international lui seront très utiles pour diriger la Division de la gestion des pêches et de l'aquaculture, et pour apporter une précieuse contribution au travail du Comité des pêches.

Merci de votre attention.

Déclaration de M. Efthimios Mitropoulos
Secrétaire général
Organisation maritime internationale

M. le Président, M. le Directeur général adjoint, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les délégués,

C'est un grand plaisir pour moi d'avoir l'occasion de prendre la parole devant vous aujourd'hui et j'adresse mes remerciements au Directeur général, M. Diouf, pour son invitation, et à vous tous qui m'accordez ce temps de parole, ce qui, je le sais, n'est pas conforme au protocole habituel. Et je vous remercie, M. Harcharik, de m'avoir présenté si chaleureusement.

Je m'adresse à vous aujourd'hui, dans la ville éternelle, dans l'esprit de coopération qui existe de longue date entre l'OMI, la FAO, et l'OIT, dans le domaine de la pêche. Il y a là un recoupement naturel entre les trois organisations, l'OMI ayant un mandat général relatif à la sécurité en mer et à la protection de l'environnement marin, l'OIT œuvrant sur les normes et les conditions de travail dans la filière de la pêche, et la FAO disposant de son mandat relatif à la pêche en général. Je reviendrai plus avant sur notre coopération bénéfique sur diverses questions techniques importantes, mais je tiens à saisir cette occasion pour louer la contribution de votre organisation, de l'OIT et d'autres institutions des Nations Unies, qui se sont empressées de répondre de façon constructive à l'appel que nous avait lancé l'Assemblée générale des Nations Unies visant à examiner et préciser le rôle du « lien authentique » par rapport au devoir qui incombe aux États du pavillon d'exercer un contrôle efficace sur les bateaux battant leur pavillon, y compris les navires de pêche. Cette tâche fut confiée à une réunion consultative ad hoc qui s'est tenue en juillet 2005 au siège de l'OMI.

Mesdames et messieurs,

Nous savons tous que, depuis la nuit des temps, en plus de fournir nombre de produits au profit de notre planète et de l'humanité, les océans ont été une riche source d'aliments. Résultat: la pêche est depuis longtemps une importante source d'emplois et de bienfaits économiques pour ceux qui travaillent directement dans ce secteur ou qui s'adonnent à des activités connexes. Ces dernières années, dans le monde entier, le secteur des pêches est devenu un secteur en voie de développement rapide de l'industrie alimentaire. Souvent, face à la demande croissante de poissons et autres produits de la pêche à l'échelon national et international, de nombreux États ont utilisé, dans la limite de leurs capacités et de leurs contraintes, divers moyens d'exploitation de ces riches ressources naturelles à l'intérieur et en dehors de leurs eaux côtières et de leur zone économique exclusive, qu'il s'agisse de grandes flottilles de pêche modernes ou d'activités de pêche artisanale.

Les emplois du secteur de la pêche commerciale sont reconnus de longue date comme des emplois dangereux. Toutes les activités concernées (au cours de la navigation, de la pêche, du traitement et du stockage ou du débarquement des captures) exposent les pêcheurs à des dangers pendant toute la période de leur travail à bord. Je pense que ma présence ici aujourd'hui est largement justifiée par le fait qu'on considère généralement qu'il est normal que le nombre d'accidents, de décès et de blessures soit plus élevé dans la filière de la pêche que dans l'ensemble du secteur maritime.

La sécurité des navires de pêche fait l'objet des préoccupations de l'OMI depuis sa création, mais les différences existant entre les navires de pêche et les autres types d'embarcation en matière de conception, de construction, et surtout d'utilisation ont fait obstacle à leur inclusion dans les instruments internationaux relatifs à la sécurité en mer, quasiment universellement acceptés, adoptés par l'OMI, et plus précisément la Convention pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et la Convention sur les lignes de charge. Il va sans dire que la grande majorité des navires de pêche rentrent dans le port d'où ils sont partis, et, par conséquent, ils n'effectuent pas de « voyages

internationaux », même s'ils ont réalisé des opérations de pêche en haute mer. Quant à la nature unique de leurs activités, on peut se demander dans quelle autre activité maritime on peut voir des navires effectuer des opérations de chargement et d'arrimage non pas dans des ports abrités et en eaux calmes mais en pleine mer, et si souvent dans des conditions climatiques défavorables ?

De par la nature même du secteur de la pêche, il est extrêmement difficile d'élaborer des règlements visant d'autres aspects de ce secteur et que l'on puisse également appliquer sans modification aux navires de pêche. Cependant, en dépit de ces difficultés, l'OMI a tenté de régler cette question: ses efforts, consentis pendant de nombreuses années, ont abouti à l'adoption de deux instruments qui, s'ils étaient mis en œuvre, constitueraient un dispositif de sécurité contraignant à l'échelon international adapté à la pêche. Il s'agit du **Protocole de Torremolinos de 1993 relatif à la Convention internationale sur la sécurité des navires de pêche** et de la **Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille** (appelée communément Convention STCW-F).

J'aimerais, si vous me le permettez, donner quelques mots d'explication pour chacun de ces instruments. Le **Protocole de Torremolinos de 1993** a permis de mettre à jour, d'amender et d'intégrer une ancienne Convention sur la sécurité des navires de pêche adoptée, elle aussi, à Torremolinos en 1977 et qui n'est jamais entrée en vigueur. Le Protocole de 1993 vise à prendre en compte les évolutions techniques ultérieures et le besoin de faire preuve de pragmatisme afin d'encourager sa ratification. Cet instrument tient notamment compte de la tendance à pratiquer la pêche en eaux profondes sur une grande échelle et à pêcher en très haute mer, ce qui a conduit à l'apparition d'une nouvelle génération de navires de pêche plus perfectionnés.

Le Protocole s'applique principalement aux nouveaux navires de pêche de 24 mètres et plus qui répondent aux principales exigences en matière de sécurité, notamment dans les domaines suivants: construction et équipement, stabilité, étanchéité à l'eau, machines et installations électriques, prévention et extinction de l'incendie, protection de l'équipage, engins et dispositifs de sauvetage, consignes en cas d'urgence, rôle d'appel et exercices, radio et équipement requis à bord pour la navigation.

Pour sa part, la **Convention STCW-F de 1995** aborde l'aspect humain de la filière de la pêche en élaborant des normes de formation adéquates à l'échelon international et des normes relatives à la présentation des compétences appliquées aux gens de mer. Il s'agit d'un texte relativement court, 15 articles seulement et une annexe reprenant les réglementations techniques, mais il s'agit du premier instrument international proposant des normes de compétence et de professionnalisme pour tous les gens de mer dans leurs tâches respectives. Cet instrument requiert une formation de base à la sécurité pour l'ensemble du personnel et fixe des normes pour les capitaines, les officiers de pont, et les ingénieurs embarqués sur des navires de pêche de diverses tailles. Je ne saurais vous dire à combien de reprise, lors des réunions du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), votre Directeur général a formulé cette phrase empreinte de sagesse: « Donnez un poisson à un homme, il aura à manger un jour; apprenez-lui à pêcher, il pourra nourrir sa famille pour toujours ». Notre Convention STCW-F n'enseigne pas aux gens de mer comment pêcher, mais elle leur dit comment faire leur métier **en toute sécurité**.

Toutefois, comme je l'ai dit à maintes reprises auparavant, la véritable valeur des instruments internationaux (tels que le Protocole de Torremolinos et la Convention STCW-F) réside moins dans leurs dispositions techniques que dans la façon dont ils sont mis en œuvre. Ainsi le fait que, ni le Protocole de Torremolinos, ni la Convention STCW-F, n'aient encore reçu un nombre suffisant de ratifications pour entrer en vigueur est une source de sincère préoccupation pour nous tous, j'en suis sûr. Résultat: cette filière vitale et non moins intrinsèquement dangereuse, qui enregistre environ 24 000 pertes de vies humaines par an, ne dispose toujours pas du dispositif de sécurité obligatoire à l'échelle internationale qui serait d'emblée fourni par ces deux instruments.

Le Protocole de Torremolinos, adopté il y a 14 ans, doit recueillir les instruments d'acceptation de 15 États disposant ensemble d'une flottille d'au moins 14 000 navires de 24 mètres de long au moins; il regroupe actuellement 13 États contractants représentant une flottille de quelque 3 000 navires de ce type. Le fait que les critères pertinents ne soient pas remplis est une telle source d'inquiétude pour le Conseil de l'OMI que ce dernier a demandé, il y a moins de deux ans, qu'une étude spécifique soit conduite afin de savoir ce que l'Organisation devait faire pour faciliter l'entrée en vigueur du Protocole. Les conclusions de cette étude indiquent que sans la ratification d'États comptant de grands navires de pêche battant leur pavillon, il est peu probable que le Protocole entre en vigueur dans un avenir proche.

De même, la Convention STCW-F doit être acceptée par 15 États pour entrer en vigueur et faire valoir ses dispositions à l'échelon international. Cependant, à l'heure actuelle, bien que cette Convention ait été adoptée il y a presque 12 ans, elle ne compte malheureusement que huit États contractants.

J'aimerais par conséquent, si vous me le permettez, saisir cette occasion pour exhorter à nouveau tous les pays qui n'ont pas encore ratifié ces deux instruments à le faire de toute urgence afin d'accélérer leur entrée en vigueur, qui ne se fait que trop attendre. Par votre intermédiaire, Mesdames et Messieurs les délégués, je lance cet appel à vos gouvernements, non seulement en tant que Secrétaire général de l'institution des Nations Unies chargée de réglementer la sécurité de la marine marchande, mais également, et c'est tout aussi important, en tant qu'ancien marin ayant constaté par lui-même les avantages apportés par de telles réglementations, au quotidien, pour tous ceux qui travaillent en mer, un marin qui souhaiterait que ces réglementations soient étendues rapidement à tous ses frères pêcheurs.

Lors des réunions de l'OMI traitant de la sécurité des navires de pêche et des gens de mer, nombre de nos délégués avancent souvent qu'ils représentent un service gouvernemental (par exemple le Ministère des transport ou de la marine marchande) qui n'est pas celui qui est chargé directement de la réglementation et la supervision de la filière de la pêche (il s'agit, dans de nombreux pays du Ministère de l'agriculture), et qu'ils n'ont que peu d'influence sur ce dernier. Soit, mais je suis convaincu que la sécurité des êtres humains concernés est d'une telle importance que toutes les difficultés bureaucratiques devraient être balayées afin de la garantir. C'est pour cette raison que je suis ici aujourd'hui: je voulais vous faire part en personne de mes préoccupations.

Cela étant dit, l'OMI n'a pas chômé en attendant que lesdits traités obtiennent le soutien nécessaire à l'international. Bien au contraire, nous avons élaboré, en collaboration avec votre propre Organisation et l'OIT, plusieurs instruments non contraignants, y compris le **Document FAO/OIT/OMI sur les principes directeurs concernant la formation et la certification des pêcheurs**; la version révisée du **Code de sécurité pour les pêcheurs et les navires de pêche, 2005**; et **Directives volontaires pour la conception, la construction et l'équipement des petits bateaux de pêche, 2005**.

Les versions révisées du **Code** et des **Directives volontaires** (adoptés à l'origine dans les années 70) ont été élaborées principalement à l'intention des autorités compétentes, des institutions de formation, des armateurs de navires de pêche, des organisations représentant les pêcheurs et des organisations non gouvernementales jouant un rôle avéré dans le domaine de la sécurité, de la santé et de la formation des pêcheurs. Le Code fournit des orientations dans le domaine de l'élaboration de codes nationaux et de manuels de formation destinés aux pêcheurs et dans le domaine de la sécurité et de la santé des pêcheurs. On encourage les autorités compétentes à utiliser les dispositions du Code et des Directives volontaires afin de produire des supports de formation en matière de sécurité et de santé dans un format approprié correspondant aux besoins spécifiques des pêcheries de tel pays ou de telle région.

En outre, au cours de ces dernières années, l'OMI a élaboré plusieurs résolutions et circulaires traitant de divers aspects de la sécurité des navires de pêche. L'OMI prépare également, en collaboration avec la FAO et l'OIT, des normes de sécurité pour les petits bateaux de pêche de moins de 12 mètres de long, et les navires de pêche non pontés de toute taille, ces normes devant être prêtes en 2009.

Par ailleurs, dans le but de souligner l'importance du Protocole de Torremolinos et de la Convention STCW-F pour la sécurité, l'OMI s'est adressée directement aux gouvernements des États Membres, aux acteurs de la filière, aux pêcheurs eux-mêmes, et à l'ensemble des communautés de pêcheurs en organisant une série de séminaires et d'ateliers régionaux qui ont permis de recueillir le point de vue des communautés locales quant aux problèmes et à leurs causes. Sur la base des recommandations formulées lors de ces réunions régionales, le Secrétariat de l'OMI a mis au point des cours types sur la sécurité des opérations de pêche, ces cours faisant désormais partie intégrante des supports de formation destinés aux séminaires et aux ateliers régionaux. Dans l'ensemble, l'objectif principal est de passer d'une situation où l'on dit de façon nonchalante et fataliste «**les accidents, ça arrive**», à une situation où les parties prenantes comprennent que «**les accidents ne sont pas fatidiques et peuvent être évités**».

Mesdames et Messieurs,

L'absence de normes appliquées à l'échelon international en matière d'éducation, de formation, de compétences minimales et de sécurité minimale à bord des navires a toujours eu et continuera à avoir un coût pour les pêcheurs: perte de vies humaines, de biens et de moyens de subsistance. Les familles vont continuer à perdre ceux qu'elles chérissent et dont leur survie dépend dans de nombreux cas. Cela doit cesser. Il est grand temps de créer une vaste culture de la sécurité en mer et de la diffuser dans l'ensemble du secteur de la pêche, afin d'améliorer la situation de la filière dans son ensemble et d'épargner la vie des gens de mer en particulier.

Quelle que soit leur valeur, les mesures volontaires adoptées par l'OMI ne peuvent pas se substituer aux textes de loi et aux règlements nationaux, ni, évidemment, aux dispositions des instruments internationaux relatifs à la sécurité des navires de pêches et de leur équipage. Dans ce contexte, j'aimerais appeler votre attention sur la deuxième réunion du groupe de travail conjoint OMI/FAO portant sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée qui doit se tenir ici à Rome cette année. Je pense qu'il s'agira là d'une occasion de continuer à promouvoir, et, je l'espère d'obtenir, l'entrée en vigueur des instruments de l'OMI que j'ai évoqués.

Même s'il est impossible d'éliminer tous les dangers de la nature, il est possible, grâce à l'engagement approprié de ceux d'entre vous qui sont chargés de la réglementation de la filière de la pêche, de rendre ce secteur plus sûr. Les moyens pour ce faire sont à votre disposition, et j'invite expressément toutes les parties intéressées à en faire bon usage.

Pour conclure, j'aimerais vous remercier, à nouveau, de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole. Il ne fait aucun doute que mes propos ne tomberont pas dans l'oreille d'un sourd, et que, ensemble, nous pourrions faire changer les choses. Je souhaite de tout cœur que vos débats soient fructueux tout au long de cette semaine.

Je vous remercie de votre attention.

La vingt-septième session du Comité des pêches s'est tenue à Rome (Italie) du 5 au 9 mars 2007. Le Comité a examiné les questions de portée internationale et le programme de travail du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO concernant les pêches et l'aquaculture. Outre les activités supplémentaires visant à faciliter et à assurer l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et de ses Plans d'action internationaux (capacité, pêche illicite, non déclarée et non réglementée, requins et oiseaux de mer), le Comité des pêches s'est félicité de la présentation prochaine d'un programme de travail général pluriannuel pour la gestion des ressources génétiques dans le domaine des pêches et de l'aquaculture. Le Comité s'est déclaré préoccupé par le niveau de la capacité de pêche, qui est supérieur aujourd'hui à celui d'avant le tsunami de 2004 dans certaines zones touchées et il a reconnu qu'il fallait faire face à ce problème, avec l'aide de la FAO, le cas échéant, en élaborant et appliquant des arrangements rationnels de gestion des pêches, y compris la diminution progressive de la surcapacité et la prise en compte de considérations liées au contrôle, à l'accès et aux moyens d'existence. Le Comité a également évoqué la question de la sécurité en mer liée à l'utilisation de navires non conformes aux normes. Il a reconnu l'importance de la traçabilité pour le commerce du poisson et il s'est félicité du protocole d'accord conclu par la FAO et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Il a confirmé être convaincu que la FAO assumerait pleinement son rôle de coordination en vue de trouver des solutions aux problèmes auxquels est confrontée l'aquaculture mondiale et a souligné qu'il importait de s'occuper des impacts socioéconomiques de l'aquaculture et d'autres questions, notamment l'amélioration de la planification et l'élaboration des politiques aux échelles nationale et régionale. Le Comité est convenu d'accorder une plus grande place à la pêche artisanale et il s'est félicité de l'organisation d'une conférence internationale de grande envergure consacrée spécifiquement à la pêche artisanale. Il a encouragé les Membres à adhérer au Réseau international volontaire de suivi, contrôle et surveillance ou à coopérer avec lui et à élaborer un nouvel instrument juridiquement contraignant fondé sur le Plan type concernant les mesures du ressort de l'État du port pour la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et sur le Plan d'action international pour la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Le Comité a identifié plusieurs domaines pour des activités supplémentaires concernant des questions liées à l'approche écosystémique des pêches. Le Comité a jugé que le budget octroyé au Département de l'aquaculture et des pêches était insuffisant, qu'il n'était pas à la mesure de l'importance de ses travaux ni des attentes de la communauté internationale et il a demandé instamment que les organes directeurs de la FAO allouent davantage de ressources au Département.

ISBN 978-92-5-205738-3 ISSN 1014-6555



9 789252 057383

TR/M/A1160S/1/08.07/700